

50+UN

1959 - 2010
La recherche
au ministère
de la Culture

La place centrale qu’occupe la recherche au sein du ministère de la Culture et de la Communication est le fruit d’une longue histoire : c’est cette histoire que ce numéro spécial de *Culture et recherche* entreprend de raconter.

Cette édition retrace dans ses grandes lignes l’évolution de la recherche dans le domaine de la culture, avec les contributions et témoignages de nombreux acteurs de premier plan que je souhaite ici remercier tout particulièrement. Ils nous rappellent les principales étapes de la politique de recherche du ministère, l’élargissement progressif des domaines d’expertise – de la conservation du patrimoine à la culture scientifique et technique, en passant par la recherche musicale –, ou encore l’importance toujours accordée à la diffusion des résultats.

Un parcours fécond qui reflète les effets d’une politique incitative structurante, de la multiplication des partenariats, tant au plan national qu’international, et de la transdisciplinarité. Au fil des années, l’action continue du ministère de la Culture a permis de forger des compétences spécialisées et reconnues, de développer des domaines d’excellence, de faire émerger de nouveaux champs d’investigation.

Le dynamisme des équipes et leur faculté remarquable de renouvellement ont contribué à cette réussite. Elles doivent être saluées pour la qualité de leurs travaux.

Par l’originalité de ses apports, la recherche culturelle s’est aujourd’hui ancrée durablement dans le paysage de la recherche nationale comme dans l’espace européen de la recherche. Dans le contexte actuel de rapide mutation et de construction de la société de la connaissance, son importance est cruciale. Elle est indispensable à la réalisation comme à l’anticipation des missions du ministère et elle doit continuer à jouer pleinement ce rôle.



François Fillon

1959-2010. La recherche au ministère de la Culture

6-13

Politique de la recherche

- 6 Jalons, *Martine Tayeb*
- 9 Entretien avec Jack Ligot
- 10 Entretien avec Jean-Pierre Dalbéra
- 11 Entretien avec Alain d'Iribarne
- 12 Le Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie, *Christophe Dessaux*
Le Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, *Pascal Liévaux*
- 13 Repères chronologiques

14-21

Conservation du patrimoine

1931-1932 Création de l'Institut Mainini, laboratoire du musée du Louvre

- 14 Repères chronologiques
- 15 Recherche et conservation du patrimoine, *Jacques Philippon, Sylvie Max-Colinart*
- 17 La recherche en conservation soutenue par l'Europe, *entretien avec Astrid Brandt-Grau*
- 18 Un accélérateur de particules dans un laboratoire de musée, *entretien avec Michel Menu*
- 19 Le Laboratoire de recherche des monuments historiques, *Isabelle Pallot-Frossard*
La création du LRMH *vue par Marcel Stefanaggi*

- 20 De la sauvegarde des documents graphiques à la conservation des collections de musée, *entretiens avec Françoise Flieder et Bertrand Lavédrine*

22-27

Socioéconomie de la culture

1963 Création du Service des études et recherches

- 22 Études socioéconomiques et politiques culturelles, *Philippe Poirrier*
- 24 DEPS et numérique en 2010, *Philippe Chantepie*
Le DEPS, service statistique ministériel
- 25 Les recherches sur l'économie de la culture, *entretien avec François Rouet*
- 26 L'enquête sur les pratiques culturelles des Français, *entretien avec Olivier Donnat*
- 27 Études et recherches à la BPI, *Françoise Gaudet*
Repères chronologiques

28-33

L'Inventaire général

1964 Création de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France

- 29 L'Inventaire général. Une démarche scientifique pour le patrimoine culturel, *Bruno Malinverno*
- 31 L'Inventaire et les régions, *entretien avec Marceline Brunet*

- 32 Du laboratoire de recherche de l'Inventaire au Centre André-Chastel, *Claude Mignot*
- 33 Repères chronologiques

34-45

Recherche archéologique

1964 Création du Conseil supérieur de la recherche archéologique

- 34 Repères chronologiques
- 35 50 ans de recherches en archéologie, *Gérard Aubin*
- 37 L'archéologie préventive, *entretien avec Jean-Paul Jacob*
- 38 Les actions collectives de recherche, *Élise Boucharlat*
- 39 Le partenariat avec le CNRS, *entretien avec François Favory*
Les collectivités territoriales et les instances scientifiques, *entretien avec Antide Viand*
- 40 La recherche à Bibracte sur le mont Beuvray, *entretien avec Vincent Guichard*
- 41 Le DRASSM et la recherche archéologique des sites immergés, *Michel L'Hour*
- 42 La recherche archéologique en outre-mer, *Jacques Tarrête*
- 43 Le laser scanneur aéroporté, une nouvelle méthode de télédétection, *Murielle Georges-Leroy*
- 44 Les publications archéologiques, *Gérard Aubin et Élise Boucharlat*

46-55

Recherche architecturale

1972 Création du Comité de la recherche et du développement en architecture

- 47 La recherche architecturale et urbaine, une histoire de 40 ans, *Éric Lengereau*
- 48 La recherche architecturale a-t-elle été féconde ? *entretien avec Francis Chassel*
- 49 Une étape décisive : les années 1980, *propos de Claude Prélorenzo*
- 50 La recherche en histoire et théorie de l'architecture et de l'urbanisme, *entretien avec Jean-Louis Cohen*
- 51 La recherche sur les ambiances, récit d'un fondateur, *entretien avec Jean-Pierre Péneau*
- 52 Repères chronologiques
- 54 Deux récents programmes interdisciplinaires de recherche

56-57

Informatique documentaire

1975 Création de la base de données *Joconde*

- 56 Des bases de données aux portails culturels, *Martine Tayeb*
- 57 Repères chronologiques

58-65

Musique, arts de la scène

1976 Création de l'IRCAM

- 58 Repères chronologiques
- 59 La politique de soutien à la recherche dans le domaine des arts de la scène, *Hugues Genevois*
- 60 Politique de la recherche en faveur du spectacle vivant : la situation en 2010, *Mireille Destribats*
- 62 40 ans de recherches à l'IRCAM, *Hugues Vinet*
- 63 Le LAM, *Hugues Genevois*
- 64 Une approche pluridisciplinaire du patrimoine musical, *entretien avec Florence Gétreau*
- 65 L'atelier d'études du Centre de musique baroque de Versailles, *Catherine Cessac*

66-69

Patrimoine écrit

1979 Convention entre l'IRHT et le ministère de la Culture pour la reproduction et l'étude des manuscrits médiévaux

- 66 Repères chronologiques
- 67 Les recherches sur le patrimoine écrit, *Thierry Claerr*
- 68 Le patrimoine écrit à l'ère numérique, *entretien avec Roger Chartier*
- 69 La recherche à la Bibliothèque nationale de France, *Olivier Jacquot*

71-76

Ethnologie

1980 Création de la Mission du patrimoine ethnologique

- 66 Trente ans d'ethnologie, *Christine Langlois*
- 72 L'émergence du patrimoine ethnologique, *entretien avec Élisabeth Fleury*
- 73 L'ethnologie en région, *entretien avec François Portet*
- 74 Un regard sur le Centre d'ethnologie française, *Martine Ségalen*
La recherche au musée du quai Branly, *entretien avec Anne-Christine Taylor*
- 75 Le LAHIC, *entretien avec Claudie Voisenat*
- 76 La recherche en ethnologie au ministère de la Culture en 2010, *Christian Hottin*
Repères chronologiques

77

Culture scientifique et technique

1982 Création de la Mission de la culture scientifique et technique

- 77 30 années de politiques publiques pour le développement de la culture scientifique et technique, *Jean-Pierre Dalbéra*

78-79

Histoire des institutions culturelles

1993 Création du Comité d'histoire du ministère de la Culture et des institutions culturelles

- 78 Le Comité d'histoire du ministère de la Culture, un nouveau lieu de recherche, *Geneviève Gentil*

81

Dialogue interculturel

1996 Premier appel d'offres interministériel « Cultures, villes et dynamiques sociales »

- 81 Des dynamiques sociales aux pratiques interculturelles, *Hélène Hatzfeld*

82-83

Sociolinguistique

1999 Création de l'Observatoire des pratiques linguistiques

- 82 L'observatoire des pratiques linguistiques, *Olivier Baude et Jean Sibille*
- 83 Recherches sociolinguistiques et politique des langues, *entretien avec Pierre Encrevé*

85-87

Arts plastiques

2001 Création du conseil scientifique de la recherche et des études de la Délégation aux arts plastiques

- 85 Recherche et arts plastiques : une politique de soutien et de reconnaissance, *entretien avec Jean-Pierre Criqui*
- 86 L'artiste, un singulier chercheur, *entretien avec Jean-Pierre Simon*
- 87 La recherche en art et en design, comment et pourquoi ?, *Yolande Padilla*
Repères chronologiques

Dossier coordonné par

MARTINE TAYEB

MCC / SG / Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation / Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie

La rédaction de *Culture et recherche* remercie vivement toutes les personnes qui ont accepté de contribuer à la réalisation de ce numéro.

En particulier celles et ceux qui nous ont accordé des entretiens toujours riches et chaleureux, les auteurs des articles, notamment ceux qui ont conçu les chapitres thématiques, ainsi que les personnes qui ont apporté leurs conseils et ont aidé à la relecture.

Jalons pour une histoire de la recherche au ministère de la Culture

La place et l'évolution de la recherche scientifique au ministère de la Culture s'inscrivent à l'articulation des politiques de recherche et des politiques culturelles, qui ne peuvent s'appréhender qu'au travers d'un cadre plus général, en lien avec les politiques de développement : Commissariat général au Plan, loi d'orientation et de programmation pour la recherche... Plusieurs personnalités ont marqué la naissance et les avancées de la recherche culturelle. Ce numéro spécial retrace à grandes lignes cette histoire, en accordant une place privilégiée aux témoignages de quelques-uns de ceux qui en ont été des acteurs de premier plan.

MARTINE TAYEB

MCC / Secrétariat général / Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation / Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie

1. Sur les apports des IV^e, V^e et VI^e Plans, cf. Augustin Girard, « La Planification culturelle », in : *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Éd. du CNRS/Larousse-Bordas, 2001, p. 499.

1959-1975

Planification et recherche culturelle

Le rôle de la planification, dans la programmation culturelle comme dans l'implantation de structures de recherche au sein de l'administration culturelle, n'est plus à démontrer. C'est grâce au IV^e Plan¹ (1962-1965) que les sciences humaines et sociales entrent au ministère de la Culture. Le besoin de relevés statistiques et d'études, souligné par la Commission de l'équipement culturel et du patrimoine artistique du Commissariat général au Plan, est à l'origine du lancement des premières études socio-économiques par Augustin Girard à qui l'on doit la création du Service des études et recherches.

C'est également dans l'un des groupes de travail du IV^e Plan que fut débattue et acceptée la proposition d'André Chastel d'un inventaire national du patrimoine. L'Inventaire général, officiellement institué en 1964, est doté d'une organisation territoriale, et a une mission de dénombrement systématique de toutes les œuvres, orientation qui n'est pas sans lien avec la tradition statistique française.

Quant à l'architecture, c'est dans le cadre du VI^e Plan (1971-1975) que la Commission des affaires culturelles se penche sur la qualité du cadre de vie des Français.

Outre ces trois domaines, le paysage de la recherche comprend trois grands laboratoires spécialisés dans l'analyse et la conservation des biens culturels, dont le dernier né est le Laboratoire de recherche des monuments historiques, fondé par Jean Taroni en 1970.

Une autre impulsion externe, venue de l'administration de la recherche, alors représentée par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST), transforme profondément ce paysage à partir de 1975.

1975-1982

L'émergence d'une politique de recherche

La DGRST s'intéresse de près au développement des sciences humaines et sociales. Jack Ligot, qui passe de cette structure au ministère de la Culture, jette les bases d'une organisation de la recherche au sein de ce ministère, avec de nouvelles structures de coordination : la création d'une instance consultative, le Conseil de la recherche, ainsi que d'une Mission recherche. Celle-ci dispose de moyens importants, sur des crédits spécifiques du budget de l'État, l'enveloppe recherche. Dans un premier temps cette enveloppe a une croissance plus forte que le budget de la Culture. La Mission recherche favorise le lien avec la communauté scientifique, en alignant le personnel de recherche sur le statut des ITA (ingénieurs, techniciens, administratifs) du CNRS, statut qui coexiste avec celui des conservateurs.

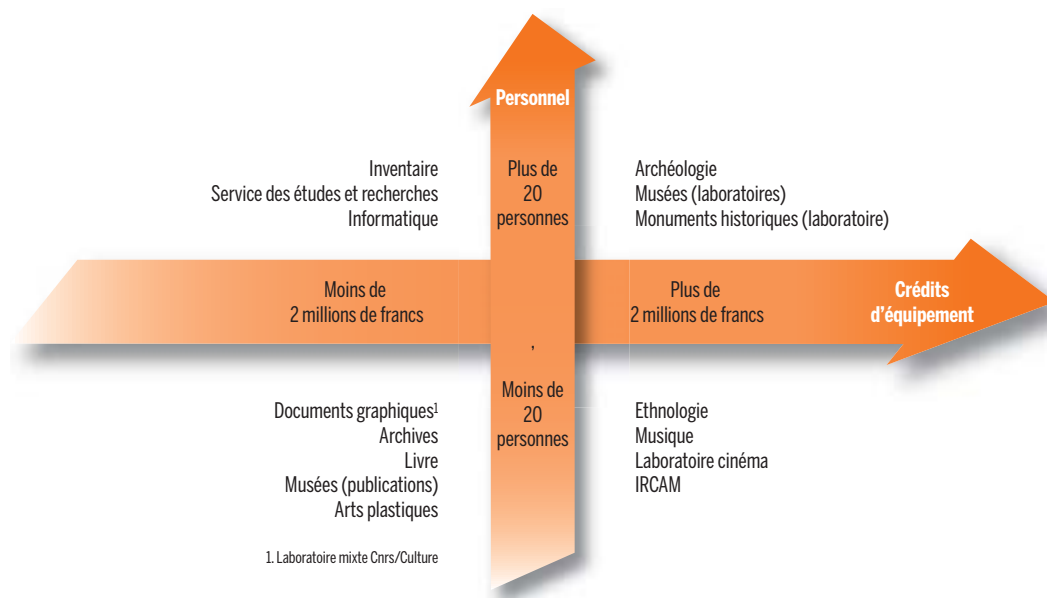
Ces moyens en forte croissance donnent un nouvel élan aux services existants. Ils permettent l'intégration de contractuels, en archéologie notamment, et le développement de supports de valorisation (collections et revues) et d'outils de recherche (informatique documentaire, carte archéologique).

La majorité des recherches concerne les grandes catégories de biens culturels sous l'angle de la connaissance historique et de leur analyse. Mais de nouvelles disciplines font leur entrée au ministère : l'ethnologie et la recherche musicale.

Les acquis de cette politique volontariste et de cette période caractérisée par le foisonnement d'initiatives vont être consolidés pendant la décennie 1980.



Le quatrième bilan biennal de la recherche au ministère de la Culture présente les travaux réalisés grâce aux crédits de « l'enveloppe recherche » gérée par la Mission de la recherche. (Publié en 1984, 112 p.)



Répartition des crédits de l'enveloppe recherche en 1985. D'après *Culture et recherche. Rapport de conjoncture et de prospective. Conseil de la recherche*, 1985. Ministère de la Culture, 43 p.



1983-1990

Un ancrage durable

Le tournant des années 1983-1986

Les années 1983-1986 sont une période charnière qui voit l'ancrage durable de la recherche dans le ministère de la Culture, tant au plan institutionnel que par les moyens déployés. Mobilisation de la communauté scientifique, refonte de l'instance consultative existante, lancement de partenariats avec le CNRS ainsi que médiatisation de la recherche culturelle marquent ce tournant. Le contexte est favorable, avec l'impulsion de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (LOP) de 1982 ainsi que l'élan de la politique culturelle des années 1980. À la croissance du budget Culture, qui représente désormais près de 1 % du budget national, s'adjoint dès 1983 la croissance de l'enveloppe recherche, devenue « budget civil de recherche et développement ». Un nouveau Conseil de la recherche placé auprès du ministre est installé en juillet 1984. Avec comme vice-président l'historien Jean-Pierre Rioux, il comprend des membres élus par le personnel et des experts extérieurs. Les travaux sont confiés à un comité scientifique ainsi qu'à trois commissions (connaissance du patrimoine ; analyse, conservation et restauration des biens culturels ; culture, économie et nouvelles techniques). La Mission de la recherche, officiellement créée en février 1984, est rattachée dans un premier temps au cabinet du ministre.

Faisant état de la conférence de presse de Jack Lang du 2 juillet 1984 sur le bilan scientifique de son ministère, les médias soulignent l'effort de recherche avec plusieurs centaines d'emplois recherche et le doublement des crédits de recherche entre 1981 et 1984.

Le rapport de conjoncture et de prospective de 1985 du Conseil de la recherche fait apparaître un paysage contrasté selon les secteurs et fixe des axes de développement qui seront déterminants pour le futur.

Les actions marquantes de la décennie 1980

Outre le soutien aux activités de recherche internes, de nouveaux domaines émergent ; ils ont trait à l'alliance de la création artistique et du savoir scientifique, qu'il s'agisse du soutien à l'action thématique mixte

CNRS-Culture sur cette question, de la création du GIP Institut méditerranéen de recherche et de création (IMEREC) à Marseille, ou de l'impulsion de recherches appliquées à la création musicale. Afin de pérenniser ce soutien et de structurer ces activités naissantes, une « ligne image-son » est dégagée dans le budget de recherche.

La valorisation de la recherche, avec le développement des bases de données engagé depuis le milieu des années 1970, est encouragée. Dès 1980, un vidéodisque expérimental était présenté à l'exposition *La vie mystérieuse des chefs-d'œuvre*. Les vidéodisques font leur apparition à la fin des années 1980 dans les services culturels : *Vidéocatalogue* (50 000 images du patrimoine et d'œuvres d'art des collections publiques), *Vidéalp* (collections d'ethnologie de la région Rhône-Alpes).

En région, mentionnons la mise en place du programme pluriannuel de recherches en sciences humaines qui associe la région Rhône-Alpes, le CNRS, ainsi que plusieurs ministères dont la Culture.

L'ouverture à l'international est marquée par le lancement du programme franco-allemand de recherche sur la conservation des monuments historiques en 1988 ainsi que par la participation du ministère au programme EURO CARE (*European program for Conservation and Restoration*).

Au début des années 1990, le ministère de la Culture occupe la 3^e place en France dans le domaine des sciences de l'homme et de la société, après le CNRS et l'Université.

1991-2003

Une nouvelle dynamique

Une nouvelle étape est franchie en 1991 avec la titularisation des personnels de recherche, alors contractuels, afin de favoriser la mobilité de cette communauté scientifique. Dirigée par Jean-Pierre Dalbéra, la Mission de la recherche et de la technologie, forte de ses nouvelles attributions comme service de recherche du ministère de la Culture, joue un rôle déterminant dans le renforcement des partenariats nationaux, avec le CNRS notamment, dans le développement de collaborations avec les pays d'Europe

Remerciements à Philippe Avenier pour ses conseils concernant les années 1983-1990.

De 1983 à 1989, la Mission de la recherche a été dirigée successivement par Catherine Damesin, Bertrand de Montluc et Jean Chapelot.

C'est en 1985 que paraît le 1^{er} numéro de *Culture et recherche*, lettre d'information destinée à rendre compte des activités du Conseil de la recherche.

et dans le lancement de nouveaux programmes. Réunissant régulièrement le nouveau Conseil ministériel de la recherche créé en 1990, organisant en 1996 des assises de la recherche et élaborant le schéma stratégique pour la période 2000-2004, elle favorise la concertation avec les acteurs de la recherche.

L'accord cadre signé en 1992 avec le CNRS consolide les coopérations antérieures et ouvre de nouvelles collaborations (création d'unités mixtes et de groupements de recherche, conventions de recherche...). Renouvelé tous les quatre ans, inscrit dans la longue durée, il s'est enrichi de nombreux projets, couvrant des disciplines relevant des sciences de l'homme et de la société, mais aussi des sciences et de la technologie.

Les années numériques

Au milieu des années 1990, la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) s'implique fortement dans des projets liés au développement de la société de l'information : dès 1996, elle lance un plan national de numérisation, sous forme d'appels à projets annuels à destination des institutions culturelles. Avec l'appui du comité « documentation informatique et multimédias »², et grâce à l'engagement des directions patrimoniales (archives, musées, patrimoine) se développent le soutien aux projets, la diffusion de bonnes pratiques, la réflexion sur les systèmes documentaires, les formations, les coopérations internationales. La MRT fédère les acteurs de la numérisation, anime des journées d'études, et développe des éditions multimédias liées à la valorisation des recherches.

Deux autres programmes transverses sont initiés par la mission : la conservation-restauration des biens culturels suivie avec le comité « analyse, conservation et restauration des biens culturels », et le programme interministériel sur les politiques culturelles de la ville (cf. p. 81).

2004-2010

L'inscription dans l'espace national et européen de la recherche

Le cadre général se transforme dans les années 2000 : le paysage national de la recherche se réorganise pour mieux s'intégrer dans l'espace européen de la recherche (EER) qui se construit. Les programmes européens (7^e PCRD) soutiennent les projets mais aussi la mise en réseau des acteurs et des stratégies nationales (ERANET NET-HERITAGE sur la conservation du patrimoine culturel, DC-NET sur les infrastructures de recherche pour le patrimoine culturel numérisé). La loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOPR) de 2006 crée de nouveaux acteurs nationaux, telles l'Agence nationale de la recherche (ANR) et l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Le rôle des universités est renforcé, dans une perspective de développement des liens entre recherche et enseignement supérieur.

Ce nouveau contexte est propice à la mise en réseau des acteurs autour de projets menés collectivement, la tendance est au regroupement pour atteindre une masse critique plus cohérente, offrant une plus grande visibilité internationale.

Dans la nouvelle organisation budgétaire définie en 2006 par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » au sein de la « Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur » (MIRE) du budget de l'État assure la permanence de cette inscription de la recherche culturelle dans le paysage national, avec une enveloppe budgétaire identifiée et une programmation globale des activités de recherche. La mise en place du schéma LMD (licence-master-doctorat) dans l'enseignement supérieur Culture entraîne le développement des activités de recherche dans ce secteur, et la mise en place d'un dispositif d'évaluation spécifique dans le cadre national de l'AERES³.

Dans la continuité de la décennie précédente, le plan national de numérisation se poursuit, et les coopérations européennes prennent une ampleur particulière, notamment avec la participation au portail *Europeana*. 2008, année de la présidence française de l'Union européenne, verra l'organisation d'un colloque international sur la numérisation du patrimoine culturel⁴. En 2009, le ministère s'engage dans une démarche de soutien au développement de l'innovation numérique⁵, en suscitant de nouvelles collaborations entre partenaires publics et privés, institutions culturelles, entreprises et laboratoires de recherche.

L'administration culturelle déconcentrée ne comprend plus les services de l'Inventaire général qui est décentralisé en 2007. Autre changement important : les deux grands opérateurs de la culture scientifique et technique, la Cité des sciences et le Palais de la découverte, fusionnent dans l'établissement public Universcience au 1^{er} janvier 2010 pour devenir un pôle de référence national.

Dans la logique de ces évolutions, la réorganisation du ministère de la Culture, effective le 13 janvier 2010, réunit recherche, enseignement supérieur, technologie et culture scientifique et technique au sein d'un même département de son Secrétariat général (cf. p. 12).

Au fil de cette construction, la recherche culturelle scientifique s'est affirmée en développant ses champs propres et en mettant en place une organisation originale en réseau. Ni simples bureaux d'études, ni centres universitaires, les services de recherche de la Culture, avec leurs personnels scientifiques : conservateurs, ingénieurs et techniciens de recherche, architectes... se sont forgé des compétences spécialisées et reconnues, en nouant des partenariats forts avec les milieux de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ils ont créé des outils de connaissance, de recherche et de diffusion au service du patrimoine culturel et de la création. ■

2. Un des comités du Conseil national de la recherche.

3. Cf. *Culture et recherche* n° 120

4. Cf. *Culture et recherche* n° 118-119

5. Cf. *Culture et recherche* n° 121

Entretien avec Jack Ligo

Philosophe de formation, Jack Ligo a été responsable, au début des années 1970, des affaires internationales puis des sciences humaines et sociales à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) qui a préfiguré le ministère de la Recherche. Il a rejoint en 1976 le ministère de la Culture afin d'y développer une politique de recherche.

Dans quel contexte a été engagée, dès 1975, la politique de recherche du ministère de la Culture ?

On ne part pas tout à fait de rien. La Culture a déjà ses laboratoires, dont l'un ancien (celui du Louvre), et des services à vocation partiellement scientifique comme l'Inventaire général ou le Service des études et recherches. Mais tout cela est un peu marginal, sans moyens réels, sans liens forts avec la communauté scientifique, ni perspectives cohérentes. Un exemple : faute de structure administrative, plusieurs emplois de contractuels ont été ouverts par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST), sur indice unique, donc sans possibilité d'évolution.

Or dans les années 1970, la recherche est une priorité nationale, et la DGRST « surfe » sur une loi-programme pluriannuelle. En même temps qu'elle se préoccupe, par exemple, du sort de la machine-outil française ou de l'avenir des moyens de transport (aérotrain ou TGV ?), la Délégation générale découvre que dans plusieurs secteurs de l'action nationale (justice, travail, mais aussi agriculture, équipement ou... culture), il est urgent de soutenir les sciences humaines et sociales.

Comment se sont construites les relations entre l'administration de la Recherche et celle de la Culture ?

Comme toujours : en élaborant un nouveau budget. Sous-ensemble de ce qui s'appelle alors l'enveloppe recherche (devenue budget civil de recherche et développement – BCRD), il vient s'ajouter au budget des services. En accord avec eux, on individualise en 1975 la part « recherche » de leur activité et on l'abonde dès 1976 par des crédits, puis des emplois venus de l'enveloppe recherche nationale. La croissance étant forte côté recherche, le ministère de la Culture, alors en stagnation budgétaire, est partant pour l'aventure. Même si des réticences s'y expriment : dépossession politique relative, crainte d'un regard extérieur ? En même temps, le sort de nombreux agents peut être réglé par l'implantation du statut ITA¹. Ce fut par exemple le cas, dans les années 1980, de nombreux archéologues hors statut. Pourquoi ce statut ITA ? Parce qu'à l'époque le modèle dominant est le CNRS, et que la

DGRST ne souhaite plus ouvrir des postes de chercheurs hors des grands organismes (CNRS, CEA, INSERM...). Dans le cas de la Culture, reste l'option des emplois ITA – alors contractuels de droit public –, étant entendu que ce ministère a déjà ses corps de chercheurs : les conservateurs. Ce qui semble logique, même si trente ans après, on peut encore souhaiter que les ITA (fonctionnaires) et les corps enfin unifiés de conservateurs soient plus étroitement associés.

Dans quelle mesure votre action a-t-elle fait évoluer la recherche au sein du ministère ? Quels domaines en ont particulièrement bénéficié ?

Au départ, les deux domaines déjà ouverts : le patrimoine (amont scientifique des politiques de conservation) et la socioéconomie de la culture (statistiques, pratiques et industries culturelles). Mais toutes les greffes possibles – et même quelques autres – sont tentées avant 1980. Celles qui prennent sont protégées et nourries, ce qui ouvre de nouveaux champs. La recherche musicale par exemple : des groupes sont aidés en région dès avant l'ouverture de l'IRCAM. Ils expérimentent des logiciels de composition alors que l'informatique du ministère demeure tributaire de lourdes unités centrales.

Assez vite, la communauté scientifique, selon l'expression consacrée, vient voir ce qui se passe à la Culture. Conseils de la recherche et comités spécialisés sont le lieu d'échanges nouveaux. Il arrive que le ministère prenne seul en charge, au niveau national, une discipline en crise ailleurs : l'ethnologie de la France, par exemple, à partir de 1978. Parfois aussi, un secteur en plein développement à la Culture, comme la recherche architecturale (CORDA) repart avec un ministre vers un autre département (l'Équipement) avant... de réintégrer la Culture. Bref, tout bouge et se développe très vite.

Comment est-on passé de cette effervescence à une structure permanente de coordination : la Mission recherche ?

Par la nature même du domaine culturel. Dans la course contre la montre qu'ont été ces premières années, les laboratoires et le patrimoine dans toutes ses dimensions confir-

ment leur place majeure. Ils appellent des équipes plus fortes, des recrutements très spécialisés (en physique, chimie ou informatique) et des plans d'investissement lourds. Le développement rapide des politiques de conservation/restauration induit une sophistication croissante des moyens d'analyse. Les sciences humaines et sociales, en principe moins gourmandes, se trouvent elles aussi relancées, notamment par l'aide à leurs publications. Aujourd'hui, me semble-t-il, diffusion et valorisation des résultats trouvent, pour l'essentiel, leurs supports. Cela n'était pas le cas au départ. Jusqu'aux années 1980, il faut créer collections et filières d'édition, y compris pour les services dont la raison d'être est le livre. Collections à public spécialisé (comme les *Notes et documents* de la Direction des musées) ou revues régionales d'archéologie, toutes ont bénéficié de la nouvelle enveloppe recherche.

Trente-cinq ans plus tard, quand vous regardez vers cette époque pionnière, quel est votre sentiment ?

Quelque chose comme la surprise. Que tout ait changé, souvent plusieurs fois, et que la recherche culturelle repose sur le même socle, cela ne manque pas d'étonner. L'appareil de l'État change continuellement de forme, comme ses structures et modes d'intervention. Le BCRD, lui, vient à nouveau d'être conforté en programme interministériel transversal. Les grands services prennent progressivement leur autonomie, mais sont de plus en plus liés, pour leur travail de recherche, à d'autres sous-ensembles d'un système global. Mutations, fusions, délocalisations continuent de se préparer, mais toujours dans le cadre d'une politique nationale et désormais européenne, de mise en synergie et d'évaluation. À travers trente années de bouleversements et d'oscillations politiques, il y a là, du côté de la recherche, un exemple de permanence comme on n'en trouve plus que par accident. L'autonomie et la spécificité des recherches sur la culture, comme éclairage et comme appui de toute politique culturelle, étaient en 1975 un pari. Elles sont maintenant une évidence. ■

1. Statut calqué sur celui des « ingénieurs, techniciens et personnels administratifs » du CNRS.

Entretien avec Jean-Pierre Dalbéra

Jean-Pierre Dalbéra a été chef de la Mission de la recherche de 1989 à 2004. Physicien de formation, il a rejoint la Mission de la culture scientifique et technique du ministère de la Culture en 1984, après quatorze années de recherche au CNRS.

Vous avez pris vos fonctions de chef de la Mission de la recherche fin 1989. Quelles nouvelles mesures vous semblent avoir été déterminantes pour la politique de recherche du ministère au début de la décennie 1990 ?

Dans le cadre de la politique de réforme du système de recherche, mise en œuvre au début des années 1980, la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France du 15 juillet 1982 avait, notamment, prévu la titularisation des personnels de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) comme le CNRS ou l'INSERM. Les agents de ces organismes sont devenus fonctionnaires dès 1984. Par contre, à cette date, leurs homologues scientifiques des ministères, dont ceux du ministère de la Culture, n'ont pu bénéficier de la même mesure et étaient toujours contractuels à la fin de la décennie. Cette situation leur était évidemment préjudiciable car elle entravait la mobilité et créait des disparités injustifiées au sein de la communauté scientifique.

Pour sortir de cette impasse, le premier impératif était d'identifier le service de recherche du ministère de la Culture, dont les personnels scientifiques et techniques auraient vocation à être titularisés. Le décret n° 91-384 a permis d'avancer en désignant clairement la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) comme instance de pilotage des crédits inscrits au budget civil de recherche et développement (BCRD) et sur lequel figuraient ces emplois. Pour le secteur de recherche du ministère de la Culture et ses personnels, c'est certainement la mesure la plus importante de la décennie 1990 ; d'une part, elle a ouvert la voie à la création des quatre corps de fonctionnaires de recherche (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, assistants ingénieurs, techniciens de recherche), d'autre part, elle a donné à la MRT une nouvelle légitimité pour piloter et coordonner la politique de recherche, et pour rester l'interlocuteur privilégié du ministère chargé de la recherche et du CNRS avec lequel le premier accord cadre a d'ailleurs été signé en 1992.

Comment analysez-vous la place et le rôle des personnels de recherche au ministère de la Culture à cette période ?

Sauf exception, les personnels scientifiques du ministère de la Culture (conservateurs, ingé-

nieurs...) ne peuvent faire de la recherche à plein temps car ils doivent également assurer des missions d'expertise, de conseil ou de service. Ils peuvent être amenés à contribuer au contrôle scientifique et technique exercé par l'État ou à faire de l'assistance à la restauration dans des services à compétence nationale comme le sont les laboratoires (par exemple au LRMH ou au C2RMF). Les compétences scientifiques des personnels de recherche, acquises sur le terrain ou au contact des œuvres, sont toujours très pointues et essentielles au bon fonctionnement de certains services ou commissions du ministère. De nombreux ingénieurs d'études ou de recherche sont reconnus comme des référents dans leur domaine.

Leur participation à des programmes de recherche d'unités mixtes avec le CNRS ou avec des universités, ou bien à des projets financés par l'ANR ou par la Commission européenne, leur permet de maintenir leurs compétences scientifiques et techniques à un haut niveau. C'est une des retombées les plus fructueuses de l'accord cadre avec le CNRS, reconduit régulièrement depuis 1992, qui a permis de multiplier les partenariats des services du ministère de la Culture avec la communauté scientifique extérieure.

Dans les sciences humaines et sociales appliquées au patrimoine culturel et artistique comme l'archéologie, l'inventaire, la muséologie, l'ethnologie, les frontières entre les activités des conservateurs et celles des ingénieurs apparaissent plus floues que dans les laboratoires. Ainsi une fois titularisés certains ingénieurs d'études ou de recherche ont préféré abandonner leur statut d'ingénieurs pour intégrer le corps des conservateurs du patrimoine dont les carrières étaient beaucoup plus attractives après la réforme de 1990.

Comment s'est exercé concrètement le pilotage de la recherche à l'issue de la titularisation des personnels de recherche ?

Début 1990, une nouvelle organisation de la recherche a été mise en place et un Conseil ministériel de la recherche, présidé par le ministre, a été créé, avec notamment la participation d'experts extérieurs mais aussi de représentants du ministère chargé de la recherche et du CNRS pour favoriser les liens avec nos partenaires principaux. Une programmation

annuelle des crédits inscrits au BCRD a été instaurée dès 1992 et s'est poursuivie chaque année par la suite.

Des assises de la recherche, associant près de 200 personnes, ont été réunies en 1996 pour tirer un bilan des années précédentes et définir des orientations prioritaires pour 1997-2000 qui ont été détaillées dans le premier schéma stratégique de la recherche au ministère de la Culture, publié par la MRT l'année suivante.

Le Conseil ministériel de la recherche s'est doté en 1999 de deux comités scientifiques consacrés à « l'analyse, la conservation et la restauration » et à « l'informatique documentaire et multimédia » afin de renforcer la coordination et la concertation sur ces deux thématiques en fort développement.

Un deuxième schéma stratégique pour la période 2000-2004 a été élaboré après de nombreuses réunions et publié en 2000, année de la présidence française de l'Union européenne, au cours de laquelle la Mission de la recherche a organisé, à Strasbourg, la « 4^e conférence sur la recherche pour la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel européen ».

Cette même année, la Mission de la recherche a participé pour la première fois à l'appel à projets interministériel sur le thème « apprentissage, transmission et créativité de la ville et dans la ville ».

Le dernier Conseil ministériel de la recherche, présidé par le ministre, s'est réuni en 2003. Durant plus de 10 ans, son existence et celle de ses commissions a favorisé le débat collectif sur les priorités de la politique de recherche du ministère, tout en maintenant la concertation de la MRT avec les directions concernées par la recherche et avec les représentants des personnels qui en faisaient partie.

Le développement des technologies de l'informatique et de la communication a marqué ces années et a été un axe important de l'action de la MRT. De quelle manière avez-vous accompagné ces mutations technologiques dans les secteurs culturels ?

Le premier plan de numérisation des collections et des fonds a été lancé en 1996, avec des crédits attribués par la DATAR. En raison d'annulations budgétaires, le premier appel à projets n'a pu avoir lieu qu'en 1998, mais il a été renou-

velé ensuite pratiquement chaque année et a suscité une mobilisation sans cesse croissante. La MRT a accompagné ces campagnes de numérisation en participant à de nombreuses sessions de formation, à des conférences, à des tables rondes (en particulier au festival Imagina), à des rencontres, à des manifestations spécialisées comme par exemple FAUST à Toulouse ou l'université d'été de la communication à Hourtin. Des projets de recherche visant à développer des applications culturelles pour la documentation ou la création, utilisant des logiciels libres, ont été soutenus financièrement sur les crédits recherche. Dès 1996, la MRT a été très active sur Internet avec la création de « l'Internet culturel »

(lancé en 1996), un des ancêtres du portail *Culture.fr*; de la collection multimédia « Grands sites archéologiques » dont le but est de valoriser les grands programmes de recherche archéologique menés ou soutenus par le ministère (collection lancée en 1996 en collaboration avec la Sous-Direction de l'archéologie); du site sur la numérisation du patrimoine (en 1998), aujourd'hui intégré au portail *Collections de Culture.fr*; de la collection multimédia « Célébrations nationales » (lancée en 1999 en collaboration avec la Direction des archives de France), du portail *Science et conservation* (lancé en 2000), et d'autres sites web thématiques (par exemple « La route des orgues de France »,

réalisé en collaboration avec la Sous-Direction des monuments historiques). À partir de 2001, la MRT a participé à plusieurs projets internationaux majeurs pour le développement de la société de l'information et de la connaissance. Elle a lancé, avec la Maison des sciences de l'Homme, le projet STRABON, un portail sur le patrimoine culturel de la Méditerranée soutenu par la Commission européenne et associant 12 pays. Elle a siégé au Groupe des représentants nationaux pour la numérisation du patrimoine culturel et scientifique en Europe, et a participé aux projets EMII puis MINERVA soutenus par la Commission européenne, d'où est né le projet MICHAEL en 2003. ■

Entretien avec Alain d'Iribarne

Alain d'Iribarne a été directeur du Département des sciences humaines et sociales (SHS) du CNRS de 1990 à 1994. Sous l'égide du directeur général du CNRS de l'époque, François Kourilsky, il a développé, avec l'implication particulière de deux de ses directeurs scientifiques adjoints, Michel Gras et Jean-Louis Lebrave, une politique partenariale avec le ministère de la Culture. Piloté, au sein du ministère, par la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) et par les différents conseils scientifiques concernés, ce partenariat s'est révélé particulièrement fructueux sur la durée.

Le premier accord-cadre CNRS / Culture a été signé en 1992. Pouvez-vous nous rappeler le contexte et la stratégie dans lesquels s'inscrivait ce partenariat ?

Le directeur général souhaitait développer une politique contractuelle ambitieuse, pour mieux organiser les multiples et riches partenariats existant avec le CNRS mais que l'on jugeait trop dispersés, tout particulièrement en SHS. Il ne s'agissait pas de procéder à des regroupements d'office sans véritables projets scientifiques cohérents mais plutôt de signer des conventions de programmes avec les universités, les entreprises et d'autres organismes dans le but de structurer des champs de recherche souvent atomisés. Le CNRS comptait, à l'époque, des milliers de chercheurs et d'ITA relativement isolés dans des unités de recherche associées (URA) comme il en existait dans les institutions culturelles. Des personnels dépendant du ministère de la Culture étaient également actifs dans des laboratoires du CNRS. Les accords avec le monde culturel ont porté sur les secteurs les plus importants, comme l'archéologie métropolitaine, l'étude des textes et de la littérature, la musicologie, l'histoire de l'art, l'ethnologie, l'analyse et la conservation des biens culturels, les publications scientifiques dans tous ces domaines. Les années 1990

voyaient aussi l'essor des applications culturelles des nouvelles technologies : premières reconstitutions virtuelles en archéologie, traitement automatisé du langage, réflexions sur le projet de la Grande Bibliothèque, banques d'images sur les biens culturels..., et sur ces sujets, les échanges avec le monde culturel ont permis de mener d'intéressantes expérimentations au service de la valorisation des connaissances scientifiques.

Cette politique, qui s'appuyait avant tout sur les forces existantes, rencontrait un terrain favorable, avec des équipes de recherche mûres pour ce rapprochement, et des collectivités territoriales désireuses d'investir les champs de la recherche et de la culture. Pour faire aboutir de nombreux projets, l'appui des services du ministère de la Culture et notamment de la MRT a été déterminant.

Avec le recul, quel regard portez-vous sur cette politique ?

Cette politique a marqué le début de la période de rationalisation de la gestion scientifique des SHS au CNRS. Une telle politique de partenariat était innovante car elle associait pour la première fois des partenaires scientifiques autres que les milieux traditionnels de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les unités mixtes de recherche (UMR) ont été un des principaux instruments de ces nouveaux modes de collaboration du CNRS. Grâce à la dynamique de l'accord-cadre signé en 1992, de nouvelles UMR ont été créées avec le ministère de la Culture, et les anciennes unités de recherche associées ont été restructurées dans ce contexte. Quatre unités existaient avec le ministère de la Culture en 1992, elles sont passées à treize en 1996 et à vingt et un en 1998.

D'une manière générale, pour le monde de la recherche et de l'innovation, la décennie 1990 a été marquée par le développement des politiques contractuelles, le ministère chargé de la recherche a progressivement mis en œuvre sa politique de contrats quadriennaux avec les universités puis avec tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Avec le ministère de la Culture, il faut souligner la continuité et la stabilité de cette politique contractuelle, ainsi que les liens étroits qui ont perduré avec les services scientifiques du ministère de la Culture, certainement grâce à l'implication de Jean-Pierre Dalbéra, le responsable de la MRT de l'époque. ■

LE DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA TECHNOLOGIE (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL)

CHRISTOPHE DESSAUX

Chef du Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
MCC / Secrétariat général / Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation

MESR : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

ANR : Agence nationale de la recherche

AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Le Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (DREST), créé au sein du Secrétariat général du ministère de Culture début 2010, regroupe dans un même service la coordination des actions du ministère en matière de recherche, d'enseignement supérieur, de technologie et de culture scientifique et technique, dans une perspective transversale visant à impulser de nouvelles synergies entre ces différents domaines d'intervention.

Le DREST assure une coordination avec les directions générales et les établissements au sein du ministère, à des fins de synthèse et de portage interministériel des priorités de la recherche culturelle. Il assure la liaison avec les acteurs nationaux de la recherche (MESR, ANR, AERES, grands organismes de recherche...). Il est ainsi chargé du Secrétariat général de l'accord cadre avec le CNRS. Au plan européen, le DREST porte les

thèmes de la recherche culturelle pour l'élaboration de la contribution française au programme cadre européen de recherche et développement (7^e PCRD), ainsi qu'auprès de la Commission européenne pour les sujets afférents à la recherche sur la préservation des biens culturels. Le DREST conduit par ailleurs des programmes de recherche pluridisciplinaires (connaissance et conservation des matériaux du patrimoine culturel ; dialogue interculturel), pilote des actions ou projets transverses et contribue à la valorisation des résultats de la recherche, en particulier par ses publications multimédias et par la revue *Culture et recherche*. Le DREST coordonne d'autre part le développement du réseau de l'enseignement supérieur Culture, et l'intégration des diplômes Culture dans le panorama national des formations. Il suit les questions liées à la vie étudiante et à l'insertion profes-

sionnelle des diplômés.

Dans le domaine des technologies, il met en œuvre le plan national de numérisation et promeut le développement de l'innovation technologique, en lien avec le réseau de la recherche, par exemple à travers l'appel à projets « Services numériques culturels innovants » lancé en 2010. Au niveau européen, il est le partenaire institutionnel français de différents projets visant à construire la bibliothèque numérique européenne *Europeana* et représente le ministère dans les instances de coordination de la numérisation. Enfin le DREST est chargé de développer l'expertise et l'action du ministère de la Culture en matière de culture scientifique et technique, tant en vue de soutenir le réseau national des acteurs associatifs de ce domaine, que dans le cadre de la tutelle du nouvel établissement public Universcience.

LE DÉPARTEMENT DU PILOTAGE DE LA RECHERCHE ET DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES

PASCAL LIÉVAUX

Chef du Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique
MCC / Direction générale des patrimoines

Outre le regroupement au sein d'une même direction de l'ensemble des services patrimoniaux (Service des musées, Service des archives, Service des patrimoines) et de celui de l'architecture, la récente réorganisation du ministère de la Culture a vu la création de plusieurs départements transversaux, directement placés auprès du directeur général des patrimoines, parmi lesquels un Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique.

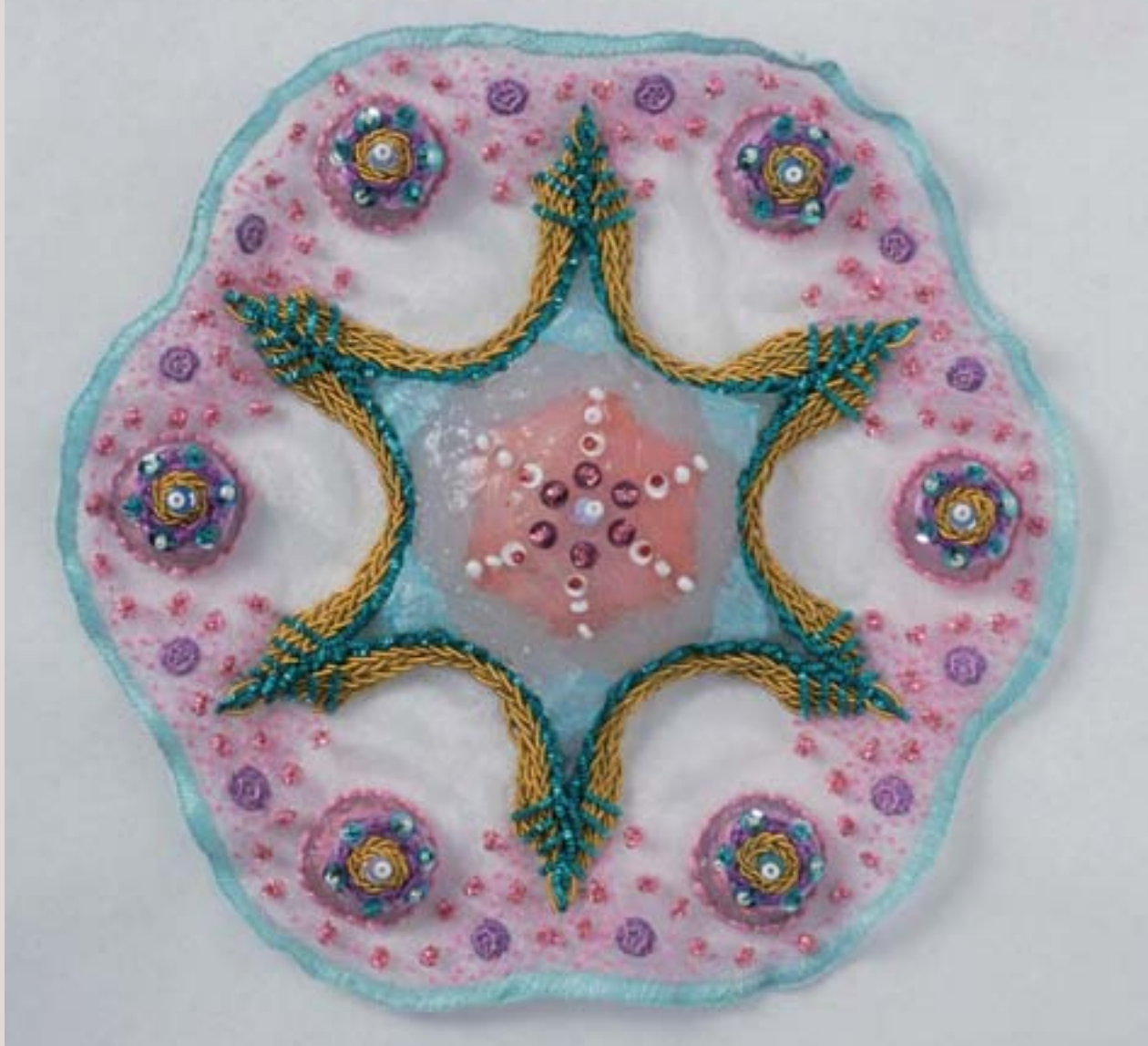
Ce dernier a pour mission, en collaboration avec les services « métiers » et en pleine coordination avec le Secrétariat général – plus particulièrement le Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et

de la technologie – d'organiser la recherche sur les patrimoines, d'en définir les grands axes et les priorités, pour la rendre tout à la fois plus efficace, plus ambitieuse et plus lisible, d'en évaluer les résultats, d'en assurer la diffusion. L'action du département s'exprimera notamment à travers la mise en place de programmes transversaux susceptibles de créer des synergies entre les champs disciplinaires sur des questions touchant à tous les aspects de l'action patrimoniale, de la connaissance du patrimoine à sa valorisation, en passant par sa conservation/restauration. De nouveaux outils méthodologiques résulteront de ces travaux. Comme en témoigne ce numéro de *Culture et recherche*, tous les services désormais regroupés

au sein de la Direction générale des patrimoines interviennent, à des degrés divers, dans le champ de la recherche. Les moyens financiers, matériels et humains qui y sont consacrés, directement ou par l'intermédiaire des services déconcentrés, sont importants bien qu'inégalement répartis entre les disciplines. Mais si ces actions font incontestablement du ministère de la Culture un acteur essentiel dans le domaine de la recherche sur le patrimoine et un partenaire privilégié du CNRS et des universités, leur simple addition ne constitue pas une véritable politique en la matière. C'est cette politique de la recherche sur les patrimoines que le nouveau département transversal est chargé de définir et de mettre en œuvre.

Principaux repères chronologiques

1931-1932	Création de l'Institut Mainini, laboratoire du musée du Louvre
1959	Création du ministère de la Culture
1963	Création du Service des études et recherches (SER) Création du Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques (CRCDG)
1964	Création du Conseil supérieur de la recherche archéologique Création de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France
1966	Création du Centre d'ethnologie française (structure mixte associant le CNRS et le musée national des Arts et Traditions populaires) Création de la Direction des recherches archéologiques sous-marines (DRASM) à Marseille
1968	Création du Laboratoire de recherche des musées de France (LRMF)
1970	Création du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH)
1972	Création du Comité de la recherche et du développement en architecture (CORDA)
1973	Création de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN)
1974	1 ^{er} appel à projets de recherche architecturale
1975	Attribution de crédits sur l'enveloppe recherche de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) Création du Centre national de la préhistoire (CNP) à Périgueux
1976	Création du Conseil de la recherche (arrêté du 11 mai 1976) Fondation de l'IRCAM
1978	Statut de contractuels type CNRS pour les personnels de recherche du ministère Transférée au ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, la Direction de l'architecture réunit enseignement de l'architecture et recherche dans une même sous-direction
1980	Création de la Mission du patrimoine ethnologique et du Conseil du patrimoine ethnologique Exposition « La vie mystérieuse des chefs-d'œuvre » au Grand Palais
1982	Loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (15 juillet 1982) Colloque national « Sciences technologie création » Création de la Mission de la culture scientifique et technique au sein de la Direction du développement culturel du ministère de la Culture
1983	Les crédits inscrits au budget civil de recherche et développement (BCRD) succèdent à ceux de l'enveloppe recherche
1984	Mise en place d'un nouveau Conseil de la recherche placé auprès du ministre et création de la Mission de la recherche (arrêtés du 16 février 1984) Conférence de presse de Jack Lang sur la recherche le 2 juillet 1984 10 ans après la création de l'enveloppe recherche, les effectifs s'élèvent à 550 emplois de recherche (conservateurs de l'archéologie et de l'inventaire, techniciens et administratifs : ITA) Création du Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) à Tours Lancement de l'action thématique programmée (ATP) CNRS / Culture « Création artistique et savoir scientifique »
1985	Rapport de conjoncture et de prospective publié par le Conseil de la recherche
1990	Arrêté du 17 janvier 1990 relatif à l' organisation de la recherche et création du Conseil ministériel de la recherche présidé par le ministre Intégration des conservateurs de l'inventaire et des fouilles dans un corps unique de conservateurs du patrimoine (ils ne font plus partie du BCRD)
Années 1990	Lancement ou participation à des appels d'offres thématiques en archéologie, ethnologie, socioéconomie de la culture et muséologie
1991	La Mission de la recherche et de la technologie est désignée, par décret en Conseil d'État, comme le service de recherche du ministère, en charge de gérer les personnels de recherche
1992	Décrets du 14 mai 1991 et du 18 septembre 1992 portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche (titularisation des personnels de recherche) 1^{er} accord cadre avec le CNRS
1993	Création du Comité d'histoire du ministère de la Culture et des institutions culturelles
1996	Transfert des attributions de l'architecture du ministère chargé de l'équipement vers le ministère de la Culture (1 ^{er} janvier 1996) Assises de la recherche organisées par la Mission de la recherche et de la technologie Intégration de la Cité des sciences et de l'industrie au ministère de la Culture Lancement du 1^{er} plan de numérisation
2000	Préparation du schéma stratégique 2001-2004
2001	Création de l' Institut national d'histoire de l'art (INHA)
2002	Création de l' Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)
2006	La LOLF comprend le programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » inscrit dans la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs), et qui s'ajoute aux trois programmes LOLF du ministère de la Culture
2007	Transfert aux régions des services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel
2010	Création d' Universcience regroupant la Cité des sciences et le Palais de la découverte, et placé sous la cotutelle du MCC et du MESR Réorganisation du MCC, création du Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (DREST) au sein du Secrétariat général



Martine Aballéa, *Neige végétale*, 2000. Broderie d'or sur organza de soie, diamètre : 15 cm. Réalisé par l'Atelier du Bégonia d'or, Rochefort-sur-Mer
FNAC 2000-459. Commande publique du Centre national des arts plastiques-Ministère de la Culture et de la Communication, Paris. © ADAGP/CNAP/c.l. Bruno Scotti, Paris

Conservation du patrimoine : repères chronologiques

1931-1932	Création de l'Institut Mainini, laboratoire du musée du Louvre
1963	Création du Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques (CRCDG)
1968	Création du Laboratoire de recherche des musées de France (LRMF)
1970	Création du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH)
1977	Création de l'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art (IFROA)
1980	Exposition « La vie mystérieuse des chefs-d'œuvre » au Grand Palais
1987	Installation de l'accélérateur de particules AGLAE au Laboratoire de recherche des musées de France
1989	Création du GIP ARC-Nucléart (Atelier régional de conservation Nucléart) regroupant le Centre d'étude et de traitement des bois gorgés d'eau (CETBGE) et le laboratoire Nucléart, dans le cadre d'un partenariat avec le CEA. Création du laboratoire Arc'Antique, avec le conseil général de Loire-Atlantique
1990	Participation du ministère au programme EURO CARE « European Program for conservation and restauration », sous-programme d'EUREKA Lancement du programme franco-allemand de recherche sur la conservation des monuments historiques Lancement de la collection « Conservation du patrimoine » coéditée par le CNRS et le ministère de la Culture
1995	Installation du Laboratoire de recherche des musées de France (LRMF) dans de nouveaux locaux dans le cadre du Grand Louvre
1996	Rattachement de l'IFROA à l'École nationale du patrimoine (devenue en 2001 Institut national du patrimoine) Une unité mixte de recherche (UMR 171 Culture-CNRS) est créée au sein du Laboratoire de recherche des musées de France (LRMF)
1999	Création du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) regroupant le Laboratoire de recherche des musées de France et le Service de restauration des musées de France Création du comité scientifique « analyse, conservation et restauration » du Conseil ministériel de la recherche Création du GIP Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP)
2003	Création de l'unité mixte de service sur la datation du carbone 14 avec l'accélérateur ARTEMIS, partenariat CNRS, MCC, IRD, IRSN, CEA
2004	Création d'un comité de normalisation AFNOR sur la conservation des biens culturels (CNCBC) (référentiel français) et contribution aux travaux du comité technique « Conservation des biens culturels » du Comité européen de normalisation (CEN/TC 346).
2007	Arc'Antique devient un établissement public de coopération culturelle (EPCC)
2008	Lancement de NET-HERITAGE, réseau européen de la recherche (ERA-NET) appliqué à la conservation du patrimoine culturel matériel
2009	Initiative conjointe de programmation de la recherche sur le patrimoine culturel au niveau européen (JPI)

Recherche et conservation du patrimoine

La conservation du patrimoine culturel matériel est l'une des principales missions du ministère de la Culture. Elle implique des travaux de recherche concernant la « vie » des matériaux, leur environnement, les techniques d'examen et d'analyse ou encore la mise au point de nouveaux protocoles de conservation et de restauration. Ces recherches sont conduites au sein des laboratoires du ministère et dans des structures développées en partenariat avec le CNRS, des universités, le CEA...

La recherche sur les matériaux du patrimoine : connaissance et conservation

C'est en 1931 que la recherche sur le patrimoine culturel matériel fait ses premiers pas au musée du Louvre, avec la création d'un petit laboratoire destiné à l'étude scientifique des peintures et des œuvres d'art appartenant aux collections nationales : l'Institut Mainini, du nom de son mécène. Il est installé dans l'aile de Flore et prend son essor sous la direction de Madeleine Hours pour devenir en 1968, grâce au soutien d'André Malraux, le Laboratoire de recherche des musées de France (LRMF). Doté en 1987 d'un accélérateur de particules dédié à l'analyse des matériaux du patrimoine (cf. p. 18), le LRMF est alors reconnu pour ses recherches tant au niveau national qu'au niveau international ; en 1996, une unité mixte de recherche du CNRS, spécialisée en chimie, y est implantée.

Dans le domaine du patrimoine écrit, ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale, dont les conséquences ont été désastreuses sur les collections des bibliothèques, qu'une activité de recherche voit le jour au sein du laboratoire de cryptogamie du Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui conduira à la naissance en 1960 d'un laboratoire uniquement dédié à ces questions, le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques, avec le soutien du CNRS et du muséum (cf. p. 20). Quant aux monuments, la recherche se structure en 1970 avec l'installation à Champs-sur-Marne du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) qui accompagnera tous les grands chantiers patrimoniaux (cf. p. 19).

Les travaux de ces laboratoires se sont progressivement intensifiés et la recherche dédiée à la préservation du patrimoine culturel matériel est présentée pour la première fois au grand public en 1980 lors de l'exposition « La vie mystérieuse des chefs-d'œuvre »¹.

Les années 1990 sont propices au développement de la conservation et de la recherche qui constituent un axe de travail stratégique très fort de la Mission

de la recherche et de la technologie (MRT). Cette décennie voit la création de l'Institut de formation des restaurateurs d'œuvres d'art (IFROA²) ainsi que la consolidation du réseau des ateliers et laboratoires de conservation-restauration, assez embryonnaire au début des années 1990, ceci en étroite association avec la Direction des musées de France et son inspection générale (ARC Nucléart à Grenoble, Arc'Antique à Nantes).

C'est dans ce contexte qu'est également lancée, dans le cadre de la délocalisation d'emplois préconisée par la DATAR, la création du Centre interrégional de conservation et restauration du patrimoine (CICRP) dans une des friches de la SEITA à Marseille. Constitué en GIPC³ en 1999, le CICRP est désormais une référence incontournable en la matière. La possibilité d'un tel centre à Rennes, faisant suite aux installations provisoires mises en place après l'incendie du parlement de Bretagne (février 1994), est également envisagée, mais ce dernier projet ne sera pas poursuivi. De même pour le projet de Centre national de restauration du patrimoine (CNRP) qui naît dans ces années 1990. Ce projet avait été précédé de réflexions sur l'organisation de l'enseignement et de la recherche en conservation-restauration, dont plusieurs rapports ont rendu compte : celui de Gaël de Guichen dès 1973, puis ceux de Ségolène Bergeon, de Claude Veyssière-Pomot et Philippe Reliquet, enfin d'Isabelle Vaulont. Plusieurs lieux d'implantation avaient été envisagés, dont la ville d'Aubervilliers.

L'implication forte du ministère de la Culture pour développer la recherche en conservation-restauration se poursuit dans les années 2000. Ainsi, le Laboratoire de recherche des musées de France est associé en 2002 aux services de restauration des musées de France dans une même structure : le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF). Aujourd'hui, ce laboratoire est en cours d'intégration dans le projet de centre national de

JACQUES PHILIPPON

Conservateur régional des monuments historiques,
DRAC Nord-Pas-de-Calais

SYLVE MAX-COLINART

Adjointe au chef du Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
MCC / Secrétariat général / Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation

1. Voir le catalogue : Madeleine Hours dir., *La vie mystérieuse des chefs-d'œuvre : la science au service de l'art*. Paris, RMN, 1980. M. Hours fut le commissaire de cette exposition.

2. Aujourd'hui département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine.

3. Groupement d'intérêt public à caractère culturel associant l'État (ministère chargé de la Culture), la ville de Marseille, le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et le conseil général des Bouches-du-Rhône.

www.cicrp.fr

conservation du patrimoine articulé autour des réserves des musées parisiens situés en zones inondables. Ce centre devrait voir le jour en 2014 à Cergy-Pontoise, avec le soutien de la collectivité et l'appui de l'université de Cergy-Pontoise.

Au cours des années 2000, les partenariats que le ministère a noué avec différents organismes de recherche ont été poursuivis et renforcés, ce qui a permis de mettre sur pied de nouveaux projets : par exemple, en 2003 a été installé au CEA à Saclay, grâce à une collaboration entre le CNRS, le CEA, l'IRD, l'IRSN⁴ et le ministère de la Culture, l'accélérateur ARTEMIS dédié à la datation du carbone 14 par spectrométrie de masse ; citons également le projet de création, à côté du synchrotron Soleil, d'une plate-forme pour l'étude des matériaux anciens⁵, IPANEMA, dont la première pierre devrait être posée prochainement.

Coordination et mise en réseau

Dans les années 1990, si bien entendu les recherches prospéraient dans les trois laboratoires dépendant du ministère chargé de la culture, la coordination des recherches entre les grandes directions du ministère restait modeste voire inexistante. La participation systématique de la MRT aux conseils scientifiques des laboratoires et une politique active au sein du Conseil ministériel de la recherche – qui joua un rôle exemplaire en la matière –, ont abouti à une meilleure coordination de la recherche appliquée. Un comité des études en conservation-restauration a été mis en place, se réunissant plusieurs fois par an pour évaluer les recherches effectuées. De grands axes de recherche ont ainsi été confortés, en lien étroit avec les grands établissements publics concernés (Bibliothèque nationale de France et son laboratoire de recherche par exemple) ; rappelons notamment les groupes de travail sur les produits désinfectants à base d'huiles essentielles et sur la désacidification-consolidation du papier, pour des traitements de masse.

Des appels à propositions en recherche appliquée à la conservation ont été lancés, et sont aujourd'hui confortés par le programme national de recherche sur la connaissance et la conservation du patrimoine culturel matériel (PNRC) initié en 2003⁶. D'autres recherches ont été entreprises avec le ministère de l'environnement dans le cadre de programmes spécifiques sur la qualité de l'air et les pollutions atmosphériques. Le partenariat avec le CNRS s'est traduit, outre les unités mixtes, par des groupes de recherche thématiques nationaux et internationaux (GDR) qui participent à la mise en réseaux de laboratoires étudiant les matériaux du patrimoine, et renforcent leur collaboration : le GDR 2762 « Matériaux du patrimoine culturel et synchrotron Soleil » ; le GDR 2114 (Chimart) « Développement de stratégies analytiques pour la caractérisation des matériaux du patrimoine culturel » de 2004 à 2007, puis, lui succédant, le GDR 3174 (ChimART) « Bio-géo-physico-chimie des archéomatériaux et des biens culturels » (2008-2012) et le GDR 2602 « Couleur » (2007-2010). Un groupement d'intérêt scientifique (GIS) est créé en 2004 à l'initiative du Laboratoire national d'essai (LNE) sur la conservation des supports de données numériques. Il réunit cinq organismes de recherche spécialistes du domaine, avec comme objectif, entre autres, d'améliorer la conser-

vation des informations enregistrées sur les disques optiques numériques (DON) et de proposer des solutions d'archivage stables.

Le niveau européen

La participation aux appels à projets des programmes cadres de recherche et développement (PCRD) européens, qui débute dès le 2^e PCRD (1987-1991), a permis aux laboratoires du ministère de trouver leur place dans l'espace de coopération européenne (cf. p. 17), tout en engageant des partenariats avec des institutions extra-européennes comme l'institut de conservation du Getty aux États-Unis⁷.

La MRT s'est par ailleurs impliquée dans l'action européenne en étant, par exemple, point de contact national pour l'action-clé « Ville de demain et patrimoine culturel » durant le 5^e PCRD, et responsable d'un programme franco-allemand de recherche sur la conservation des monuments historiques en partenariat avec le CNRS et le ministère chargé de l'environnement. Ce programme a conduit plus d'une quarantaine d'équipes scientifiques des deux côtés du Rhin à collaborer étroitement de 1991 à 1997 à des recherches appliquées sur les vitraux et la pierre de l'ancienne abbatale de Salem, de la collégiale de Thann, de la cathédrale Saint-Gatien à Tours, de l'église Sainte-Catherine d'Oppenheim et de la cathédrale de Meissen.

Le ministère de la Culture a participé au projet EUROCARE de l'initiative EURÊKA⁸ qui vise à renforcer la coopération entre entreprises et instituts de recherche européens, à accroître la productivité et la compétitivité de l'industrie européenne sur le marché mondial, et à contribuer ainsi au développement de la prospérité et de l'emploi. Porté à l'origine par les Scandinaves, EUROCARE s'est développé en France certes modestement mais a engendré quelques projets internationaux impliquant des entreprises entre 1990 et 1995 dans des domaines aussi variés que la confection de disquette en verre inaltérable, la mise au point de produits associant consolidant et hydrofuge pour la protection de la pierre, ou le nettoyage par faisceau laser des surfaces des monuments historiques.

Aujourd'hui, le patrimoine culturel trouve une nouvelle place au niveau européen avec un ERA-NET sur la recherche appliquée à la protection du patrimoine culturel matériel, NET-HERITAGE⁹, pour lequel le ministère (DREST) représente la France, et avec un projet de programmation conjointe (JPI)¹⁰, de la recherche sur le patrimoine culturel matériel et immatériel, *Cultural heritage and global change : a challenge for Europe*.

Diffusion des résultats de la recherche

Les travaux de recherche sur la conservation du patrimoine sont régulièrement portés à la connaissance aussi bien des experts et acteurs du domaine que du grand public. Colloque, séminaires, site Internet « Sciences et patrimoine culturel »¹¹... participent à leur dissémination. Citons également des publications aidées par le ministère : la collection d'ouvrages scientifiques « Conservation du patrimoine » coéditée avec CNRS Éditions, et des revues consacrées à la restauration, dont le ministère a soutenu la création et qui sont aujourd'hui reconstruites : *Coré*, *CRBC*, *Techné*...

4. IRD : Institut de recherche et développement ; IRSN : Institut de radioprotection et sûreté nucléaire.

5. www.synchrotron-soleil.fr/ipanema

6. www.culture.gouv.fr/culture/conservation/tr/comite/comite.htm

7. www.getty.edu/conservation/

8. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20436/1-initiative-eureka.html

9. Depuis octobre 2008. www.netheritage.eu/index.asp

10. Joint Programming Initiative

11. www.culture.gouv.fr/culture/conservation/tr/index.htm

Revues en conservation-restauration

Quatre revues, dont les thématiques sont liées aux champs d'activité des organismes éditeurs, bénéficient du soutien des crédits recherche.

Coré, revue semestrielle publiée depuis 1996 par la section française de l'Institut international de conservation (IIC)
<http://sfiic.free.fr/publications/core.html>

CRBC, revue publiée depuis 1989 par l'Association des restaurateurs d'art et d'archéologie (ARRAFU)
<http://araafu.free.fr/>

Support/Tracé, revue publiée depuis 2000 par l'Association pour la recherche scientifique sur les arts graphiques (ARSAG).
<http://arsag.org/francais.htm>

Techné, revue publiée depuis 1994 par le Centre de recherche et de restauration des musées de France
www.c2rmf.fr/homes/home_id21981_u12.htm

La recherche en conservation soutenue par l'Europe

Entretien avec Astrid Brandt-Grau

Astrid Brandt-Grau est docteur en archéologie, ingénieur de recherche du ministère de la Culture. Elle a été successivement chef de laboratoire et coordinatrice des programmes de recherche en conservation à la Bibliothèque nationale de France, adjointe au chef de la Mission de la recherche et de la technologie du ministère de la Culture, directrice des études du département des restaurateurs de l'Institut national du patrimoine. Elle est actuellement expert national détaché à la Commission européenne, à la Direction générale de la recherche / Direction environnement (Unité I3), en charge des programmes de recherche pour la préservation du patrimoine culturel.

Le ministère de la Culture et ses laboratoires en conservation-restauration du patrimoine sont partenaires de nombreux programmes européens. Quelles ont été les grandes étapes de l'implication du ministère dans l'espace européen de la recherche pour ce domaine ?

Entre 1998 et 2002, pendant le 5^e programme cadre de recherche et de développement (PCRD), la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) du ministère de la Culture a été point national de contact (PNC) de l'action clé « Ville de demain et patrimoine culturel ». Elle a coorganisé, sous la Présidence française de l'Union européenne, la 4^e conférence de la Commission européenne sur le thème : « La recherche pour la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel : opportunités pour les entreprises européennes », qui s'est tenue à Strasbourg en novembre 2000.

De fait, le ministère de la Culture et ses laboratoires en conservation-restauration du patrimoine se sont impliqués dès le 2^e PCRD de l'Union européenne (1987-1991). Le Centre de recherche sur la conservation des documents graphiques¹ a ainsi participé à plusieurs projets : sur les « effets des polluants atmosphériques sur le vieillissement accéléré des matériaux contenant de la cellulose » (2^e PCRD), sur « l'évaluation de la corrélation entre le vieillissement naturel et artificiel sur les cuirs au tannage végétal » (3^e PCRD), pour la mise au point d'un dosimètre pour évaluer la quantité de lumière reçue par les objets exposés (projet LIDO), ou encore sur l'étude de la détérioration du parchemin (projet IDAP) (5^e PCRD). Ce laboratoire est actuellement coordonnateur du projet POPART portant sur les stratégies de préservation des matériaux plastiques des objets contemporains conservés dans les musées (7^e PCRD). Le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) a participé au projet sur « les matériaux granitiques dans les monuments historiques et l'étude de leur vieillissement », aux projets SCOST sur la compatibilité des traitements de surface des matériaux pierreux contenant des sels (4^e PCRD), BIOREINFORCE sur l'utilisation de la calcite

pour le renforcement des pierres, VIDRIO sur la conservation des vitraux, COMPASS sur la compatibilité des plâtres avec les matériaux pierreux imprégnés de sels (5^e PCRD), ou encore CONSTGLASS sur le comportement au vieillissement des produits utilisés pour la conservation des vitraux (6^e PCRD). Il est actuellement impliqué dans le projet ROCARE sur la mise au point d'un ciment de restauration (7^e PCRD).

Le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) s'est surtout impliqué dans des projets de réseaux thématiques ou liés aux infrastructures de recherche, tels LABS TECH (5^e PCRD), EU-ARTECH (6^e PCRD) et plus récemment CHARISMA (7^e PCRD). Il a également participé au projet AUTHENTICO sur les méthodologies d'authentification des métaux et de leurs technologies de fabrication (6^e PCRD), et il est associé actuellement à MUSECORR, sur le suivi de la corrosion des métaux (7^e PCRD). Le ministère de la Culture (DREST) est lui-même impliqué dans NET-HERITAGE, projet ERA-NET qui réunit 15 ministères de la culture et agences de financement de 14 pays européens, et vise à cartographier la recherche sur le patrimoine culturel en Europe et à lancer des projets transnationaux au sein de l'espace européen de la recherche (EER).

Quels sont aujourd'hui les grands axes de l'action européenne pour développer la recherche appliquée à la préservation du patrimoine ?

Au niveau européen, l'instrument principal pour le financement de la recherche dans le domaine du patrimoine culturel est le PCRD². S'ajoutent à cela des actions intergouvernementales COST et EUREKA.

Dans le cadre de la construction de l'espace européen de la recherche, la Commission a proposé récemment une coopération plus stratégique entre les États membres de l'Union européenne, afin d'apporter une réponse aux futurs grands enjeux de la société. L'une des options choisies est celle d'une programmation conjointe entre États membres et pays associés, appelée *Joint*

Programming (JP)³ invitant les États à s'engager dans un programme de recherche sur une base volontaire à géométrie variable, afin de mettre en commun leurs efforts de recherche de façon à maximiser le bénéfice pour la société. Lors du dernier Conseil européen de compétitivité du 3 décembre 2009, la proposition de lancer une initiative JP sur le thème « Patrimoine culturel et changement global : un nouvel enjeu pour l'Europe » a été retenue. Cette proposition est coordonnée par le ministère italien de la culture avec le soutien initial de 12 États membres et 2 pays associés au 7^e PCRD. Cette proposition a été adoptée lors du conseil de compétitivité de mai 2010 ; le consortium des États membres, responsable de la conduite du programme, a été invité à développer une vision et un schéma stratégique de la recherche, en concertation avec la Commission, avant de lancer des appels à projets transnationaux, à travers une structure de gestion adaptée. ■

Voir les projets des 5^e, 6^e et 7^e PCRD : http://ec.europa.eu/research/environment/index_en.cfm?pg=projects&area=cultural

1. CRCDG, devenu Centre de recherche sur la conservation des collections (CRCC). Cf. p. 20-21.

2. Voir les volumes édités par la Direction générale de la recherche de la Commission européenne : *Preserving our heritage, improving our environment*. Vol. I : *20 years of EU research in Cultural Heritage* (33 p.) ; vol. II : *Cultural Heritage research : FP5, FP6 and related projects* (246 p.). Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2009. À télécharger : <http://bookshop.europa.eu>

3. Cf. « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions. Vers une programmation conjointe de la recherche : Travailler ensemble pour relever plus efficacement les défis communs ». COM (2008) 468 final. À télécharger : http://ec.europa.eu/research/press/2008/pdf/com_2008_468_fr.pdf

Un accélérateur de particules dans un laboratoire de musée

Entretien avec Michel Menu

Ingénieur de recherche du ministère de la Culture, Michel Menu dirige depuis 2001 le département recherche du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF). Docteur ingénieur en physique, habilité à diriger des recherches (HDR), il est rédacteur en chef de la revue *Techné*, membre du comité de rédaction de *Applied Physics A*, organisateur des conférences EMRS (European Materials Research Society) et membre du comité scientifique de la grotte de Lascaux.

Service à compétence nationale du ministère de la Culture, installé au Louvre, le C2RMF a trois grandes missions : l'expertise pour les musées de France ; l'aide à la restauration ; la recherche sur les matériaux et le développement de nouvelles méthodes et techniques d'examen et d'analyse applicables aux collections des musées.

Le C2RMF est le seul laboratoire de musée au monde qui abrite un accélérateur de particules. Qu'est-ce qui a motivé l'implantation de cet instrument ?

L'installation d'AGLAE, Accélérateur Grand Louvre d'analyse élémentaire, basé sur un petit accélérateur de particules, a été un pari. Magdeleine Hours, qui dirigeait le LRMF, conseillée par Christian Lahanier, a conçu ce projet ambitieux : étudier des œuvres d'art en recourant aux techniques non destructives d'analyse de surface par faisceaux d'ions accélérés. Les laboratoires de musée utilisaient déjà les méthodes d'analyse par fluorescence X ; avec les techniques d'analyse par faisceaux d'ions, plus sensibles, on obtenait des informations complémentaires précieuses, notamment sur les éléments légers, comme le carbone, l'oxygène, le fluor, ou sur les concentrations en profondeur de certains éléments. À la fin des années 1970, la physique nucléaire a abandonné les petits accélérateurs électrostatiques pour des instruments gigantesques. Le développement de ces petits accélérateurs a alors été repris par les physiciens à des fins de caractérisation pour ce que l'on appelle la « science des matériaux ». Ils ont été fort utiles pour mettre au point et analyser les semi-conducteurs employés en microélectronique, pour des recherches sur l'environnement (c'était le début de la prise de conscience des enjeux de cette discipline !) ou en médecine. Les premières applications en archéologie voyaient également le jour. Ainsi, un programme pionnier et remarquable, mené par une équipe pluridisciplinaire australienne, a consisté à analyser, au début des années 1980, plus de 5 000 objets en obsidienne afin de comprendre le peuplement des îles australes de l'Indonésie aux îles Fidji. Au même moment, une équipe californienne a étudié l'authenticité de la carte du Vinland, réputée représenter pour la première fois le continent nord-américain.

Le projet AGLAE a pris corps et Jacques Liot, qui dirigea le LRMF à partir de 1983, après Magdeleine Hours, sut trouver les financements pour l'implantation de l'accélérateur dans le nouveau laboratoire aménagé en sous-

sol, au pied du Pavillon de Flore, dans le cadre des travaux du Grand Louvre.

Quel a été l'apport d'AGLAE pour la recherche sur les matériaux du patrimoine ?

Le pari de Magdeleine Hours est aujourd'hui gagné. L'installation d'AGLAE au LRMF, dans l'enceinte du Louvre, fut un acte essentiel pour le développement des « sciences des matériaux du patrimoine culturel », à l'interface de l'histoire de l'art traditionnelle et des sciences physico-chimiques. Nous avons analysé des fleurons des collections nationales : le Scribe accroupi, la statuette d'Ishtar, les grenats des rois francs, le trésor d'Arégonde, les dessins à la pointe d'argent de Pisanello...

Le savoir-faire développé par les chercheurs du C2RMF autour de l'accélérateur a permis de mettre au point différentes méthodes et techniques adaptées à l'étude des œuvres, de contribuer à la réalisation d'autres outils spécifiques, mobiles et non destructifs. Grâce à AGLAE, le laboratoire a bénéficié du concours des meilleurs instituts de recherche : le Groupe de physique des solides de l'université Pierre-et-Marie-Curie, le Centre de recherches nucléaires de Strasbourg, puis plus récemment le laboratoire de chimie de l'École normale supérieure, le Laboratoire de cristallographie à Grenoble, les synchrotrons ESRF à Grenoble, Bessy à Berlin, Soleil au sud de Paris, pour ne citer que les principaux.

Cet accélérateur est-il encore performant ? Et quelle est sa place aujourd'hui dans le paysage français et international de la recherche sur les matériaux du patrimoine ?

Nous avons fêté les 20 ans d'AGLAE en 2009, et cette même année nous avons perdu le regretté Joseph Salomon, notre ami, qui fut pendant toute cette période l'ingénieur qui a réglé petit à petit le système pour en faire un joyau que toute la communauté scientifique nous envie. En effet, toutes les techniques d'analyse appliquées aux œuvres d'art ont été mises au point dans notre laboratoire, dans des conditions atmosphériques normales, afin d'étudier les œuvres à l'air libre, sans préparation aucune.

Aujourd'hui, AGLAE est toujours aussi performant. Bien sûr, il conviendra de procéder à une jouvence de certaines parties, à des améliorations, des automatisations qui permettront par exemple de poursuivre les analyses la nuit ou les week-ends. On envisage aussi de lui adjoindre une source puissante de rayons X (projet TOMX) qui ouvrirait d'autres perspectives en imagerie et en méthodes d'analyses, notamment sur la composition structurale de la matière (et non plus seulement élémentaire) : c'est le projet AGLAE 2.

AGLAE a favorisé l'insertion du laboratoire dans le milieu de la recherche française, en attirant physiciens et chimistes qui trouvaient au Louvre un outil d'analyse très puissant. De nombreuses thèses en sciences des matériaux ont été menées au C2RMF en faisant appel à AGLAE. Le laboratoire est devenu un vrai laboratoire de recherche reconnu par ses pairs et associé au CNRS avec la création en 1996 de l'UMR 171, rattachée principalement à l'Institut de chimie mais avec un lien fort avec les sciences humaines. La finalité des recherches au C2RMF étant l'étude des œuvres, il est crucial que les sciences humaines soient associées à notre travail. C'est pourquoi des relations pérennes ont été nouées avec les conservateurs, les historiens de l'art et les archéologues. AGLAE, là encore, fut essentiel. Faire venir devant le faisceau d'ions des œuvres majeures des musées nationaux suppose une relation de confiance, qui s'est construite au fil du temps.

Au plan international, AGLAE a été le pilier de projets européens qui ont assis la renommée du laboratoire chez nos partenaires, européens et américains notamment. Le C2RMF participe à deux projets européens I3¹ réussis, EU-ARTECH puis CHARISMA, où AGLAE joue un rôle d'accès transnational : 20 % de son activité est offerte à des chercheurs européens non français qui viennent étudier des œuvres. Ainsi, avec AGLAE, le laboratoire a connu un développement considérable et est devenu un acteur essentiel de la recherche sur les matériaux du patrimoine. ■

1. Initiatives d'infrastructures intégrées.

LE LABORATOIRE DE RECHERCHE DES MONUMENTS HISTORIQUES (LRMH)

Quand un inspecteur général des Monuments historiques, Jean Taron, prit conscience, à la fin des années 1960, de la nécessité de créer en France un laboratoire dédié à la recherche sur la conservation *in situ* des matériaux du patrimoine, alors que le Laboratoire de recherche des musées de France (LRMF) existait déjà depuis une trentaine d'années, la recherche dans ce domaine était peu développée. Si certains laboratoires de l'université ou du CNRS travaillaient sur l'altération de la pierre, il fallait démontrer l'utilité d'un laboratoire public entièrement consacré aux recherches sur la conservation du vitrail, des grottes ornées ou des peintures murales. Plus encore, il fallait développer dans l'esprit des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage des Monuments historiques la nécessité d'études scientifiques préliminaires aux travaux, pour les monuments importants affectés de problèmes graves de conservation, en particulier de leurs décors. Le petit noyau de scientifiques installé dans les communs du château de Champs-sur-Marne, doté de quelques moyens matériels mais de peu de personnel, avait à faire la preuve de sa capacité à servir d'intermédiaire entre le monde de la recherche et celui de la conservation du patrimoine. Aujourd'hui ces démonstrations semblent largement faites, grâce au travail mené quotidiennement auprès des architectes, conservateurs régionaux, inspecteurs des Monuments historiques et restaurateurs, grâce aussi aux campagnes de presse valorisant les recherches et les nouvelles technologies appliquées à la conservation des monuments historiques, comme aux grandes expositions, dont la plus célèbre fut, en 1980, « La science au service de l'art ». Les journées d'études organisées régulièrement par le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH),

avec ICOMOS-France¹ ou la SFIIC² élargissent l'audience du laboratoire, stimulent les besoins d'études et suscitent de nouveaux projets de recherche. L'objectif premier du LRMH est d'être un laboratoire au service des responsables du patrimoine et des praticiens de la restauration, de se tenir au plus près possible de leurs besoins concrets, aussi bien dans les recherches sur les techniques et produits de la conservation et de la restauration que dans les études de cas et les conseils donnés sur le terrain. Dans les années qui ont suivi sa création, l'activité principale du LRMH était centrée autour des études scientifiques de monuments souvent prestigieux, tels que les sculptures monumentales des cathédrales de Chartres ou de Paris, les peintures murales de Saint-Savin-sur-Gartempe, la grotte de Lascaux, les vitraux de Chartres. Puis progressivement l'activité de recherche, souvent née des problématiques de terrain, s'est développée en partenariat avec des laboratoires universitaires, des unités du CNRS, des laboratoires attachés aux grandes écoles. Ce travail en réseau a été encouragé ces dernières années par les appels à projets nationaux et internationaux, auxquels le LRMH a répondu, souvent avec succès. Depuis 1993, le LRMH a ainsi été partenaire de douze projets européens, de deux projets ANR³ et d'une quinzaine de projets PNRC⁴. Les travaux de recherche et d'études du LRMH s'organisent selon neuf pôles thématiques : pierre, vitrail, peinture murale - polychromie, métal, béton, grottes ornées, microbiologie, textile, bois. Concentrés à l'origine sur les matériaux traditionnels et les arts monumentaux liés au bâtiment (peinture murale, vitrail), les recherches du LRMH ont progressivement étendu leur domaine d'application : de la conservation de la sculpture

portails de cathédrales on est passé aux problèmes de nettoyage et de consolidation de la pierre des parements, de la conservation de la pierre elle-même à celle des bétons, des métaux employés en sculpture à ceux des charpentes métalliques et des ponts de Paris. Le laboratoire mène également des recherches sur les méthodes d'analyse non invasives, utilisables *in situ* (spectrométrie sur plasma induit par laser) et les méthodes de diagnostic (thermographie infrarouge par excitation aléatoire). Dans le cadre des réformes en cours de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les monuments historiques, le LRMH apportera sa contribution active au contrôle scientifique et technique de l'État, notamment par l'établissement de protocoles d'études scientifiques, la rédaction de fiches méthodologiques, ou la participation aux travaux de normalisation au niveau national et européen.

ISABELLE PALLOT-FROSSARD

Directeur du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH)

1. Conseil international des monuments et des sites.
2. SFIIC : Section française de l'Institut international de conservation
3. ANR : Agence nationale de la recherche.
4. PNRC : programme national de recherche sur la conservation du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication

La création du LRMH vue par Marcel Stefanaggi

Vous avez été chercheur au LRMH dès sa création. Dans quel contexte ce laboratoire a-t-il vu le jour ?

Jusqu'à la fin des années 1960, le service des Monuments historiques ne disposait d'aucun outil scientifique propre. Seuls quelques chercheurs ou institutions extérieurs menaient des recherches sur ce qu'on appelait alors la « maladie de la pierre », dans le cadre de contrats. Ils travaillaient sous l'égide d'une commission créée à l'initiative de Jean Taron, inspecteur général des Monuments historiques. Celui-ci, dès la fin des années 1960, avait souhaité recruter un ingénieur. En 1969, j'étais ingénieur chimiste récemment sorti de l'École de chimie de Paris (ENSCP). Très vite, l'idée de créer un véritable service scientifique a vu le jour, et je fus chargé d'établir un plan de développement du futur laboratoire. On trouva des locaux dans d'anciens communs du domaine de Champs-sur-Marne, dont Jean Taron était alors conservateur. Le ministère accorda des crédits et, en 1971, deux pièces furent aménagées : un laboratoire et un bureau/documentation. Deux autres ingénieurs furent recrutés : un chimiste, Jean-Marie Bettembourg, et un microbiologiste, Claude Jaton, qui travaillait déjà sur la pierre à l'Institut Pasteur. Nous avons travaillé en pionniers sur les problèmes de conservation des matériaux des monuments historiques : pierre, vitrail et peintures murales dans un premier temps. Un technicien a rejoint l'équipe. Nous étions donc quatre pendant ces années que l'on peut qualifier d'« époque héroïque », pour développer ce laboratoire devenu le LRMH.

Au cours des années, l'équipe s'est étoffée : techniciens, documentaliste, photographe... Elle rassemble aujourd'hui 35 personnes. De nouvelles sections ont été créées : grottes ornées, métal, textile... Les compétences du laboratoire ont vite été très appréciées. Le LRMH a aujourd'hui acquis une réputation internationale.

De la sauvegarde des documents graphiques...

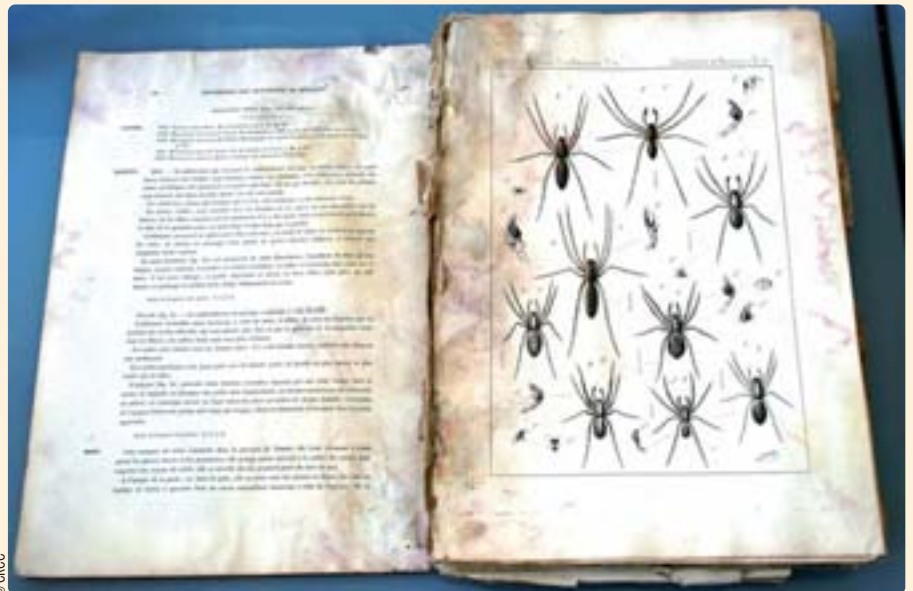
Entretien avec Françoise Flieder

Françoise Flieder, docteur de l'université de Paris, directrice de recherche émérite au CNRS, a dirigé le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques (CRCDG) dès sa création en 1963 jusqu'en 1998.

Françoise Flieder, l'équipe que vous dirigiez au laboratoire de cryptogamie du Muséum dans les années 1950 préfigurait le CRCDG créé en 1963. Quelles circonstances ont conduit à la création de ce laboratoire ?

Lors de la Seconde Guerre mondiale, notre patrimoine national a souffert de mauvaises conditions de conservation : manque de chauffage et donc excès d'humidité ont régné dans les magasins de livres et d'archives des institutions patrimoniales et favorisé le développement de micro-organismes dans le papier. Au retour de déportation, Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale, prend conscience des problèmes posés par la préservation du patrimoine écrit, et de l'urgence de s'en préoccuper. Sous son impulsion, le CNRS crée en 1953 un poste de chercheur qui m'est attribué. Julien Cain obtient que le professeur Roger Heim, directeur du Muséum national d'histoire naturelle et titulaire de la chaire de cryptogamie, accepte de m'héberger dans son laboratoire.

Dans les années 1950, peu de centres de recherche sur la conservation des biens culturels s'intéressent aux documents graphiques, hormis l'Istituto di Patologia del libro fondé



Livre envahi par les moisissures.

dans leur état d'origine le plus longtemps possible. En 1971, le CRCDG, alors une petite équipe de cinq personnes, s'installe dans des locaux spécialement conçus à son usage, au-dessus des magasins de livres de la bibliothèque centrale du Muséum, et devient deux

années 1960 un rôle de pionnier, en établissant une méthodologie, applicable à tous les matériaux, qui est aujourd'hui répandue dans tous les pays. Les recherches sur le papier, le cuir, les parchemins ont abouti à la mise au point de procédés actuellement encore largement utilisés : désacidification de masse des livres, cires pour les reliures anciennes, nettoyage et assouplissement des parchemins, assèchement par lyophilisation des livres et liasses d'archives sinistrés lors des inondations ainsi que des objets archéologiques en cuir gorgés d'eau. Dans les années 1980, le centre a élargi ses activités en se préoccupant de la conservation des photographies.

Enfin, la formation à la recherche a toujours été une mission du CRCDG, qui assure des enseignements et accueille des étudiants. Rappelons que j'ai notamment participé, à l'initiative de Georges-Henri Rivière, Hélène Arhweiler et Jean Dehaye, à la création en 1973 de la maîtrise de sciences et techniques « Conservation et restauration des biens culturels » (aujourd'hui master), dépendant de l'université Paris I.

« Très vite s'est posée la question de l'innocuité des traitements à l'égard des constituants du livre. C'est dans cette voie que le CRCDG a joué un rôle de pionnier... »

à Rome en 1938, et en 1952 le nouveau service de restauration de la bibliothèque Lénine à Moscou. Il faudra attendre 1963 pour voir la création officielle du CRCDG par arrêté interministériel (ministère des Affaires culturelles et ministère de l'Éducation nationale), à l'initiative d'André Chamson, directeur général des Archives de France, de Julien Cain, de Roger Heim, et de Jean Chatelain, directeur des Musées de France. La direction des recherches m'en a été confiée.

Une des priorités était l'étude des mécanismes de détérioration des documents graphiques et les moyens préventifs et curatifs à mettre en œuvre pour les conserver

ans plus tard une unité mixte CNRS/ministère de la Culture/Muséum. Vingt postes supplémentaires seront créés au cours des dix années qui suivent.

Thérèse Kleindienst, secrétaire générale de la Bibliothèque nationale, dont l'impulsion a été déterminante pour la création du centre, a aussi orienté avec dynamisme et compétence les recherches initiales : dès 1953, l'équipe a travaillé sur la désinfection des papiers puis établi des protocoles adaptés aux documents patrimoniaux. Très vite s'est posée la question de l'innocuité des traitements à l'égard des constituants du livre. C'est dans cette voie que le CRCDG a joué au cours des

Françoise Flieder évoque l'histoire et les travaux scientifiques du CRCDG de façon plus approfondie dans un article publié par le CNRS et disponible en ligne :

Françoise Flieder, « Le Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques (CRCDG) », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 11, nov. 2004, mis en ligne le 10 nov. 2006.
<http://histoire-cnrs.revues.org/document679.html>

... à la conservation des collections de musée

Entretien avec Bertrand Lavédrine

Bertrand Lavédrine est directeur du Centre de recherche sur la conservation des collections (CRCC), nouvelle dénomination du CRCDG depuis 2007. Le centre est une unité de service et de recherche (USR 3224) associant le CNRS, le Muséum national d'histoire naturelle et le ministère de la Culture.

D'abord dédié aux recherches sur l'altération et la préservation de documents graphiques, le laboratoire que vous dirigez depuis une dizaine d'années a progressivement élargi son champ d'action. Pourquoi cette évolution ?

Il est vrai qu'à l'origine le centre s'est consacré aux documents graphiques pour répondre au besoin impératif d'interventions sur les fonds de bibliothèques et d'archives après la guerre, dû notamment à la prolifération des moisissures sur le papier. Une fois familiarisé avec les enjeux de la conservation des œuvres sur papier (support et tracé), on a identifié d'autres problèmes majeurs, comme ceux posés par les cuirs de reliure et les parchemins. Puis, naturellement, notre attention s'est portée sur des documents plus récents, en particulier les documents photographiques. Nos investigations dans le domaine de la photographie ont débuté par l'étude des microfilms. La politique de microfilmage des collections était en plein développement, encore fallait-il vérifier que les microformes de sécurité produites pouvaient résister à l'épreuve du temps, pour assurer leur rôle de support de substitution, de conservation et de diffusion. Très rapidement sont venues s'ajouter les questions liées aux œuvres photographiques (tirages, films, diapositives). En effet, avec le regain d'intérêt que connaissait le patrimoine photographique aux alentours des années 1990, de nouvelles demandes en matière de conservation et de restauration ont été formulées. À cela se sont ajoutées les collections audiovisuelles (film, vidéo), puis les questions très spécifiques du numérique. En ce début du XXI^e siècle, les activités du centre ne se limitent plus au domaine des archives et des bibliothèques, elles se sont ouvertes à d'autres types de collections, comme celles des muséums. Le laboratoire est implanté au Jardin des plantes, mais jusqu'à récemment il était peu impliqué dans la conservation des collections de ce prestigieux établissement qu'est le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). La réorganisation du muséum, avec la création de départements, a été l'occasion d'insérer le CRCC dans la politique scientifique de l'établissement dont l'une des missions est la conservation des collections. De surcroît, l'adoption de la loi relative aux musées de France, qui couvre le patrimoine

scientifique et technique, justifiait l'ouverture de nos activités aux collections du MNHN. Le laboratoire a été reconnu comme unité scientifique du muséum et intégré au Département des galeries. Quatre postes d'enseignants-chercheurs ont été dévolus à ces nouvelles tâches.

en conservation ont changé. À l'origine, le centre travaillait dans une optique curative : il s'agissait avant tout de mettre au point ou d'améliorer des méthodes de conservation-restauration des collections, dont certaines étaient gravement menacées. Dans cet objectif, des techniques de désinfection et de désacidi-

« Étudier l'action de l'environnement sur les collections.

Avec les collections d'histoire naturelle, le centre se confrontait à de nouveaux objets qui n'étaient plus plans, mais se déployaient dans l'espace, avec la présence de constituants les plus divers, naturels et synthétiques, comme les mousses utilisées pour le montage des spécimens. L'usage de ces nouveaux matériaux dans la constitution des œuvres, mais aussi pour leur conservation et leur restauration (adhésifs, consolidants, boîtes), amène de nouveaux problèmes que les musées d'art moderne et contemporain ont identifiés sur des œuvres produites au cours du XX^e siècle. Afin de mieux coordonner les recherches dans ce domaine et d'établir une stratégie de conservation, en particulier pour le nettoyage, l'exposition et le stockage, le centre a pris l'initiative de monter et de piloter un projet de recherche international, financé par la Commission européenne, intitulé POPART (*Preservation of Polymer Artefacts*)¹. Avec ces nouvelles orientations, l'ancienne dénomination, « Centre de recherches sur la conservation des documents graphiques », ne reflétait plus une image conforme à nos activités. Il devenait urgent de proposer un nom qui soit davantage en adéquation avec nos nouvelles orientations. Après consultation et accord de nos tutelles (CNRS, ministère de la Culture et de la Communication et MNHN), le nom de « Centre de recherche sur la conservation des collections » a été adopté.

Quelles sont aujourd'hui les priorités du CRCC ?

Au-delà de l'élargissement du champ des activités du CRCC à d'autres catégories de biens culturels, au cours de ces vingt dernières années les priorités en matière de recherche

ont été développées et évaluées pour des applications spécifiques au patrimoine culturel. Le changement de nom du centre traduit non plus une démarche orientée sur le traitement des objets, mais une approche plus large qui prend en compte l'ensemble de la collection, les méthodes de conservation, et l'exposition. L'effet des sources lumineuses, l'aspect des œuvres sous certains éclairages font l'objet de recherches spécifiques. Ainsi, la conservation préventive est devenue une priorité. La nécessité s'est bientôt imposée de non seulement mieux connaître les matériaux du patrimoine et leur comportement dans le temps, mais aussi d'étudier l'action de l'environnement sur les collections. Cette nouvelle façon d'aborder la recherche en conservation, en s'intéressant non plus à l'objet seul, mais aux interactions entre les œuvres et leur environnement, permet de rassembler sous des problématiques communes patrimoines mobilier et immobilier. Cette approche « intégrée » de la conservation est un des grands défis des années à venir, car si les scientifiques du patrimoine visent à accroître l'espérance de vie des biens culturels, ils doivent le faire en considérant les contraintes liées à l'environnement. ■

1. <http://popart.mnhn.fr/> ; et cf. *Culture et recherche*, n° 120, été 2009, p. 53.

Études socioéconomiques et politiques culturelles

« Le ministère de la Culture se dote en 1963 d'une cellule d'études et de recherches. Ce Service des études et recherches (SER), devenu Département des études et de la prospective en 1986, occupe une place originale au sein de l'administration : l'esprit militant, issu de l'éducation populaire, estompera longtemps les seules logiques administratives¹. »

PHILIPPE POIRRIER

Professeur d'histoire contemporaine
Université de Bourgogne
Vice-président du Comité d'histoire
du ministère de la Culture

1. Le texte publié ici reprend l'essentiel de l'article de Philippe Poirrier : « Études et recherches », publié en 2001 dans le *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*. Paris, Éd. du CNRS/Larousse-Bordas, 2001, p. 262.

2. Cf. compte rendu du colloque dans : *L'expansion de la recherche scientifique*, n° 21, déc. 1964, et notamment l'article de A. Girard : « Pourquoi des recherches ? La fin de l'ère des goûts et des couleurs ».

En 1961, la Commission de l'équipement culturel et du patrimoine artistique du IV^e Plan avait regretté que « pour sa tâche de planification, elle n'ait pu disposer de données précises et chiffres sur les besoins, les structures et les budgets en matière d'action culturelle ». Deux ans plus tard, pour préparer les outils nécessaires à l'élaboration du V^e Plan, Jacques Delors, conseiller pour les affaires sociales au Commissariat général au Plan, recommande la création d'une cellule d'études et de recherches au ministère des Affaires culturelles. Animée par Augustin Girard (rapporteur en 1961 du groupe de travail « Action culturelle » du IV^e Plan), cette cellule demeure pendant une décennie une émanation du Plan à la lisière de l'administration de la rue de Valois. Le Service des études et recherches (SER) est officiellement créé en 1963. Il faut attendre le soutien de la Fondation pour le développement culturel (Paul Chaslin et Pierre Moinot) et de la Délégation

générale à la recherche scientifique et technique (Paul Delouvrier) par l'intermédiaire d'une action concertée lancée en 1974-1975 (cf. encadré) pour conforter le SER au plan budgétaire. En 1982, la multiplication par sept du budget du SER confirme cette montée en puissance.

Recherches et prospective

Pour les études préparatoires au V^e Plan, le SER fait appel à Pierre Bourdieu, Joffre Dumazedier, Pierre-Aimé Touchard, Pierre Guetta, Pierre Schaeffer, Michel Crozier et Paul-Henri Chombart de Lauwe. Les premiers résultats sont exposés au colloque de Bourges (1964) placé sous le thème « Recherche scientifique et développement culturel »². La nécessité de la quantification culturelle comme base empirique d'une politique publique de la culture s'impose peu à peu.

Au cours des années 1960-1970 plusieurs chantiers sont ouverts : l'étude de la morphologie de la population des créateurs, des marchés du travail artistique et des œuvres, des professions et des formations artistiques. Le colloque de Bourges avait posé des jalons dans les domaines des musées, du théâtre, des bibliothèques et du cinéma. Des études sociologiques, associant approches quantitatives et qualitatives, sur le public des maisons de la culture, sur les pratiques des enfants, sur les « besoins et aspirations culturels », sur le rôle de la télévision et sur l'attitude du public à l'égard de l'art contemporain permettent d'introduire une approche empirique dans des domaines qu'on croyait ne relever que du goût.

La publication d'*Annuaire statistique de la Culture* (1977) confirme le rôle pionnier du SER dans la genèse de la statistique culturelle. Le recensement des dépenses culturelles des pouvoirs publics – État et collectivités locales – est mené tous les trois ans et vise par une logique comparative d'émulation à souligner la nécessité de mettre en place l'analyse de politiques culturelles de plus en plus cohérentes. De même, les grandes enquêtes par sondage sur les pratiques culturelles des

L'aide de la recherche à l'élaboration de politiques culturelles

En 1973, se réunit à la Délégation à la recherche scientifique un comité présidé par Paul Delouvrier, président d'EDF, assisté d'Augustin Girard. L'objectif est de réfléchir sur une problématique qui soit à la fois une problématique de politique culturelle et de recherche. Il s'agit de « demander aux chercheurs d'aider à élucider des points de la politique culturelle identifiés comme importants et mal connus ». Policy research donc, mais sur des problèmes fondamentaux de méthode comme sur des points d'application précis¹.

Citons quelques-uns des thèmes traités :

- Effets sociaux des médias : audiences des émissions culturelles de la télévision. Les phénomènes d'apprentissage (INA, Michel Souchon et Martine Rogier-Machart).
- Émergences d'actions culturelles nouvelles (Fondation pour le développement culturel).

– Un système d'informations statistiques et économiques (Jacques Antoine, CESEM).

– Développement culturel et formation continue (Bertrand Schwartz).

– Les industries culturelles (GM2 Conseil).

– Travailleurs manuels et culture (Pierre Belleville).

– Conjoncture, synthèse et prospective (Michel de Certeau).

Il est intéressant de noter que c'est une instance extérieure au ministère de la Culture qui a lancé un programme introduisant des thèmes qui dépassaient alors la compétence sectorielle du ministère : médias, industries culturelles, préfigurant ainsi ce qui allait devenir le ministère de la Culture et de la Communication.

1. *Le progrès scientifique*, n° 193, mars-avril 1978. Voir présentation de l'action concertée p. 26 par A. Girard, et la liste des recherches p. 80-81.

Français, menées à partir de 1973, sont conçues comme un état des lieux nécessaire pour fonder des stratégies culturelles. Le partenariat avec les universités et le CNRS (Centre de sociologie des arts, Centre de sociologie des organisations...) fait alors du SER un acteur central de la recherche sur la culture en France. Le soutien à de jeunes chercheurs sera une constante du service. En 1989 est créé à l'initiative du Département des études et de la prospective (nouveau nom du SER) l'Observatoire des politiques culturelles, pour développer l'analyse des politiques culturelles des collectivités territoriales, en collaboration avec l'université des sciences sociales de Grenoble (cf. encadré).

Depuis le milieu des années 1990, six axes de recherches sont privilégiés : emploi culturel ; économie de la culture ; éducation artistique ; publics et pratiques ; aménagement du territoire et financement public de la culture ; dimension internationale des activités et des politiques culturelles.

Les résultats des études³ réalisées ou commanditées ont sensibilisé les élus locaux et les administrateurs du ministère de la Culture, et constituent une base scientifique pour les débats sur les politiques culturelles. Pourtant la logique politique du court terme s'est souvent opposée à un service qui privilégie le long terme. Aussi ces recherches n'ont que rarement infléchi directement les stratégies politiques du ministère. En revanche, elles ont informé un large public de professionnels et de militants culturels et constituent une source privilégiée pour l'analyse de la vie culturelle contemporaine⁴.

Une reconnaissance internationale

Placer la réflexion à l'échelle internationale a été une ambition permanente du SER. En 1966, Augustin Girard fait partie de la délégation française lors de la XIV^e conférence générale de l'UNESCO. Au cours des années 1970, la commission française de l'UNESCO s'appuie sur les problématiques du SER pour alimenter les programmes de l'UNESCO destinés à aider les États membres à élaborer une politique culturelle. Le chef du SER, en tant que directeur du projet « Développement culturel » du

Le programme européen d'évaluation des politiques culturelles

La France est le premier pays à avoir accepté, en 1986, une évaluation globale de sa politique culturelle par une instance internationale. Le projet a été élaboré à l'initiative du Suédois Carl-Johan Kleberg qui a été, avec Augustin Girard, l'un des pionniers de la mise en œuvre d'une réflexion permanente sur les politiques culturelles en Suède et en France et dans les instances internationales (UNESCO et Conseil de l'Europe). Ils ont ressenti le besoin de faire le point de manière plus systématique : après vingt ans, où en était la politique culturelle dans les différents pays d'Europe ? C'est ainsi qu'est né, s'inspirant du modèle de l'OCDE, le programme européen d'évaluation des politiques culturelles¹.

Les différents secteurs culturels ne pouvant être tous couverts, l'observation est conduite selon trois axes :

la décentralisation, la création et la démocratisation. Les conclusions des experts internationaux sollicités sont présentées en séance solennelle au Conseil de l'Europe et aboutissent à une publication. Pour la France, un ouvrage est paru en 1988 :

Robert Wangermée, *Programme européen d'évaluation. La politique culturelle de la France*, Paris, La Documentation française, 1988, 394 p.

En 2010, vingt-neuf États européens ont participé à ce programme d'évaluation.

1. Ministère suédois de l'Éducation nationale et des Affaires culturelles. *Méthodes pour l'évaluation des politiques culturelles nationales, séminaire du 16-18 avril 1985*. Stockholm, 1986.

Conseil de l'Europe, ouvre à partir de 1970 l'organisation européenne à ces problématiques. En 1972, le colloque européen « Prospective du développement culturel » (Arc-et-Senans) concrétise les efforts menés pour internationaliser les recherches. En 1984 est créé le Centre d'information et de recherches sur la culture et la liaison documentaire en Europe (Circle). Cette association internationale réunit des chercheurs sur les politiques culturelles et les utilisateurs de recherches des différents pays membres du Conseil de l'Europe. Le « Compendium » lancé en 1998 par le Conseil de l'Europe prend la succession de cette première initiative et regroupe aujourd'hui 49 pays.

Le SER, en constituant des pôles de compétences propres et en commanditant des études, a joué un rôle essentiel dans la formalisation et la pérennité de recherches sur la culture en France. En 1993, lors de son départ à la retraite⁵, Augustin Girard rappelait combien le travail scientifique devait contribuer à inventer de nouvelles problématiques du développement culturel dans un monde où les formes de la médiation culturelle enregistraient de profondes mutations. ■

À LIRE

L'invention de la prospective culturelle. Textes choisis d'Augustin Girard. *Culture prospective*, 2010-1, 32 p.

À télécharger : www2.culture.gouv.fr/culture/deps/2008/pdf/cp-girard-2010-1.pdf

Version intégrale des textes en ligne sur le site du Comité d'histoire du ministère : www.culture.gouv.fr/culture/min/comite-histoire/girard/girard.htm

3. Publiés à La Documentation française et résumés, à partir de 1969, dans le bulletin *Développement culturel*.

4. Cf. la base de données bibliographiques (35 000 références) constituée par le centre de documentation du SER (devenu DEP en 1986) : <http://capadoc.ext.culture.fr>

5. Cf. *Trente ans d'études au service de la vie culturelle*, table ronde organisée à l'occasion du départ en retraite d'Augustin Girard. Paris : MCC/ La Documentation française, 1993. 119 p. (disponible sur demande à : comitehistoire@culture.gouv.fr).

La création de l'Observatoire des politiques culturelles

Le Service des études et recherches (SER) a eu, dès son origine, le souci d'étudier et de soutenir les politiques culturelles territoriales ; en témoignent les nombreux travaux réalisés dans les années 1970 et 1980. Mais à la fin des années 1980, il est apparu qu'un suivi spécifique devenait nécessaire, ce qui a conduit à la création de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) à Grenoble.

Le chef du SER obtint la collaboration de l'université des sciences sociales Pierre Mendès-France, de la ville de Grenoble et de la région Rhône-Alpes. Ce projet fut soutenu au ministère de la Culture par Jean-Ludovic Silicani, François de Banes Gardonne et Jacques Renard. Le futur observatoire fut conçu comme « un partenaire privilégié du DEP pour assurer le suivi et l'analyse des politiques culturelles territoriales et accompagner la décentralisation ». Les 1^{er} et 2 décembre 1988 fut organisé à Grenoble

le colloque « Coopération des collectivités publiques et action culturelle », à l'issue duquel fut créé officiellement l'OPC. La direction en fut confiée à René Rizzardo.

Cet engagement conjoint d'un service d'études ministériel et d'une université a porté ses fruits, et la collaboration se poursuit aujourd'hui avec l'OPC. Elle s'est aussi développée avec l'Institut d'études politiques de Grenoble, ainsi qu'avec de multiples laboratoires de recherches en France et à l'étranger.

En vingt ans, l'OPC a, notamment, impulsé ou réalisé une cinquantaine d'études, publié soixante-seize ouvrages. Il a engagé pour 2010-2011 le 11^e cycle de formations pour les cadres culturels territoriaux. Il publie une revue, l'Observatoire, qui fait référence pour l'histoire des politiques culturelles. Il est dirigé aujourd'hui par Jean-Pierre Saez.

Pour en savoir plus : www.observatoire-culture.net

DEPS ET NUMÉRIQUE EN 2010

PHILIPPE CHANTEPIE

Chef du Département des études,
de la prospective et des statistiques
MCC / Secrétariat général / Service de
la coordination des politiques culturelles
et de l'innovation

Le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) met en œuvre quatre programmes transversaux d'analyses de moyens termes en sociologie, économie et statistiques de la culture, articulant des travaux de natures différentes (études, recherches, prospective et évaluation). Trois d'entre eux renouvellent le champ d'investigation du DEPS en 2010 : les programmes de prospective, la programmation du nouveau groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Culture-médias et numérique », la création d'un dispositif de veille sur les innovations technologiques. La question du numérique y est centrale.

La prospective

Engagée en 2009, une démarche prospective de la politique culturelle de l'État, inédite par sa globalité au ministère de la Culture et de la Communication, s'est inscrite dans le prolongement sectoriel de l'exercice France 2025. Elle doit mettre en exergue les enjeux et les axes stratégiques pour le ministère de la Culture et de la Communication. Au-delà des perspectives générales encadrant l'avenir de la politique culturelle de l'État, les directions générales du ministère pourront avec le DEPS poursuivre des perspectives sectorielles. Le département, enfin, participe

aux travaux interministériels de prospective : « l'économie de l'usage », « la formation et la valorisation des actifs immatériels liés à la création et l'innovation dans les entreprises de création » avec la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) au ministère chargé de l'Économie ; « le travail et l'emploi dans vingt ans » avec le Centre d'analyse stratégique...

Le groupement d'intérêt scientifique Culture-médias et numérique

Le processus de numérisation a un impact important sur la production, la conservation et la diffusion des œuvres, produits et services culturels, sur les pratiques culturelles du public, ainsi que sur les modèles économiques et juridiques. Les effets induits par ces mutations portent sur l'ensemble du champ culturel ; elles concernent l'ensemble des contenus, des médias et des pratiques culturelles. L'importance de ce processus impose une recherche scientifique de haut niveau conduite sur le long terme. La visibilité et la reconnaissance d'un tel programme de recherche sont un enjeu scientifique décisif, et peuvent contribuer aux stratégies des acteurs industriels, politiques, culturels et sociaux. Dans cette perspective, le groupement d'intérêt scientifique

Culture-médias et numérique est un projet qui vise à constituer une plate-forme partagée de programmes de recherche en sciences humaines et sociales, capable de soutenir et de rapprocher les chercheurs et les équipes qui, au sein des laboratoires, travaillent sur ces thématiques, en relation avec des partenaires privés et publics. Les grands axes de recherche retenus pour l'année de lancement du GIS en 2010 sont « Le texte numérique » et « Méthodes et mesures des usages du numérique ».

Un dispositif de veille sur les innovations technologiques : analyse d'offres et d'usages

L'information et l'analyse technologique sont devenues centrales dans l'environnement numérique. L'enjeu est d'une part d'anticiper et de maîtriser la connaissance des mutations technologiques culturelles, mais tout autant de disposer d'une compréhension du caractère culturel des technologies de l'information et de la communication. Il s'agit alors pour le DEPS de lancer et de prototyper un dispositif de veille technologique partagé au sein du ministère, en lien avec les différentes équipes du GIS, de définir les technologies candidates, le schéma d'organisation de la veille, une plate-forme de démonstration, des procédures d'appropriation.

Le DEPS, service statistique ministériel

Développé à la fin des années 1960 dans le cadre des missions du Commissariat général au Plan, l'outil statistique suit de manière régulière le financement des collectivités territoriales, les pratiques culturelles des Français, l'emploi dans le spectacle, les activités des conservatoires, etc., apportant ainsi un champ de connaissances indispensables au ministère de la Culture et de la Communication ainsi qu'aux autres acteurs culturels.

Appartenant au système de la statistique publique nationale, le DEPS est le service statistique ministériel (SSM) du ministère de la Culture et de la Communication. Par délégation de l'INSEE, il est garant du respect des règles statistiques. De ce fait, des liens étroits rattachent le DEPS avec la statistique publique : collaborations avec l'INSEE, tant sur le plan organisationnel (participation de l'Institut au conseil des études du DEPS et soumission

de ses programmes au Conseil national de l'information statistique [CNIS], référencement de ses travaux sur le Portail de la statistique publique¹) que sur le plan méthodologique (révision de nomenclatures...). Ces liens se traduisent aussi par la conduite de projets communs (référentiel des acteurs culturels, enquête sectorielle annuelle [ESA] sur les entreprises de spectacles) ou les exploitations spécifiques d'enquêtes conduites par l'INSEE et par d'autres services statistiques ministériels.

Le DEPS ayant impulsé depuis 1995 une collaboration européenne sur les statistiques culturelles, les liens avec Eurostat² se sont développés, d'abord dans le cadre d'un Leadership Group (LEG), puis d'un groupe d'experts européens sur les statistiques culturelles. Les travaux entrepris ont abouti à la définition d'une méthodologie utilisant la nomenclature d'activité de la Communauté européenne

(NACE) et la classification internationale type des professions (CITP) pour la mesure de l'emploi culturel en Europe. Il a réalisé, pour le compte d'Eurostat, en 2007, le premier « Pocketbook » consacré aux statistiques culturelles avec une sélection de tableaux et de graphiques illustrant différents aspects de la vie culturelle des 27 États membres de l'UE, des pays candidats et des pays de l'AELE³. Cette coopération sur les statistiques culturelles européennes se poursuit actuellement avec la participation du DEPS à l'ESSnet (réseau de travail européen) 2009-2011.

1. www.statistique-publique.fr > Culture

2. Eurostat est l'Office statistique de l'Union européenne.

3. http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-77-07-296/EN/KS-77-07-296-EN.PDF

Les recherches sur l'économie de la culture

Entretien avec François Rouet

Ancien élève de l'École nationale de la statistique et de l'administration, aujourd'hui ingénieur de recherche du ministère de la Culture et de la Communication, François Rouet a enseigné les mathématiques à l'Université avant de rejoindre le Service des études et recherches (SER, devenu DEPS) dans les années 1970 pour y développer un axe économique. À cette époque commençaient les premiers travaux économiques sur les industries culturelles et le livre passait sous la tutelle du ministère de la Culture.

Initiée et suivie sur le long terme par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), l'approche économique de la culture s'inscrit aujourd'hui dans un contexte bien différent de celui des années 1970. Quelles sont les principales évolutions du cadre d'investigation économique ?

Deux phénomènes ont profondément modifié l'approche économique. D'une part le chiffre, rare dans le passé, est devenu banal et abondant. Une véritable production de données, sinon

À côté des recherches sectorielles, il est crucial d'explorer des problématiques transversales : par exemple la tarification et la gratuité, la diversité, au travers de ses quantifications possibles ou du phénomène de la « longue traîne », ou encore l'économie de l'événementiel.

Ces recherches sont aussi l'occasion d'aborder des terrains qui ont pu sembler dévolus à d'autres disciplines : ainsi les droits d'auteurs, dont une approche économique est essentielle à côté des analyses juridiques, ou le travail artis-

culture reste néanmoins un petit canton des sciences économiques. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à faire appel aux savoir-faire d'autres branches de l'économie, par exemple l'économie internationale qui peut venir expliquer les échanges de biens et services culturels entre pays.

Quelles orientations envisagez-vous pour les années à venir ?

L'une des principales missions de l'approche économique va être de comprendre, voire d'anticiper, les évolutions liées au numérique qui reconfigure le fonctionnement économique de la culture, transformant les conditions de distribution, de promotion, donc les modes de production et les conditions de prise de risque sur les contenus, et interrogeant les régulations. Il importe de mobiliser les chercheurs sur ces enjeux y compris dans des cadres renouvelés (comme, par exemple, un groupement d'intérêt scientifique). Mais au-delà des bouleversements advenus et à venir, l'économie de la culture reste une économie du nouveau et des singularités, une économie « passionnelle » dans laquelle il s'agit de comprendre à la fois les grandes logiques à l'œuvre mais aussi la place et les stratégies d'individus profondément impliqués dans leurs projets.

1. W. Baumol, W. Bowen, *Performing arts : the economic dilemma*, New York, Twentieth Century Fund - MIT Press, 1966.

« La culture est peut-être au cœur de l'économie de demain. Une économie de l'immatériel et de l'innovation.

de statistiques, s'est développée ; d'importantes données proviennent d'organismes professionnels, de sociétés de perception de droits et, désormais, de données sur les marchés. D'autre part, la culture est aujourd'hui facilement perçue dans sa dimension économique alors que cela pouvait paraître choquant et surtout inadéquat il y a une trentaine d'années. Bien plus, apparaît l'idée que la culture, loin d'être aux limites de ce que peut aider à comprendre l'économie, est peut-être au cœur de l'économie de demain, une économie de l'immatériel et de l'innovation.

Quels thèmes ont abordé les recherches que vous avez impulsées ?

Les recherches ont touché tous les secteurs culturels et nombre d'entre elles ont présenté un caractère pionnier : citons, parmi bien d'autres, les travaux sur les jeunes éditeurs, menés à la fin des années 1980 et réitérés en 2005 (université Paris XIII), ceux sur la valorisation du patrimoine conduits à Paris I, sur la place de la création dans le jeu vidéo, confiés en 2008 à deux bureaux d'étude, ou encore sur l'économie de la mode qui allie création et patrimoine, menés par une équipe franco-italienne. Sans oublier des recherches sur le marché de l'art, les stratégies de ses acteurs, en particulier les galeries, et les modalités de valorisation de la création.

tique et le rôle de certains acteurs comme les intermédiaires (managers, agents littéraires...) pour lesquels la sociologie des professions est plus spontanément convoquée.

Quel est le rôle du DEPS dans la structuration d'un milieu de recherche ? L'économie de la culture présente-t-elle des spécificités ?

L'approche économique de la culture vise, comme dans tout domaine, à mieux comprendre les particularités du fonctionnement des différents secteurs culturels et des conditions dans lesquelles se rencontrent offre et demande de culture : d'où l'intérêt de disposer de chercheurs et de bureaux d'études familiers du domaine culturel. Par ses appels d'offres qui sollicitent ces derniers et sont susceptibles d'attirer de jeunes chercheurs mais aussi par un effort important de publication et de mise en débat – les journées d'économie de la culture (JEC) se tiennent annuellement depuis 2006 –, le DEPS cherche à jouer un rôle de référence pour la recherche. Par exemple, notre petite équipe – nous sommes désormais deux économistes – a relancé en 2009-2010 un appel à projet sur une cartographie socio-économique du spectacle vivant, secteur très étudié aux débuts de l'économie de la culture¹. Si un noyau de chercheurs reconnus dont les travaux ont été soutenus par le DEPS dans la durée s'est constitué, l'économie de la

L'enquête sur les pratiques culturelles des Français

Entretien avec Olivier Donnat

Docteur en sciences économiques, Olivier Donnat est ingénieur de recherche au Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture. Il est également chargé de cours à l'Institut d'études politiques de Toulouse, où il dispense un enseignement sur la sociologie de la culture, et membre du comité de rédaction de la revue *Réseaux*.

Quels sont les usages et les impacts des dernières enquêtes sur les pratiques culturelles des Français ?

Les résultats des enquêtes menées par le DEPS font en général l'objet d'une publication et donnent lieu à une restitution au sein du ministère ainsi qu'auprès des différents acteurs de la vie culturelle (établissements publics, syndicats professionnels, associations...). Ce moment de débat est très important car il permet de se rapprocher de la réalité et de dépasser la froideur des chiffres, mais il faut souligner que l'enquête n'est pas un outil d'évaluation de l'efficacité de la politique culturelle. Disons qu'elle fournit un éclairage sur le contexte général dans lequel celle-ci s'inscrit, et en 2009 ce contexte est surtout marqué par les profondes mutations liées au numérique et au développement de l'Internet.

Parallèlement, tout est fait pour que les données d'enquête soient mises le plus rapidement possible à la disposition des milieux

de recherche et permettent ainsi aux chercheurs qui le souhaitent de mener leurs propres travaux : dépôt du fichier des données au Centre Maurice Halbwachs du CNRS, publication en ligne des tableaux de résultats sur le site www.pratiquesculturelles.gouv.fr,

l'actualité culturelle, d'écouter de la musique, de visiter une exposition en ligne, de lire la presse, de regarder des programmes télévisés ou d'écouter des émissions de radio, mais aussi de diffuser et de partager ses propres productions, mettent à mal l'organisation

« Avec le numérique, la plupart des repères et des catégories qui servaient à penser les pratiques culturelles se trouvent ébranlés.

conventions avec des laboratoires de recherche, etc. Ainsi par exemple l'ouvrage de Bernard Lahire, *La culture des individus*¹, s'appuyait largement sur les résultats de l'enquête 1997 et le DEPS a publié à La Documentation française en 2003 un ouvrage collectif, *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, qui réunissait les différents travaux menés à partir de cette enquête.

générale de l'enquête qui reposait sur un découpage par média ou par type de support. Avec le numérique, la plupart des repères et des catégories qui servaient à penser les pratiques culturelles se trouvent ébranlés ou fragilisés. Aussi faudra-t-il beaucoup d'imagination aux responsables de la prochaine enquête !

1. Paris, La Découverte, 2004.

Les pratiques culturelles des Français

Statistiques, politique, recherche : les trois dénominations communes aux recherches du DEPS s'appliquent aux enquêtes sur les pratiques culturelles qui sont entreprises dès les années 1960 à l'initiative du Commissariat général au Plan. Sa Commission de l'équipement culturel et du patrimoine artistique préconise en 1961 l'élaboration de statistiques culturelles traitant de la « structure sociale du public des diverses institutions, des financements publics et privés, ainsi que des personnels employés ». Les premières études, commandées par le Service des études et recherches du ministère de la Culture, sont confiées à des chercheurs tels que Pierre Bourdieu, Michel Crozier, Joffre Dumazedier... Événement novateur : en 1973, sur les recommandations de la Commission culturelle du VI^e Plan, est lancée une enquête par sondage national qui offre, pour la première fois, un panorama d'ensemble. « Ces enquêtes avaient une fonction instrumentale, sociale et politique, plutôt qu'une fonction scientifique d'avancée de la connaissance » rappelle le fondateur du Service des études et recherches, Augustin Girard. Reconduite tous les huit ans depuis 1973, cette enquête est devenue le baromètre de la vie culturelle des Français.

L'enquête sur les pratiques culturelles a été renouvelée en 1981, 1989, 1997 et 2008. La dernière édition témoigne des transformations induites par le développement du numérique notamment sur les jeunes générations. À l'ère du numérique, quelle forme prendra la prochaine enquête ?

Il est très difficile de répondre à cette question car les usages du numérique ne sont pas encore stabilisés. Le recul nous fait aujourd'hui défaut pour apprécier la portée réelle des mutations que nous sommes en train de vivre et dans une certaine mesure d'inventer : n'oublions pas que Facebook ou Google n'existent que depuis quelques années ! Il faut bien reconnaître cependant que l'arrivée du numérique constitue un réel problème pour tous ceux qui mènent des enquêtes quantitatives, du type de « Pratiques culturelles ». En effet, le caractère multimédia de la culture numérique où textes, images et musiques sont souvent imbriqués, et plus encore la nature même d'Internet, « média à tout faire » permettant de s'informer sur

ÉTUDES ET RECHERCHES À LA BPI

Créé en 1976, peu avant l'ouverture de la bibliothèque, le Service études et recherche (SER) de la Bibliothèque publique d'information (BPI) reste à ce jour une originalité de l'établissement. Il s'agissait tout d'abord, ainsi que le raconte Jean-Pierre Seguin, fondateur de la BPI, « *d'observer, au moment même où il se manifestait, l'événement que pouvait constituer pour l'histoire de la communication l'ouverture d'une "médiathèque" de conception si nouvelle*¹ ».

L'événement fut bien au rendez-vous, et les sociologues du service ont pu observer dans la durée ce phénomène de masse, la fréquentation de la BPI. Mais l'ambition des fondateurs du SER n'était pas d'en faire un simple observatoire des pratiques et des demandes du public. Dès l'origine, la mission de recherche est vigoureusement affirmée par le premier chef de service, Alain-Marie Bassy. Son successeur, Jean-François Barbier-Bouvet, un transfuge du Département des études et de la prospective (DEP) du ministère, définit quant à lui le service comme « *un petit labo [tout en étant] une cellule d'évaluation [de l']activité [de la*

BPI], *qui constitue en quelque sorte un observatoire permanent des demandes et des pratiques du public* ». À ses yeux, il n'y pas contradiction entre ces différentes missions, mais complémentarité. La BPI n'est-elle pas elle-même une espèce de laboratoire, de bibliothèque pilote, dont les enseignements doivent être profitables à tous ? « *Au fond, remarque-t-il, on pourrait dire en poussant à l'extrême que la bibliothèque n'est pas l'objet réel de l'enquête : elle n'en est que le terrain. L'objet est bien l'analyse des usages sociaux de l'information, et l'analyse de l'impact des institutions culturelles*². »

Un article publié en 1986 distingue quant à lui trois types de recherche : des études dont la bibliothèque constitue le terrain, mais qui visent à étudier les pratiques d'accès à l'information dans ce qu'elles ont d'universel (et de transposable hors de la BPI) ; des recherches générales sur la lecture, la diffusion de l'imprimé et de l'image ; des recherches plus générales encore sur les pratiques culturelles³. Le champ ainsi balisé est toujours celui dans lequel s'exerce l'activité du service. Il s'y est

ajouté depuis quelques années un nouveau domaine d'excellence, l'étude des usages culturels des techniques de l'information et de la communication (TIC), et en particulier des nouveaux modes de lecture et d'écriture qui émergent avec l'apparition d'Internet.

Certaines de ces études sont réalisées en interne par les sociologues attachés au service. D'autres sont prises en charge par des équipes de chercheurs extérieures dans le cadre de programmes de recherche que le SER lance annuellement à la demande du Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture. Le SER assure le pilotage scientifique et administratif de ces projets, jouant un rôle qui s'apparente à celui de directeur scientifique d'ouvrage. Il participe du reste activement à la mise au point définitive du manuscrit : les contrats passés avec les équipes de chercheurs stipulent que les résultats des études doivent donner matière à une publication dans la collection « Études et recherche », aux éditions de la Bibliothèque publique d'information, et faire ainsi l'objet d'une diffusion dans le réseau commercial.

FRANÇOISE GAUDET

Bibliothèque publique d'information / Service études et recherche

1. Jean-Pierre Seguin, *Comment est née la Bpi ?* Bibliothèque publique d'information / Centre Pompidou, 1987

2. Jean-François Barbier-Bouvet, Martine Poulain, *Publics à l'œuvre*, Bibliothèque publique d'information / Centre Pompidou, 1982.

3. « Une bibliothèque sur le divan », *Lettres*, n° 5, janvier 1986.

Les publications du Service études et recherche de la BPI

Le service anime la collection « Études et recherche » aux Éditions de la BPI, qui compte actuellement une vingtaine de titres (voir le catalogue : http://editionsdelabibliotheque.bpi.fr/catalogue/index.cfm?category_id=6).

Certaines de ces publications sont disponibles intégralement en ligne, sous forme numérique. C'est par exemple le cas de la dernière étude publiée dans cette collection :

Les 11-18 ans et les bibliothèques municipales.

D'autres rapports d'étude sont également mis en ligne sur le site de la BPI, dans la rubrique « Études et recherche » www.bpi.fr/fr/professionnels/etudes_et_recherche.html

Socioéconomie de la culture, statistiques : repères chronologiques

1963	Création du Service des études et recherches (SER) dans le cadre de la planification de la politique culturelle de la France
1973	Première enquête sur les pratiques culturelles des Français
1974-1975	Première enquête sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales
1975-1984	Participation au programme statistique de l'UNESCO
1980	Premier annuaire statistique global <i>Des chiffres pour la culture</i>
1984	Création d'une base de données statistiques culturelles
1986	Le SER devient le Département des études et de la prospective (DEP) Création du Conseil ministériel des études
1989	Création, à l'initiative du DEP, de l'Observatoire des politiques culturelles à Grenoble
1991	Création de l'Observatoire de l'emploi culturel
1995	Le DEP prend l'initiative du lancement d'une coopération statistique européenne
1997	Participation du DEP au groupe de travail sur les statistiques culturelles en Europe sous l'égide d'Eurostat
2004	Le DEP devient le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS)
2006	Le DEPS anime l'Observatoire des usages numériques culturels qui réunit professionnels, experts et acteurs publics concernés par l'évolution des usages numériques culturels ainsi que le Groupe d'analyse stratégique des industries culturelles (GASIC)
2007	Réalisation par le DEPS, sous contrat Eurostat, du premier annuaire de statistiques culturelles européennes Réorganisation et dématérialisation des publications du DEPS : « Culture chiffres », « Culture études », « Culture prospective », « Culture méthodes » et « Questions de culture »
2009	Le DEPS encourage la formation du groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Culture-médias & numérique », plate-forme ouverte de recherches en sciences humaines



Verrière de Saint-Michel, Guengat, Finistère, vers 1500 (Recensement des vitraux de Bretagne).

Le recensement des vitraux anciens de la France est à la fois une opération d'inventaire systématique et l'occasion de découvertes sur l'art du vitrail, l'un des champs importants du patrimoine français.

© Centre André-Chastel/cf. J. Rollet

L'Inventaire général

Une démarche scientifique pour le patrimoine culturel

« Véritable “fabrique du patrimoine”, l'Inventaire a sans aucun doute contribué à transformer en profondeur la conscience patrimoniale française à la fin du XX^e siècle, en la réconciliant sans préjugés avec son cadre local ou régional, dans une perspective critique qui récuse l'usage identitaire¹. »

Le caractère scientifique de la méthode de l'Inventaire voulu par André Malraux était légitimé par deux qualificatifs qui faisaient sa singularité. L'Inventaire était *général* et *topographique*. Général parce qu'il portait sur l'ensemble des créations humaines matérielles, pas seulement les monuments et les richesses déjà reconnus ou encore à découvrir, mais aussi l'architecture vernaculaire et les objets les plus humbles. Topographique parce qu'il s'agissait d'appréhender l'ensemble du patrimoine présent sur un territoire – le canton dans les premières décennies du service –, par opposition à une approche thématique.

La réalité du terrain, la volonté d'accélérer la couverture territoriale, la confrontation avec de nouveaux champs patrimoniaux ont conduit les évolutions méthodologiques sans remettre en cause ces fondements. L'approche cantonale est inadaptée aux études urbaines et le développement des partenariats induit la prise en compte d'autres échelles territoriales (un parc naturel régional, une vallée, un pays...). Le pré-inventaire normalisé, plus rapide, est mis en place à côté de l'inventaire dit fondamental, puis plus tard, autre méthode, un strict recensement, première phase qui déjà permet une compréhension rigoureuse de l'aire d'étude. Les études thématiques, soit parce qu'elles permettent la poursuite d'opérations déjà engagées – le *corpus vitrearum* par exemple – soit parce qu'un nouveau champ patrimonial apparaît – le patrimoine industriel au tournant des années 1980 – supposent un traitement particulier pour leur compréhension.

Ces évolutions n'ont pas remis en cause la cohérence d'une imposante documentation déjà produite, que les nouvelles technologies rendent aujourd'hui, pour sa plus grande part, accessible en ligne, par le système d'information documentaire national et ses bases de données (*Mérimée*, *Palissy* et *Mémoire*²).

La perte de cette cohérence, tant méthodologique que documentaire, ou que l'Inventaire ne soit plus un projet scientifique de dimension nationale n'étaient pas les moins des craintes émises à l'heure de la décentralisation.

Une compétence transférée aux régions : l'ouverture d'une nouvelle ère ?

Au fond, les débats quant à la bonne hauteur de décentralisation, le département ou la région, furent assez vite tranchés, et une quasi-unanimité se fit rapidement pour la seconde. D'une part la région apparaissait comme la bonne échelle de territoire pour assurer la pertinence des enjeux scientifiques, d'autre part, les équipes restaient cohérentes avec le maintien de tous les métiers nécessaires à l'exercice des missions que l'article 95 de la loi du 13 août 2004 ne change pas sur le fond : comme en 1964, l'Inventaire général du patrimoine culturel « recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique ». Sur leur demande, la région peut confier la conduite d'opérations d'inventaire à d'autres collectivités dans le cadre d'une convention de partenariat.

L'État, quant à lui, s'il garde la possibilité d'initier des opérations d'inventaire, est chargé d'établir la norme, d'assurer le contrôle scientifique et technique et d'assurer la maintenance du système d'information national.

Enfin, un Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel est mis en place, il associe l'État, des élus des collectivités locales et des personnalités qualifiées.

Définitivement transférés par un décret du 4 janvier 2007, les services ont aujourd'hui trouvé leur place au sein de chaque région, selon des modalités diverses – libre administration des collectivités locales oblige ! –, la collectivité s'est dans une très grande majorité des cas appropriée cette nouvelle compétence avec bonheur. La période de découverte réciproque et les premières hésitations passées, on commence à percevoir les évolutions induites par la décentralisation.

Très logiquement, il est maintenant demandé aux services de s'intégrer dans des projets territoriaux pour lesquels, Marceline Brunet le montre ici par ailleurs (cf. p. 31), il est d'abord fait appel à la capacité d'expertise et aux compétences « pointues » du service de l'Inventaire. Ce souci oblige souvent à revoir les moda-

BRUNO MALINVERNO

Inspecteur général des patrimoines

1. Isabelle Balsamo, in *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, Larousse / CNRS éd., 2001, p.350.

2. www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/

Philippe Fortin, 1995 © Inventaire général, ADAGP.



Horloge astronomique à plusieurs cadrans conçue pour le Grand Dauphin en 1710 par Pierre Fardoil, horloger à Paris. Classée Monument historique au titre objet le 22 octobre 1909. Collection Observatoire de Paris.

Jean-François Peyré, 2002 © Inventaire général, ADAGP.



Lorraine, Uckange, hauts fourneaux.
Guadeloupe, Le Moule.



Alain George, 1992 © Région Lorraine - Inventaire général.

3. Une analyse prévisionnelle des départs en retraite montre que, pour le seul statut des conservateurs du patrimoine, depuis le milieu des années 2000 et pour au moins une dizaine d'années, le simple remplacement des agents suppose que 8 postes par an en moyenne soient mis au concours, ce qui est le cas pour les dernières promotions. Il faut également noter que, à de rares exceptions près, les postes vacants au moment du transfert ou qui le sont devenus, quel que soit le métier, sont pourvus par de nouveaux recrutements dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Plus encore, certaines équipes se sont vues notablement renforcées depuis le transfert et de nouveaux équipements ont été acquis, pour prendre en compte le passage à la photographie numérique par exemple.

lités d'intervention et il n'est pas toujours aisé de mettre en compatibilité le temps de la recherche et le temps du projet politique. Il semble toutefois que, le plus souvent, la nécessité soit source d'un nouveau dynamisme et aussi de moyens accrus, ne serait-ce que par l'apport des autres services de la collectivité.

La tentation du « tout thématique » semble grande, à commencer par les thèmes issus des compétences de la région (les lycées, le réseau ferré) ou bien ce qu'on pense, à tort ou à raison, être constitutif d'une certaine identité régionale (ici les villes d'eaux, là le patrimoine roman...). Cela étant, montrer comment une approche thématique appliquée à un territoire, pour peu qu'elle soit pertinente, participe de la compréhension de sa constitution, est un enjeu très motivant pour l'Inventaire général.

L'étude des réseaux, territoires linéaires, dont les exemples se multiplient depuis la décentralisation, est aussi une nouvelle façon d'aborder la connaissance des

territoires et de comprendre la création des paysages. Ici ce sont les canaux, là les voies ferrées.

Le passage des « monuments et des richesses artistiques » au « patrimoine culturel » trouve aussi sa traduction au travers d'un nouveau champ patrimonial à explorer pour l'Inventaire général : le patrimoine immatériel. Dans quelques régions la question est déjà explicitement posée. Ainsi en Poitou-Charentes, le repérage du patrimoine industriel étant achevé sur l'ensemble du territoire, la région formule le projet de travailler sur les mémoires ouvrières.

Pour être maintenant confié aux régions, l'Inventaire général n'en reste pas moins une mission nationale, avec une norme commune, même si elle trouve des applications régionales plus diverses. Il appartient encore à l'État d'initier des opérations nationales, sous l'égide du conseil national, lesquelles n'auraient pas de raison d'être si elles ne s'appuyaient pas sur les attentes des collectivités locales et sur leur participation, basée sur le volontariat. Les premières lancées le traduisent très clairement. Elles portent sur le patrimoine industriel, scientifique et technique, sur le patrimoine littoral et sur le patrimoine en réseau.

Ces nouveaux enjeux pour l'Inventaire général interrogent sa méthode et ses approches. C'est un nouveau défi pour les équipes régionales et pour la Mission inventaire général du patrimoine culturel au sein du ministère de la Culture et de la Communication, à l'heure de leur renouvellement³, qui devra se traduire dans les réflexions communes, à l'échelle nationale cette fois.

Bibliographie

André Chastel, « L'invention de l'Inventaire ». In : *Les Affaires culturelles au temps de Malraux 1959-1969*, actes des journées d'étude des 30 novembre et 1^{er} décembre 1989. Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture / La Documentation française, 1996, p. 85-93.

Bernard Toulhier, « Les arpenteurs du patrimoine ». In : *Sciences et conscience du patrimoine*, actes des entretiens du patrimoine, 28-30 novembre 1994. Paris, Éd. du patrimoine / Librairie Arthème Fayard, 1997, p. 147-155.

Isabelle Balsamo, « Les enjeux politiques de la création de l'inventaire général ». In : Philippe Poirrier et Loïc Vadelorge dir., *Pour une histoire des politiques du patrimoine*. Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture / Fondation Maison des sciences de l'homme, 2003, p. 411-427.

Malraux et l'Inventaire général. Actes de la journée d'études (Paris, 2003). Paris, Amitiés internationales André Malraux / Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2004. 112 p. (Présence d'André Malraux, Cahiers de l'Association Amitiés internationales André Malraux, n° hors série).

L'Inventaire et les régions

Entretien avec Marceline Brunet

Marceline Brunet est conservateur général du patrimoine, spécialité inventaire. Entrée au ministère de la Culture (service régional de l'inventaire d'Auvergne) en 1984, elle a été conservateur régional en Auvergne de 1993 à 1995 puis en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est actuellement chef du Service inventaire et patrimoine à la Direction culture et patrimoine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le service régional de l'inventaire, créé en 1968 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a vu se succéder trois générations de chercheurs et techniciens (archivistes, spécialistes en histoire de l'art, photographes...). Comment assurer le passage de relais aux nouvelles générations ?

Ce passage de relais est une vraie préoccupation pour un chef de service. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous avons vécu ces cinq dernières années le renouvellement de la moitié de l'équipe. La question se pose surtout pour les nouveaux chercheurs qui doivent acquérir le plus vite possible non seulement une bonne connaissance générale de l'histoire de la région et de ses particularités patrimoniales, mais aussi recueillir des

mission, pour aboutir à la démarche actuelle qui met la notion de protocole d'étude au cœur des enquêtes, qu'elles soient d'ailleurs thématiques ou topographiques. Le programme sur l'architecture de villégiature balnéaire, par exemple, a fait évoluer notre questionnement, au-delà de l'analyse des formes, vers une appréhension des phénomènes sociaux et de la construction de l'urbanisme. C'est la même problématique qui a présidé à l'étude du quartier ouvrier de l'Estaque à Marseille. Actuellement, nous menons une très vaste étude topographique en milieu rural et nous nous attachons particulièrement à l'analyse de la structuration d'un paysage agricole relativement complexe, désormais en voie de disparition.



Cabanons en bord de mer à Port-Saint-Louis-du-Rhône (B.-du-Rh.).

« La décentralisation nous a fourni l'occasion de mettre en pratique la fameuse chaîne patrimoniale, de la connaissance à la valorisation du patrimoine.

« anciens » le résultat de quarante ans d'études pointues dans les domaines où l'inventaire est pratiquement le seul à avoir poussé aussi loin la recherche à l'échelle régionale : le patrimoine rural, l'architecture urbaine vernaculaire, le mobilier religieux... Au-delà du dialogue permanent entre les chercheurs dans l'exercice quotidien de leur travail, nous essayons d'organiser cette transmission par des séances d'échanges collégiaux autour de nos problématiques actuelles de recherche ou sur des thèmes transversaux. C'est plutôt efficace : les discussions se prolongent toujours par la suite, créant ainsi une réflexion continue très formatrice.

Quelles ont été les grandes étapes de la recherche pour le service ?

Je pense que l'introduction des programmes thématiques dans les années 1980 a constitué un premier tournant. Envisager la recherche en terme de programme a fait évoluer l'attitude mentale des chercheurs face à leur

Par ailleurs, l'avènement d'Internet a bouleversé les modes de diffusion de nos études. Nous sommes passés d'une diffusion publique relativement confidentielle, arrivant en point d'orgue de nombreuses années d'enquête, à un mode de restitution en continu, quasi immédiate, sur l'échelle la plus large qui soit. Avec la numérisation de notre fonds photographique et sa mise en ligne sur *Patrimages*¹, le service a démultiplié sa visibilité auprès du public. Et puis évidemment, la dernière étape importante a été celle de la décentralisation, qui a mis nettement en avant la place de la recherche au service de l'aménagement culturel des territoires.

Qu'a apporté la décentralisation ?

Le passage de l'Inventaire à la région nous a rendus plus proches des acteurs territoriaux et je constate que de plus en plus de gestionnaires du patrimoine sollicitent notre expertise scientifique sur les corpus régionaux. La transversa-

lité avec les autres services de l'institution régionale nous permet également d'intervenir au service des territoires de projet. Nous collaborons actuellement avec la Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur, à la gestion d'un appel à projets sur la valorisation numérique du patrimoine lancé par la région dans le cadre d'un programme FEDER². Notre rôle est surtout d'apporter aux territoires notre expertise technique et scientifique pour les aider dès le montage de leur projet à bien sélectionner et structurer l'information, afin de mettre en œuvre de bonnes pratiques de diffusion numérique, domaine dans lequel l'Inventaire a une certaine expérience.

Depuis un an, à la suite d'une réorganisation de la Direction de la culture et du patrimoine, le service a en charge la gestion de l'ensemble des dossiers patrimoniaux et des musées. Nous disposons donc d'une chaîne de compétences, entre les chercheurs de l'inventaire et les chargés de mission, permettant, à partir des résultats de la recherche, d'apporter aide et conseil aux collectivités. Globalement, je dirais que la décentralisation nous a fourni l'occasion de mettre en pratique la fameuse chaîne patrimoniale, de la connaissance à la valorisation du patrimoine. ■

1. Banque d'images du Service inventaire et patrimoine de la région PACA : <http://patrimages.regionpaca.fr>

2. Fonds européen de développement économique et régional.

DU LABORATOIRE DE RECHERCHES DE L'INVENTAIRE AU CENTRE ANDRÉ-CHASTEL

CLAUDE MIGNOT

Centre André-Chastel (UMR 8150)
Professeur d'histoire de l'art
et de l'architecture à l'université
Paris-Sorbonne (Paris IV)
Ancien directeur du Laboratoire de
recherche sur le patrimoine français
(ex-UMR 22)

Dès sa création par André Malraux à l'instigation d'André Chastel, l'Inventaire général s'est construit sur l'idée d'une exploration systématique du territoire, dans un cadre régional. La transformation de l'équipe de recherche du CNRS initiale en services régionaux du ministère de la Culture, puis la décentralisation ont encore renforcé cette dimension territoriale régionale, politique qui a donné les résultats considérables que l'on sait en termes de documentation, de publications et de valorisation du patrimoine. Mais il fallait aussi maintenir le contact avec les autres milieux de la recherche patrimoniale pour deux raisons. Par leur nature, certains patrimoines ne peuvent en effet se comprendre que dans une dimension nationale, notamment le patrimoine architectural et industriel des XIX^e et XX^e siècles, dont l'Inventaire général a très vite compris la valeur stratégique dans le contexte de la désindustrialisation du territoire et de l'élargissement du champ chronologique patrimonial aux périodes les plus récentes. D'autre part, écartelé entre l'urgence de constituer une documentation abondante de référence et la nécessité d'en approfondir la connaissance pour lui donner sens, les responsables nationaux et régionaux de l'Inventaire ont vu l'importance de s'appuyer sur les équipes de recherche universitaires, comme sur les chercheurs du CNRS. Si les contacts personnels entre chercheurs, consubstantiels à toute recherche, ont constamment débordé les cadres institutionnels pour un bénéfice réciproque, quelques formules institutionnelles ont joué un rôle important, notamment les unités mixtes de recherche (UMR). Le Laboratoire de recherches sur le patrimoine français groupant chercheurs de l'Inventaire général et du CNRS sous la direction

d'universitaires (UMR 22), puis le Centre André-Chastel (UMR 8150, née en 2004 de la fusion de l'UMR 22 et de l'UMR 8197, principale équipe de l'université Paris-Sorbonne et du CNRS travaillant sur le patrimoine artistique), ont été et sont les cadres institutionnels les plus durables et les plus efficaces de cette collaboration. Les recherches de ces équipes mixtes ont été multiples au cours des deux dernières décennies : corpus des émaux méridionaux, recherches sur le manoir français dans sa dimension nationale et régionale, patrimoine industriel, etc. La création du Centre Chastel a naturellement entraîné de nouvelles directions de recherche, sur l'architecture médiévale (fonds photos sur les portails sculptés ; base sur les architectes et artistes à Paris à la fin du Moyen Âge) et moderne (monographies sur Du Cerceau et Mansart), axes dans lesquels sont impliqués des conservateurs du patrimoine et du personnel mis à disposition par le ministère de la Culture¹. La « cellule vitrail » de l'UMR 22, constituée en 1981, a développé une activité considérable, parallèle à celle du *Corpus Vitrearum*-France (équipe de recherche fondée en 1974, et constituante de l'UMR 8197 en 1992). La fusion des deux UMR a permis de créer une synergie plus forte sur ce thème. Les résultats des recherches ont été publiés dans trois collections² se rattachant à une institution internationale, le *Corpus Vitrearum Medii Aevi*, comme dans des ouvrages destinés à un public plus large³. Le Centre Chastel possède une très riche collection de clichés de vitraux *in situ* ou en ateliers, avec un nombre considérable de détails que l'on ne trouve pas dans les collections publiques⁴. Cette collection est en cours de numérisation et d'indexation. La base de données comprend à ce jour plus de 9 000 notices illustrées, qui fournissent notamment des

indications iconographiques selon le thésaurus *Sancti* du ministère de la Culture (une convention ayant été signée à cet effet en 2006). Les recherches sur « l'architecture de la villégiature » ont été lancées en 1989 dans le cadre de l'UMR 22, en s'appuyant sur des travaux déjà engagés par l'Inventaire. Depuis 1993, des journées d'études interrégionales, constituées en stages de formation du ministère de la Culture (Direction de l'architecture et du patrimoine), ont rassemblé les membres de ce réseau de recherche et favorisé les contacts avec des chercheurs européens. Cet effort de formation et d'échanges mérite d'être poursuivi dans le cadre de la Direction générale des patrimoines⁵. Enfin, l'appui du ministère a permis à l'équipe « architecture » d'organiser des rencontres internationales sur des thèmes qui prennent toute leur dimension à l'échelle de l'Europe : « Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance », « L'architecture religieuse européenne au temps des réformes : héritage de la Renaissance et modernité post-tridentine » ; « La Naissance de la typologie des bâtiments publics en Europe (XVI^e-XVIII^e siècles) », « Le gothique de la Renaissance », ou encore, en 2009, « Le génie du lieu ».

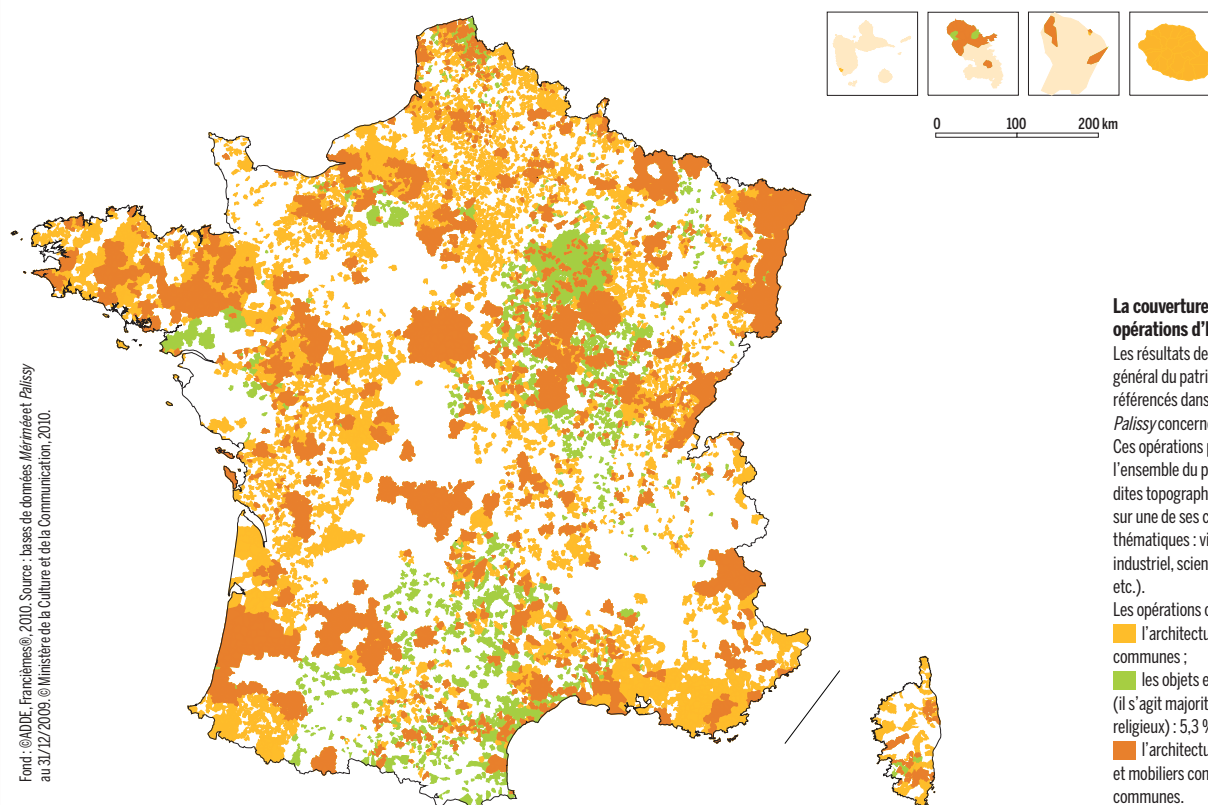
1. Pour une présentation plus complète des recherches de deux des cinq équipes du Centre André Chastel, voir *Les Nouvelles de l'INHA*, n° 28, p. 4-7 (ERHAM, équipe de recherche sur l'histoire de l'architecture moderne) et n° 33, p. 5-8 (équipe de recherche sur le vitrail).

2. Le « Recensement des vitraux anciens de la France » (8 volumes publiés couvrant 3/5^e du territoire français), les « Études » (8 volumes également), et les monographies (3^e volume sous presse).

3. Par exemple : M. Callias Bey, V. David, M. Hérol, *Le vitrail, peinture de lumière*, Lyon, Éd. Lieux-Dits, 2006.

4. Environ 25 000 diapositives, 4 000 clichés numériques, et 22 000 diapositives provenant d'une donation privée.

5. Voir la revue *In Situ*, n° 4 ; et la synthèse de B. Toulhier (à paraître). www.insitu.culture.fr



Inventaire général : repères chronologiques

1964	Décret du 4 mars instituant la commission nationale chargée de préparer l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Deux premières régions (Alsace et Bretagne) sont dotées dans l'année d'un « secrétariat de la commission régionale de l'Inventaire », mais il faudra attendre 2001 pour que la dernière région (Martinique) soit dotée d'une équipe.
1969	Parution du 1 ^{er} volume de la collection « Inventaires topographiques », consacré aux résultats de l'inventaire fondamental du canton de Carhaix-Plouguer (Finistère). 17 volumes ont été publiés (collection interrompue en 1980).
1971	Publication du 1 ^{er} volume de la collection « Principes d'analyse scientifique » : <i>La Tapisserie : méthode et vocabulaire</i> . L'année suivante paraît <i>Architecture : méthode et vocabulaire</i> , puis <i>Sculpture</i> en 1978. La collection compte aujourd'hui 19 titres.
1978	L'Inventaire général rejoint la Direction du patrimoine nouvellement créée au sein du ministère. Jusqu'à cette date, l'Inventaire général était directement rattaché au cabinet du ministre. Création de la base de données sur le patrimoine monumental français (qui prendra le nom de <i>Mérimée</i> en 1990).
1980	Premier colloque européen sur les inventaires des biens culturels (Obernai-Bischoffsheim). Publication du 1 ^{er} volume de la collection « Images du patrimoine ». La collection compte aujourd'hui 255 titres.
1983	Suppression, en juillet, des commissions régionales de l'Inventaire dont les secrétariats deviennent les services régionaux de l'Inventaire . Les comités départementaux sont également supprimés. Publication du 1 ^{er} volume de la collection « Cahiers de l'inventaire » (devenue « Cahiers du patrimoine »). La collection compte aujourd'hui 92 titres.
1984	Création de la cellule du patrimoine industriel à la Sous-Direction de l'Inventaire. Installation du centre de documentation du patrimoine à l'hôtel de Vigny
1986	Création de l'UMR 22 CNRS / Culture qui succède au Laboratoire de recherche sur le patrimoine français.
1987	Création de la base de données sur le patrimoine mobilier français (qui prendra le nom de <i>Palissy</i> en 1990).
1991	Publication du 1 ^{er} volume de la collection « Itinéraires du patrimoine » (renommée « Parcours du patrimoine » en 2007). La collection compte aujourd'hui 355 titres.
1995	Mise en ligne des bases <i>Mérimée</i> et <i>Palissy</i> sur Internet. 1 ^{re} exposition en ligne sur Internet : <i>Itinéraire de l'email champlévé médiéval en Limousin</i> .
1997	Mise au point et expérimentation du « Dossier électronique ».
1999	Édition du <i>Thésaurus multilingue des objets du culte catholique</i> réalisé en partenariat avec la fondation Getty (États-Unis), l'Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione (ICCD-Italie) et le Canadian heritage information network (CHIN).
2001	Publication de <i>Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général</i> . Mise en ligne du 1 ^{er} numéro de <i>In situ</i> , revue de l'Inventaire général (devenue revue des patrimoines en 2007).
2004	L'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, charge, dans leur ressort, les Régions et la Collectivité territoriale de Corse de l'inventaire général du patrimoine culturel, sans préjudice des opérations réalisées par l'État au plan national.
2005	Décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 relatif au contrôle scientifique et technique de l'État en matière d'inventaire général du patrimoine culturel et au Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel.
2007	Décret n° 2007-20 du 4 janvier 2007 fixant les modalités du transfert définitif aux régions des services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel . Installation par le ministre de la culture et de la communication du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel (27 mars).
2009	Arrêté du 17 février 2009 relatif aux normes scientifiques et techniques de conduite des opérations d'inventaire général du patrimoine culturel.



Diagnostics archéologiques préalables à la construction du canal Seine-Nord-Europe (2009) : vue aérienne d'une villa gallo-romaine à Marquion (Pas-de-Calais). © Philippe Fruitier-Altimage / INRAP

Archéologie : repères chronologiques

1945	Validation de la loi de 1941 réglementant les fouilles archéologiques. Création des circonscriptions des antiquités divisées en spécialités préhistoriques et historiques
1948	Création du Comité technique de la recherche archéologique en France (CTRAF) au sein du CNRS
1964	Création du Bureau des fouilles et antiquités Création du Conseil supérieur de la recherche archéologique (CSRA)
1966	Création de la Direction des recherches archéologiques sous-marines (DRASM) à Marseille.
1973	Création de l' Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN)
1975	Création du Centre national de la préhistoire (CNP) à Périgueux
1978	Nomination du premier inspecteur général de l'archéologie (Michel Brézillon). Lancement de la carte archéologique
1980	Création du Centre national de recherches archéologiques subaquatiques (CNRAS) à Annecy Création de la Sous-Direction des fouilles et antiquités (qui remplace le bureau du même nom)
1982	La Sous-Direction des fouilles et antiquités devient la Sous-Direction de l'archéologie
1984	Création du Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) à Tours. Lancement de la collection « Guides archéologiques de la France »
1984-1987	Fouilles du Grand-Louvre , première grande opération d'archéologie de sauvetage
1985	Lancement de la collection « Documents d'archéologie française ». Refonte du Conseil supérieur de la recherche archéologique (CSRA)
1989	Année de l'archéologie
1990	Intégration des conservateurs de l'inventaire et des fouilles dans un corps unique de conservateurs du patrimoine (ils ne font plus partie du BCRD) ; création du corps des conservateurs généraux du patrimoine
1991	Création des services régionaux de l'archéologie (SRA) par fusion des directions des antiquités historiques et des directions des antiquités préhistoriques
1994	Réforme du Conseil supérieur de la recherche archéologique qui devient le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) ; création des six commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA)
1995	Ratification par la France de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, dite Convention de Malte qui recommande le financement de l' archéologie préventive par les aménageurs
1996	Fusion du CNRAS et du DRASM qui deviennent le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) Lancement de la collection multimédia « Grands sites archéologiques »
2001	Loi sur l' archéologie préventive
2002	Création de l' Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)
2003	Loi modifiant la loi sur l'archéologie préventive, instaurant une concurrence entre les opérateurs
2007	Création d'une septième commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) consacrée à l'outre-mer
2009	Lancement de la publication en ligne <i>Archéologie de la France-Informations</i>

50 ans de recherches en archéologie

En charge de l'archéologie dès sa création, le ministère de la Culture a géré durant cinq décennies les profondes évolutions de cette discipline. Il a impulsé la création de structures (centres nationaux, INRAP...), soutenu des laboratoires de recherche (UMR), développé des partenariats, inventorié, protégé, étudié et valorisé les « archives du sol » sur l'ensemble du territoire. Et c'est avec passion que ses agents, administratifs comme chercheurs, se sont acquittés de leurs missions.

Lors de sa création, en 1959, le ministère de la Culture reçoit en charge l'archéologie, les vestiges archéologiques et, pour principal outil de leur gestion, une loi réglementant les fouilles, promulguée en 1941 et validée en 1945. Mais tout est à construire et à organiser : absence de personnel permanent pour appliquer la législation, faiblesse des équipes de recherche, asthénie de l'enseignement universitaire de l'archéologie nationale. À vrai dire, les chercheurs et les pouvoirs publics s'intéressent alors avant tout aux fouilles françaises à l'étranger sur les grands sites d'Italie, de Grèce, d'Égypte.

Pendant ces cinquante ans, le ministère de la Culture s'est attaché à mettre en place une administration chargée de la gestion du patrimoine enfoui : inventaire des sites, autorisation et contrôle des recherches programmées, traitement des découvertes fortuites, et très vite, conduite de fouilles d'urgence, car la loi, promulguée à une époque où la France était encore très rurale, ne prévoyait pas l'intégration de l'archéologie dans les programmes de développement urbain et d'aménagement du territoire.

On a parfois, bien à tort, opposé « gestion de la recherche » et « pratique de la recherche » alors que la première ne peut être exercée qu'au sein de services scientifiques et qu'elle conditionne la seconde. Ainsi, les politiques développées depuis 1969 – qu'il s'agisse de l'évolution législative, de la mise en place d'organes spécialisés ou de collaborations interinstitutionnelles – ont modelé l'archéologie française et ses résultats.

L'évolution des textes et des pratiques : maîtriser les terrains et étendre les champs de la recherche

La loi de 1941 sur les fouilles archéologiques était une première étape pour réglementer l'accès aux archives du sol et faire de l'archéologie une activité de recherche et une discipline scientifique. Depuis lors, l'évolution juridique a visé à renforcer la maîtrise d'une source documentaire fragile, par exemple par la loi du 1^{er} décembre 1989 qui réglemente les fouilles archéologiques sous-marines, ou encore celle du 18 décembre 1989, relative à l'utilisation des détecteurs de métaux.

Cette protection des gisements archéologiques suppose de les connaître et de se donner des moyens d'intervention quand ils sont menacés. L'inventaire archéologique national informatisé, lancé en 1978, connaîtra plusieurs générations de produits (Sigal, Dracar, Patriarche). Retenons que le nombre de sites enregistrés passe de 50 000 en 1986 à plus de 300 000 en 2006. La connaissance viendra de multiples campagnes de prospections, notamment aériennes, avec la révélation d'un territoire façonné par ses structures archéologiques.

Mais le défi le plus difficile à relever fut celui du contrôle de la destruction de vestiges, liée à l'aménagement du territoire et aux multiples travaux affectant le sous-sol. Il fallut de grandes destructions et donc de grands scandales dans les années 1970 pour qu'apparaisse une archéologie de « sauvetage » et que se développent progressivement, dans les années 1980, en se fondant sur le code de l'urbanisme, des procédures « contractuelles » entre les aménageurs et l'État. Cette pratique eut de grands retentissements sur la discipline en favorisant une approche sur de grandes surfaces et en faisant apparaître de nouvelles problématiques.

Conformément aux principes énoncés par la convention de Malte (ratifiée par la France en 1995), la loi du 17 janvier 2001 a ancré l'archéologie préventive, mission de service public, dans la recherche scientifique en fixant des exigences dont on n'a pas fini de mesurer les effets sur la production des résultats et plus généralement sur l'organisation de la recherche : prescriptions scientifiques, production de normes, évaluation, création d'un institut de recherche placé sous double tutelle ministérielle, partenariat avec l'ensemble des institutions de recherche publiques (CNRS, universités, services archéologiques de collectivité), agrément obligatoire du ministère de la Culture pour les opérateurs publics et privés.

GÉRARD AUBIN

Inspecteur général des patrimoines

Les hommes et les services : gestion, expertise et recherche

Pour mettre en œuvre ses missions d'inventaire, d'étude, de protection et de diffusion du patrimoine archéologique, et exercer le contrôle des fouilles archéologiques sur tout le territoire, le ministère s'est progressivement doté de moyens administratifs et humains. On a décrit ailleurs plus en détail la création et le développement de ces services¹. Rappelons seulement le maillage du territoire par des personnels scientifiques (techniciens, ingénieurs, conservateurs). Aujourd'hui, environ 300 archéologues, répartis dans les services régionaux de l'archéologie, au sein des directions régionales des affaires culturelles, et dans les centres spécialisés, conjuguent gestion du patrimoine et recherche.

Longtemps la pratique de la discipline s'est appuyée sur le bénévolat et sur un réseau de « correspondants des antiquités » érudits et actifs. La pression de l'archéologie de sauvetage a conduit, dans les années 1980, à faire appel à des archéologues sur contrat, le temps d'un chantier ; une structure para-administrative, créée en 1973 et liée au ministère par une convention cadre (l'Association pour les fouilles archéologiques nationales, AFAN), regroupe près d'un millier d'archéologues dans les années 1990. Lui succède en 2002, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) qui dispose de plus de 2 000 agents, soit le plus gros effectif d'archéologues travaillant sur le territoire national.

Le ministère a dû faire face à une profonde évolution de la discipline et à une extension de ses champs : chronologique d'abord, en débordant les limites de l'Antiquité pour gagner le Moyen Âge puis l'époque contemporaine ; thématique également avec de nouveaux domaines comme les épaves, les fleuves et rivières, les mines, le paysage et, plus récemment, l'étude des élévations. Une des réponses au développement des techniques d'investigation fut la création de trois centres nationaux :

- créé en 1966 par André Malraux, le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), établi à Marseille, a pour vocation de gérer le patrimoine archéologique subaquatique et sous-marin (cf. p. 41).
- le Centre national de préhistoire (CNP), créé en 1975 et implanté à Périgueux, est chargé de rassembler les données sur l'art pariétal paléolithique et contribue à la recherche archéologique par l'apport des disciplines relevant des sciences naturelles (sédimentologie, palynologie).
- le Centre national d'archéologie urbaine (CNAU), fondé à Tours en 1984, est chargé d'étudier les aspects spécifiques de la recherche archéologique en milieu urbain, et notamment de mener une réflexion méthodologique et d'information.

Une recherche partagée et pluridisciplinaire

L'archéologie est d'abord une discipline scientifique dont le ministère en charge de la culture n'a pas le monopole. Aux côtés des agents du ministère et de l'INRAP, les chercheurs de l'Université, du CNRS, des services de collectivité territoriale et, désormais, des organismes de statut privé concourent aux fouilles de

terrain et aux recherches qui en découlent, ainsi qu'aux publications et à toute forme de diffusion des résultats.

Le dialogue avec les autres organismes impliqués dans l'archéologie du territoire national est ancien et constant. Qu'il suffise de rappeler qu'antérieurement à 1990 (création du corps de conservateurs du patrimoine), nombre de professeurs d'université ou de directeurs de recherche ont exercé, dans un cadre contractuel, la fonction de directeur des antiquités. Ou encore que les organismes consultatifs, tels le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) ou les commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA) assurent une représentation de l'ensemble de la communauté archéologique.

La coopération avec le CNRS s'est renforcée à partir de 1992 par le biais d'un accord cadre couvrant des champs très divers, sur le terrain et dans la valorisation scientifique des résultats. Ce partenariat est patent dans la politique éditoriale (cf. p. 44-45) ou dans la mise en place d'actions collectives de recherche (cf. p. 38). Au quotidien, il se concrétise par la cotutelle d'une quinzaine d'unités mixtes de recherche (UMR) à dominante archéologique et archéométrique, regroupant les forces vives d'une région ou d'une thématique. Elles permettent notamment aux agents du ministère de la Culture et de l'INRAP de consacrer une part significative de leur activité à des recherches au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Le ministère de la Culture a aussi contribué au développement de laboratoires et d'analyses, par le biais de subventionnement ou de mise à disposition de personnels spécialisés, par exemple dans le domaine des datations (¹⁴C radioactif, ARTEMIS), celui des études reconstituant végétation, faune et climat (palynologie, anthracologie, etc.), ou encore celui des matériaux.

D'autres diront si le ministère de la Culture s'est bien acquitté des missions que lui a confiées la République. On constatera seulement que la recherche française est considérée à l'extérieur, que certains de ses organismes sont enviés et que ses procédures d'archéologie préventive font école. Le rôle d'éveilleur qu'a tenu le ministère au long de ces années, porté par des sous-directeurs actifs, est d'abord dû à ses agents, administratifs et chercheurs, véritables militants de leur discipline.

L'avantage d'un cinquantenaire, c'est de dresser des bilans, de célébrer les succès mais aussi de considérer les lacunes et les évolutions nécessaires. Comment ne pas souhaiter que les prochaines décennies s'attachent à résoudre le problème du statut du mobilier, à élaborer des outils de protection adaptés de la ressource archéologique dont on sait le caractère non renouvelable et, enfin, à favoriser une politique coordonnée de l'archéologie en matière de programmes, de structures et de recrutements. La qualité de la recherche, de la diffusion des connaissances, et de la transmission d'un patrimoine aux générations futures en dépend. ■

1. Voir « 50 ans d'archéologie » sur le site Internet du cinquantenaire du ministère de la Culture : www.50ans.culture.fr/50ans/archeologie/

L'archéologie préventive

Entretien avec Jean-Paul Jacob

Après une double formation de juriste (histoire du droit) et d'archéologue (EHESS), Jean-Paul Jacob a enseigné à l'université avant d'intégrer le CNRS, puis de prendre en 1981 le poste de directeur des antiquités historiques de Franche-Comté. De 1988 à 2008, il a été successivement conservateur régional de l'archéologie en Provence-Alpes-Côte d'Azur, directeur régional des affaires culturelles en Guyane puis en Pays de la Loire, et inspecteur général de l'archéologie. Il a été nommé président de l'INRAP en juillet 2008.

Jean-Paul Jacob, au cours de votre carrière, vous avez assisté au développement spectaculaire de l'archéologie préventive. Quel impact ce type de fouilles a-t-il eu sur les conditions de la recherche archéologique ?

Lorsque je suis arrivé au ministère, en 1981, l'archéologie de sauvetage en était à ses balbutiements, succédait à peine à une « archéologie de la récupération ». J'ai le souvenir d'un sauvetage à Auxerre, sur une nécropole médiévale, qui s'est déroulé le week-end de Pâques, alors que le chantier était fermé. En l'absence de législation spécifique, les relations avec les aménageurs étaient fondées sur la pédagogie, sur la force de conviction des personnels du ministère, et sans doute sur la crainte d'être poursuivis pour « destruction de vestiges ». Ajoutons-y la pression de l'opinion publique. Progressivement, les interventions sur les chantiers se sont multipliées, leur coût étant intégré dans celui de l'aménagement, même si nos partenaires se sentaient en situation de « volontariat obligé ». On a alors étudié des surfaces plus importantes qu'auparavant, surtout dans les centres urbains où la pression immobilière des Trente Glorieuses se faisait sentir. Ainsi, on a beaucoup appris sur l'urbanisme antique, médiéval, et protohistorique parfois. À Besançon, on a redécouvert Vesontio, la ville romaine, et la ville celtique décrite par César. L'archéologie préventive renouvelait la discipline : sur des surfaces importantes on couplait étude stratigraphique et étude spatiale, alors que l'archéologie programmée pratiquait l'étude stratigraphique de petites surfaces. Les moyens financiers étaient très supérieurs à ceux alloués par le ministère de la Culture aux fouilles programmées. Enfin, les lieux d'intervention étant tributaires des projets d'aménagement du territoire, les découvertes étaient donc aléatoires.

La nécessité de traiter de grandes surfaces et l'obligation de respecter des délais ont conduit à mettre en œuvre de nouvelles méthodes. Il a fallu utiliser des pelles mécaniques pour les décapages, privilégier la fouille en aire ouverte, et faire des choix scientifiques et stratégiques. Il a fallu également prendre en compte les règles de sécurité spécifiques aux chantiers de construction. Bref, l'archéologie préventive a accéléré la professionnalisation de la discipline.

Sur le fond, l'archéologie préventive a rendu possible une vision diachronique des paysages et des sols, grâce à la multiplication des interventions sur une même zone. Ainsi, dans le secteur du parc Disneyland, en Ile-de-France, ce sont 1 061 ha qui ont été diagnostiqués, et partiellement fouillés. Au niveau national, l'INRAP a diagnostiqué 7 700 ha en 2002, 11 500 ha en 2008.

L'archéologie préventive a suscité des vocations ?

Les effectifs des services régionaux ne pouvaient faire face aux besoins croissants d'intervention. Pour mémoire, en Franche-Comté, en 1981, il y avait 4 personnes à la Direction des antiquités historiques. Il a fallu recruter, dans des conditions peu orthodoxes, des étudiants un peu aguerris qui se sont pliés aux exigences de cette archéologie, qui l'ont inventée avec nous. Certains sont aujourd'hui des spécialistes reconnus.

Le ministère s'est appuyé sur l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN), association loi 1901 contrôlée par la Sous-Direction de l'archéologie et, en région, par les directeurs des antiquités jusqu'en 1993. Fin 2000, l'AFAN employait plus de 1 300 personnes. Aujourd'hui, l'INRAP emploie 2 000 agents, dont 57 jeunes archéologues recrutés en 2009 ; et les services archéologiques des collectivités territoriales se sont développés, de même que, depuis 2003, les opérateurs privés d'archéologie. Ce bassin d'emplois a suscité la création de formations spécifiques

dans les universités : maîtrises de sciences et techniques, devenues masters professionnels d'archéologie préventive.

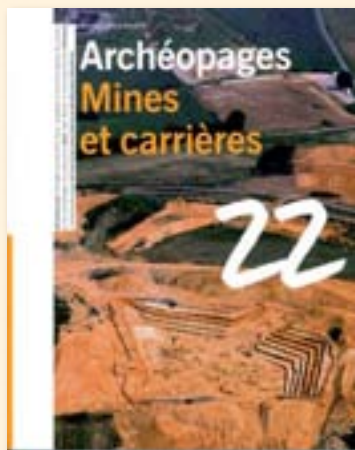
L'archéologie préventive a-t-elle aujourd'hui sa place dans la recherche nationale et internationale ?

Les archéologues de l'INRAP poursuivent la recherche après la fouille : l'étude des vestiges fait l'objet de collaborations scientifiques et de publications. Plus de 300 archéologues de l'INRAP participent à des unités mixtes de recherche, d'autres enseignent à l'Université. L'INRAP participe aux Actions collectives de recherche, publie des ouvrages scientifiques et une revue¹, organise des colloques... Il est également chef de file du réseau européen Archeology in Contemporary Europe (ACE)². La recherche est une de ses missions statutaires. L'archéologie préventive « à la française » est regardée avec un grand intérêt à l'étranger. Nos experts sont invités dans des pays qui souhaitent se doter d'un tel système et des stagiaires étrangers viennent en France. Ainsi, durant 5 ans, un archéologue de l'INRAP a conseillé l'Apsara, organisme qui gère le site d'Angkor, et l'INRAP a conduit la fouille du site de l'aéroport de Siem Reap. L'INRAP intervient chaque année dans une vingtaine de pays étrangers au sein d'équipes pluri-institutionnelles.

L'archéologie préventive a aussi renforcé l'engouement du public pour la connaissance du passé...

La restitution au public la plus large est le prolongement indispensable de toute activité de recherche. Nombre de fouilles sont l'occasion de journées « portes ouvertes », d'expositions. L'INRAP publie des livres grand public, coproduit des documentaires...

L'archéologie préventive est, encore aujourd'hui, parfois contestée, notamment pour des questions de coût. D'où l'importance de renforcer la diffusion des résultats, tant vers la communauté scientifique que vers le public, afin de montrer l'apport de cette discipline à la connaissance. ■



Archéopages, n° 22, juillet 2008.

1. La revue *Archéopages* est publiée depuis 2000. Diffusion La Documentation française.

2. www.ace-archaeology.eu

LES ACTIONS COLLECTIVES DE RECHERCHE (2002-2009)

ÉLISE BOUCHARLAT

Inspectrice générale des patrimoines

Le financement global des ACR

est d'un niveau inhabituel : 1 650 000 € fin 2007. Le ministère de la Culture est le plus gros contributeur avec 870 000 €, suivi de l'INRAP dont les chercheurs ont consacré 15 500 jours de travail aux ACR, soit 270 000 €. Le CNRS et le ministère chargé de la recherche contribuent chacun à hauteur de 15 % (hors masse salariale) et mobilisent le réseau des UMR qui ont accueilli les ACR.

Une initiative interinstitutionnelle

Dans la continuité des orientations proposées par le Conseil national de la recherche archéologique, les ministères chargés de la culture, de la recherche, le CNRS et l'INRAP ont décidé, en 2002, de réunir leurs efforts dans une entreprise nationale d'action collective de recherche (ACR). L'initiative vise à favoriser la valorisation des acquis de la recherche, grâce à une incitation forte aux travaux consacrés à l'exploitation de résultats inédits ou dispersés. Deux appels à projets dotés de financements exceptionnels ont été lancés en 2002 et 2003. Le pilotage général de l'entreprise est assuré par le ministère chargé de la culture.

Pour être éligibles, les projets de recherche, pluriannuels, devaient reposer sur des équipes interinstitutionnelles, coopérant éventuellement avec des partenaires étrangers. Le dispositif était ouvert à tous les types de recherches archéologiques (à l'exclusion de nouvelles fouilles) ayant trait au territoire national. Étaient particulièrement attendus des programmes :

- exploitant des données non encore traitées de fouilles programmées ou préventives, et débouchant sur des publications monographiques ;
- privilégiant une approche territoriale, avec l'objectif de publier une synthèse régionale ;
- développant une démarche méthodologique, qui intègre plus particulièrement des champs nouveaux, comme les disciplines environnementales, l'archéométrie ou l'archéologie du bâti ;
- visant à l'élaboration de référentiels, notamment chronologiques ;
- favorisant l'association de jeunes chercheurs.

Les projets retenus

Les 29 ACR soutenues mobilisent 650 personnes à des degrés divers, au sein d'équipes de taille variable (7 à 47 participants). Les chercheurs se répartissent comme suit : Université 39 % ; INRAP 29 % ; CNRS 18 % ; MCC 10 % ; collectivités 5 % ; autres 9 %. Une vingtaine d'unités mixtes de recherche en sciences humaines et sociales ou en sciences de la nature et de l'environnement sont impliquées dans des projets. Les travaux abordent toutes les périodes, avec une prédominance de la Préhistoire, et quelques programmes transchronologiques ; ils concernent l'ensemble de la France métropolitaine, la Guyane, et des pays frontaliers. La reprise de données de fouilles inédites en vue de leur diffusion est l'objectif premier d'une bonne part des ACR, qu'il s'agisse de produire une monographie attendue de fouilles anciennes ou une synthèse régionale privilégiant telle ou telle approche : archéologie spatiale, cadre chronoculturel, bilan des acquis et critique méthodologique. La constitution de corpus et de référentiels, qui était une attente forte, a connu un réel succès avec des programmes sur des ensembles céramiques, des industries lithiques, des séries métalliques et des séries de faunes. Croisant plusieurs critères de l'appel à projets, les thèmes en rapport avec les dynamiques de l'anthropisation, l'organisation et le fonctionnement des sociétés anciennes, les synthèses chronoculturelles, le tout donnant une large place aux études paléoenvironnementales, sont le fil rouge de la majorité des programmes portant sur les périodes anciennes (Préhistoire et Protohistoire).

Un premier bilan

Le succès des ACR démontre la capacité de la communauté scientifique à conduire, dans la durée, des programmes ambitieux, toutes institutions réunies, de même que la capacité d'équipes interinstitutionnelles à se structurer et à collaborer. Il ne faut toutefois pas occulter la difficulté de mener à bien de tels programmes avec des équipes aussi nombreuses en un temps limité. Certains programmes ont réclamé un étalement dans le temps, parfois bien au-delà de 2007, année prévue pour le terme de l'entreprise. Un bilan complet de la production scientifique des ACR (ouvrages ou bases de données monographiques, articles de revues françaises ou étrangères, recueils thématiques...) est encore prématuré. D'ores et déjà, on notera un intérêt vif pour la publication d'actes de tables rondes et colloques, cadre de la mise en commun des travaux. Certaines ACR ont ainsi été l'occasion de mettre sur pied des collaborations fructueuses, dont on peut souhaiter qu'elles soient pérennisées de façon à conserver les dynamiques engendrées, éventuellement à travers les possibilités offertes par l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Le partenariat avec le CNRS

Entretien avec François Favory

François Favory a été directeur scientifique adjoint au Département sciences humaines et sociales (SHS) du CNRS de février 2002 à août 2006. Il est professeur à l'université de Franche-Comté et directeur de la Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude-Nicolas Ledoux (Besançon).

Lorsque vous étiez au Département SHS du CNRS, vous avez toujours été attentif au maintien d'un lien fort, au sein des différentes instances d'évaluation et de décision, entre votre établissement et le ministère de la Culture. Qu'attendiez-vous de ce dialogue ?

Le CNRS et le ministère de la Culture partagent des responsabilités importantes dans le domaine de l'archéologie métropolitaine, comme le CNRS en partage avec le ministère des Affaires étrangères dans le domaine de l'archéologie française à l'étranger. Chacun des organismes a ses missions à conduire et ses priorités à respecter. J'ai essayé de comprendre le fonctionnement du ministère de la Culture et j'ai passé une grande partie de mon temps à multiplier les contacts avec différents collègues du ministère, dont j'ai apprécié la disponibilité et l'efficacité.

Il convient tout d'abord de rappeler que l'on compte un certain nombre d'unités mixtes de recherche (UMR) d'archéologie dont le ministère de la Culture est une des tutelles, avec le CNRS et une université. Grâce aux excellentes relations que nous avons pu nouer à cette période, leur nombre s'est accru et le partenariat a été précisé pour assurer aux agents de la Culture une place et un poids

authentique dans les instances et la gouvernance des UMR.

Dans ces UMR sont mis à disposition des personnels du ministère de la Culture, ingénieurs et chercheurs. Il faut mesurer et apprécier que plusieurs UMR archéologiques sont dirigées ou ont été dirigées par des conservateurs du patrimoine. Il y a donc un véritable partage des tâches dans la gouvernance et la pratique de la recherche archéologique entre le CNRS et le ministère de la Culture.

Le ministère de la Culture soutient nombre de revues archéologiques, régionales ou inter-régionales, qu'il subventionne par l'intermédiaire des UMR très engagées dans l'activité éditoriale. Le Département SHS du CNRS a veillé à assurer un rôle de médiateur entre le ministère et les UMR concernées lorsqu'il a fallu regrouper les demandes de subvention en une seule. De même, le ministère de la Culture a été étroitement associé au travail d'évaluation des revues soutenues par le CNRS.

Durant mon mandat, nous avons veillé, avec les équipes du ministère (la Sous-Direction de l'archéologie, les inspecteurs généraux de l'archéologie, dont certains siégeaient dans les commissions du Comité national de la

recherche scientifique, la Mission de la recherche et de la technologie) à assurer un partenariat sans faille, pérennisé par des conventions sur plusieurs dossiers impliquant le CNRS, le ministère de la Culture, l'INRAP et, autant que faire se pouvait, le ministère de la Recherche : la réforme de la collection des « Documents d'archéologie française » (DAF), la création du support d'information archéologique en ligne « AdlFI » (*Archéologie de la France Informations*), conçu à l'origine pour remplacer à la fois *Gallia Informations* et la collection des « Bilans scientifiques régionaux », le lancement des actions collectives de recherche, une gestion collégiale des demandes de datations ¹⁴C sur l'équipement mutualisé ARTEMIS, etc. Durant ce parcours, quelquefois cahoteux en raison des changements au ministère de la Recherche et des choix particuliers de l'INRAP, on peut affirmer que le CNRS et le ministère de la Culture ont maintenu le cap et tenté de mener à bien les projets dont ils avaient la charge commune. Je garde de cette expérience un excellent souvenir et je conserve une grande estime pour les cadres et les personnels avec lesquels j'ai travaillé au cours de ces années. ■

Les collectivités territoriales et les instances scientifiques

Entretien avec Antide Viand

Antide Viand dirige le service archéologique départemental des Hauts-de-Seine.

Qu'attend un archéologue (ou un service) de collectivité des instances scientifiques que sont le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) et la commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) ?

Ces dernières années ont connu un développement sans précédent des services archéologiques de collectivités, bien souvent investis d'une mission en archéologie préventive, même si cette dernière ne constitue que l'un des aspects de l'archéologie en collectivité, par ailleurs tournée vers des approches territoriales et patrimoniales. Dans tous les cas de figure, les services de collectivité sont amenés à collaborer régulièrement avec les services régionaux

de l'archéologie. Des archéologues de collectivité font d'ailleurs partie des instances scientifiques citées.

La loi dispose, de manière classique, que les services de collectivité sont placés sous le contrôle scientifique et technique de l'État. Dans les faits, et pour l'instant, ce contrôle s'exerce dans le domaine de l'archéologie préventive, par le biais de la procédure d'agrément qui requiert l'avis scientifique du CNRA. Par les critères qu'il élabore, le CNRA contribue à façonner l'image d'un service municipal ou départemental, avec des compétences scientifiques adaptées au potentiel archéologique du territoire concerné. C'est une forme de

conseil, toujours utile pour une collectivité qui a décidé de créer ou développer un service. La commission interrégionale (CIRA) est une instance beaucoup plus proche des archéologues parce qu'elle est amenée à connaître leurs projets, à visiter leurs terrains, à suivre leurs recherches et à en évaluer les résultats. Mais au-delà de dossiers spécifiques d'opérations, la CIRA, par son rôle de programmation, ouvre des perspectives d'intégration des thématiques patrimoniales locales à des problématiques de niveau régional, interrégional, voire national. Car, s'il est bien évident que les services archéologiques doivent trouver une adéquation étroite avec la politique culturelle

et patrimoniale des collectivités au sein desquelles ils ont été placés, la discipline archéologique prise dans son acception la plus large ne saurait se satisfaire de limites administratives et se placer ainsi en retrait de la recherche nationale.

En ce sens, une véritable programmation archéologique constitue une réelle nécessité. Une telle mise en œuvre est en effet indispen-

sable à la progression de la connaissance et à la rationalisation de son acquisition. Embrassant tout à la fois les champs préventifs et programmés, elle doit par ailleurs s'efforcer d'intégrer un travail de fond sur des collections réunies parfois anciennement.

Bien évidemment, les avis émis par ces organismes et les choix qu'ils proposent à l'administration ne sont pas toujours ceux qui étaient

espérés. Mais, accompagnés de conseils, ils provoquent discussion et réflexion. En somme, outre une garantie en termes de qualité de la production scientifique, c'est une harmonisation des pratiques d'évaluation et une définition régulière des grandes orientations de la recherche archéologique qui sont notamment attendues de ces instances, en relation étroite avec les services de collectivités. ■

La recherche à Bibracte sur le mont Beuvray

Une question à Vincent Guichard

Vincent Guichard est depuis 2001 directeur général de Bibracte Centre archéologique européen, sur le mont Beuvray (en région Bourgogne). Bibracte, devenu en 2008 établissement public de coopération culturelle (EPCC), anime des recherches archéologiques depuis 1984.

Vincent Guichard, comment se sont organisées les activités de recherche au sein de l'établissement public du mont Beuvray ?

Rappelons d'abord que c'est la volonté de relancer un programme de recherche sur le mont Beuvray (site de la ville gauloise de Bibracte), exprimée dès 1984, qui a conduit en plusieurs étapes à la mise en place de l'établissement gestionnaire du site. Celui-ci a depuis peu (janvier 2008) adopté le statut d'établissement public de coopération culturelle (EPCC). Ce programme de recherche demeure le cœur de nos missions, quand bien

L'établissement est fort d'une grosse trentaine de collaborateurs permanents, dont la variété des métiers est le reflet de celle de ses missions (de la gestion de la forêt à la promotion touristique, en passant par l'édition scientifique ou encore l'accueil de jeunes en séjour éducatif). Les décisions stratégiques sont prises par un conseil d'administration aux travaux duquel participent à la fois l'État, principal financeur, et différentes collectivités locales (conseil régional de Bourgogne, conseils généraux de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, parc naturel régional du Morvan).



M. Szabó dir., *Celtas et Gaulois, l'archéologie face à l'histoire, 3 : les Civilisés et les Barbares (du V^e au II^e siècle avant J.-C.)*. Actes de la table ronde de Budapest, 17-18 juin 2005. Glux-en-Glenne, Bibracte, 2006 (coll. Bibracte, 12/3).

« Le programme de recherche sur le mont Beuvray est mis en œuvre par des chercheurs associés dépendant d'universités et d'instituts de recherche liés par une convention à Bibracte... »

même celles-ci incluent la totalité des tâches qui contribuent à la « gestion intégrée » du site patrimonial : gestion d'un domaine patrimonial et forestier de près 1 000 ha, coordination et animation du programme de recherche, restitution des résultats de ces recherches au public, notamment au travers du musée de site (près de 45 000 visiteurs / an), contribution à l'économie touristique de la Bourgogne. Cette notion de gestion intégrée est la principale spécificité de l'établissement : instituée dès le début des années 1990 dans le cadre d'un traité de concession avec l'État et reprise aujourd'hui dans les statuts de l'EPCC, elle fait de Bibracte un site pilote en la matière.

Une autre particularité de Bibracte tient à la façon dont y est conduite l'activité scientifique. Le programme de recherche sur le mont Beuvray est en effet mis en œuvre par des chercheurs associés dépendant d'universités et d'instituts de recherche liés par une convention à Bibracte, l'équipe scientifique de l'établissement ayant pour rôle de coordonner les interventions de chacun et de fournir un appui logistique aussi complet que possible, du matériel de chantier au support de publication. En contrepartie, les chercheurs qui contribuent au programme doivent respecter un protocole de collecte et d'archivage des données de terrain et accepter la mise en commun des

données primaires. La conception et le suivi du programme de recherche bénéficient d'un conseil scientifique de huit membres interne à l'établissement. L'ensemble est évalué, selon les procédures habituelles, par la CIRA territorialement compétente.

Le programme de recherche permet de mobiliser des compétences et des moyens humains importants (de l'ordre de 5 000 journées ouvrées par an, en comptabilisant uniquement le travail effectué lors de séjours au centre de recherche) qui ne sont pas rémunérés par la structure. Il s'agit surtout d'un outil très efficace de coopération internationale et de formation pratique à l'archéologie pour des centaines d'étudiants européens, qui est profitable autant aux partenaires scientifiques concernés qu'à l'établissement, lequel bénéficie ainsi d'une matière sans cesse renouvelée à mettre à la disposition de son public. ■

LE DRASSM ET LA RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE DES SITES IMMERGÉS

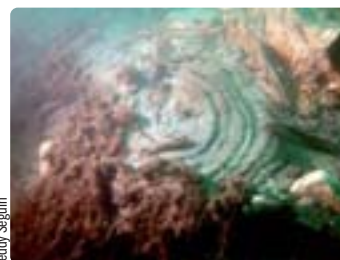
Anticythère, Mahdia, l'Hermès de Marathon, Némé ou le Zeus de l'Artémision... la première moitié du XX^e siècle n'a cessé de résonner de l'écho de découvertes quasi miraculeuses opérées sur le fond des mers ou au cœur d'un lac asséché. Ces découvertes, dont Salomon Reinach résuma en 1928 l'importance en une formule célèbre : « *le plus grand musée du monde est le fond de la Méditerranée orientale* », n'ont cependant participé que très épisodiquement d'une démarche scientifique. Compliquée et dangereuse, la plongée demeurait l'affaire des scaphandriers pieds-lourds, pêcheurs d'éponges et spécialistes des travaux publics. Il faudra attendre la mise au point, en 1943, du scaphandre autonome par Jacques-Yves Cousteau et Émile Gagnan pour voir s'amorcer une révolution dans l'approche scientifique des épaves. C'est en rade de Marseille que Jacques-Yves Cousteau et Fernand Benoît, universitaire non plongeur cantonné au pont de la *Calypso*, conduisirent, de 1952 à 1957, la première fouille archéologique sous-marine au monde : un talus d'amphores et de vaisselles à vernis noir situé au pied de l'îlot du Grand Congloué. Quoique périlleuse, la fouille fut conduite jusqu'à son terme en quasi harmonie mais la cacophonie survint lorsque Fernand Benoît publia, en 1961, son analyse de *L'épave du Grand Congloué à Marseille*, sans jamais avoir perçu que les hommes de Cousteau avaient fouillé sous sa houlette, pendant six ans, deux épaves très exactement superposées mais naufragées à près d'un siècle d'intervalle... La conflagration des chronologies et le manque de consistance des résultats donnèrent vite à comprendre qu'une méthodologie spécifique de fouille et une analyse quotidienne du site par des archéologues œuvrant *in situ* en plongée étaient indispensables si l'on voulait garantir à la discipline naissante

une crédibilité scientifique. Tirant les enseignements qui s'imposaient, le ministère chargé de la culture créa, en 1966, à l'initiative d'André Malraux, le premier service officiel au monde spécialisé en matière de recherche archéologique sous-marine : l'actuel Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM). Doté en 1967 de *L'Archéonaute*, un navire de recherche de 30 mètres aujourd'hui désarmé mais qui sera remplacé dès 2011 par un successeur multitâches, l'*André Malraux*, le DRASSM est chargé, en métropole comme en outre-mer, de gérer, mettre en valeur et protéger l'ensemble des biens culturels du domaine public maritime français. La tâche est immense, car si l'on ne répertoriait, en 1966, que quarante-neuf épaves ou objets isolés dans les eaux françaises, on en dénombre aujourd'hui plus de cinq mille et on estime le nombre des épaves restant à localiser sur le seul littoral métropolitain à au moins quinze mille... Longtemps concentrée sur les épaves antiques de Méditerranée, l'archéologie sous-marine française s'est lentement développée au Ponant, à partir de 1980. Puis les territoires ultramarins, qui composent 95 % du domaine public maritime, ont été progressivement prospectés. Dans le même temps, nombre de chantiers se sont ouverts en France sur des sites couvrant toutes les périodes historiques, cependant que l'évolution de l'informatique embarquée, de la robotique, de la pêche par très grand fond et de la plongée industrielle conduisait à la découverte de sites archéologiques de plus en plus profonds et entraînait l'émergence de l'archéologie sous-marine des grandes profondeurs. C'est aussi dans les années 1980 que le ministère de la Culture a décidé la création à Annecy du Centre national de la recherche

archéologique subaquatique (CNRAS), chargé d'épauler de ses conseils les missions des services régionaux de l'archéologie dans le domaine des eaux intérieures, fleuves, rivières, lacs, grottes ennoyées, résurgences karstiques... Depuis lors, les deux services ont fusionné et rassemblent à Marseille, dans la nouvelle implantation de l'Estaque, 36 personnes dont 17 archéologues et techniciens classés plongeurs professionnels. Le DRASSM, qui exerce toujours un leadership planétaire sur la discipline, devrait bientôt retrouver, avec l'*André Malraux*, les moyens opérationnels

MICHEL L'HOUE

Directeur du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM)



DRASSM © Teddy Séguin

Glène de cordage, probablement stockée dans les cales de l'épave de la *Dauphine* coulée en 1704 (site de la Natière, au large de Saint-Malo).



Remontée à la surface du pierrier (canon) découvert sur l'épave de l'*Aimable Grenot* coulée en 1749 (site de la Natière, au large de Saint-Malo).

indispensables à son activité, ce au moment où la probable ratification par la France de la convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique va définitivement étendre ses champs d'activité aux limites de la Zone économique exclusive française, la deuxième au monde par sa superficie¹. Mission passionnante, la gestion du patrimoine subaquatique et sous-marin, dont l'UNESCO a rappelé qu'il était celui de l'humanité, reste ainsi, aujourd'hui comme au premier jour, un enjeu exaltant et, somme toute, une idée neuve !

1. 11 millions de km² d'espaces maritimes situés de l'Atlantique au Pacifique et de l'océan Indien à la Méditerranée.

Urnes funéraires Aristé, découvertes sur le site de Pointe Morne (Pont sur l'Oyapock) en Guyane française.



Cl. Courault © INRAP



Cl. Létar © INRAP

LA RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE EN OUTRE-MER

JACQUES TARRÊTE

Conservateur général du patrimoine
honoraire



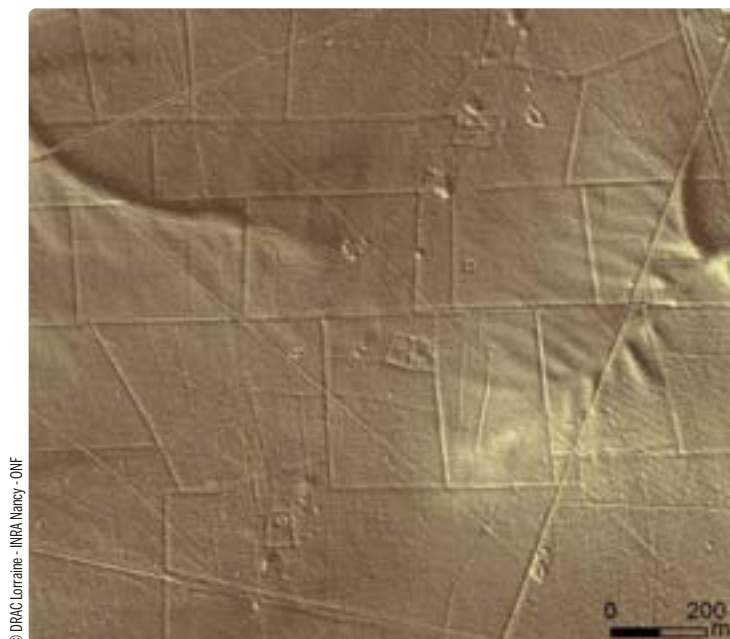
A. Delpuech, *Guadeloupe amérindienne*, Paris, Éd. du patrimoine, 2001 (Guides archéologiques de la France n° 38).

Domaine de recherche traditionnel des écoles anglo-saxonnes et des universités hollandaises, l'outre-mer, après les travaux pionniers de quelques chercheurs français du CNRS et de l'ORSTOM (maintenant IRD) ou conduits bénévolement, notamment par certains conservateurs de musées locaux, va connaître comme en métropole un développement de son organisation et de sa professionnalisation. Initiée dans les années 1960 dans le Pacifique, en Mélanésie et en Polynésie, la recherche ainsi impulsée commence à se structurer sur place, avec la création à Tahiti d'un service archéologique de quelques personnes qui entamera un recensement des sites, engagera des restaurations de monuments et mettra sur pied des interventions d'urgence. Avec peu de moyens, la Nouvelle-Calédonie s'engagera dans la même voie. Plus récemment à Mayotte, des actions de formation théorique et pratique, en métropole et sur place, ont été menées afin d'aider la collectivité à prendre en mains la recherche et la protection des habitats et cimetières anciens, des sites

religieux et lieux de mémoire, des installations industrielles, en étroite liaison avec leur environnement naturel. Dans les départements d'outre-mer, pour assurer la continuité territoriale, c'est à partir de la fin des années 1980 que se mettent en place, hormis à La Réunion, les services régionaux de l'archéologie au sein des DRAC. Aux quelques sondages et fouilles programmées ponctuelles s'ajoutent peu à peu les opérations d'archéologie de sauvetage entamées de manière spectaculaire en Guyane par quelques archéologues de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN) sur le projet de barrage de Petit Saut, sur le fleuve Sinnamary, destiné à ennoyer 300 km². Menées de 1989 à 1996, les recherches ont montré la densité des habitats amérindiens en forêt équatoriale, mis en évidence par de vastes décapages à l'engin mécanique, et ont permis de compléter les sources archivistiques par l'approche archéologique des travaux des orpailleurs, de leur équipement et de leurs camps de base ainsi que de certaines installations pénitentiaires.

L'archéologie préventive se développe par la suite en Martinique et en Guadeloupe avec le concours du personnel de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et l'engagement de certaines collectivités territoriales : on mentionnera, par exemple, les nombreuses interventions menées à Saint-Martin sur les périodes amérindiennes avec des occupations parmi les plus anciennes de la Caraïbe, ou celles portant sur l'étude des cimetières de la période coloniale avec la question des modes d'inhumation de la population servile.

Plusieurs chantiers programmés ont été ouverts : sur les habitations sucrières, avec celle particulièrement vaste sur le site de Loyola en Guyane, en liaison avec l'implantation jésuite ; de nouvelles roches gravées ont été découvertes... des opérations multiples donc, qui révèlent la richesse et la diversité du patrimoine archéologique outre-mer.



© DRAC Lorraine - INRA Nancy - ONF

Massif forestier de Haye : image LiDAR ombrée obtenue à partir du modèle numérique de terrain (MNT). Outre les routes et chemins forestiers, bordés de carrières, on observe les parcellaires, les voies antiques, marquées par une double ligne de murées, et les habitats composés d'enclos entourant un ou plusieurs bâtiments.

LE LASER SCANNEUR AÉROPORTÉ, UNE NOUVELLE MÉTHODE DE TÉLÉDÉTECTION

L'année 2007 a signé le lancement pour l'archéologie métropolitaine d'une nouvelle méthode de télédétection, le laser scanneur aéroporté, connue aussi sous l'acronyme LiDAR. Utilisée dès 2000 par des archéologues anglais, la méthode consiste en un survol à basse altitude de la zone d'étude à l'aide d'un avion équipé d'une source laser qui balaye très rapidement les surfaces au sol. Les rayons laser sont interceptés par le sol ou par les objets en sursol (végétation, bâtiments) et renvoyés en direction d'un capteur dans l'avion, qui permet de localiser les points avec une précision de quelques centimètres en altitude et de quelques dizaines de centimètres en planimétrie. Ce nuage de points fait ensuite l'objet d'une classification, qui consiste à séparer les points ayant touché le sol de ceux ayant impacté la végétation. Un modèle numérique de terrain (MNT) est alors construit à partir des points sol, ce qui permet un certain nombre de traitements de visualisation. Le plus immédiat consiste à réaliser un ombrage, en jouant sur l'altitude (assez rasante) et les directions d'éclairage, afin de faire apparaître l'ensemble des microreliefs.

Le milieu forestier se prête particulièrement bien à cette méthode, car de nombreux vestiges y sont conservés sous forme de microreliefs, la forêt constituant un milieu très protecteur. La classification des points permet d'effacer virtuellement la forêt, alors même que les autres méthodes de détection aérienne sont quasiment inopérantes sur ce milieu. Ainsi le levé réalisé au-dessus du massif forestier de Haye (Meurthe-et-Moselle) a permis de révéler, sur plus de 11 000 ha, un parcellaire et des structures agraires fossiles datés principalement de l'époque antique. Réalisé dans le cadre d'un programme de recherche interdisciplinaire associant archéologues de la DRAC de Lorraine et chercheurs forestiers de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) à Nancy et de l'Office national des forêts (ONF), ce levé a montré que par rapport à des méthodes classiques de prospection au sol, on pouvait détecter 50 % de vestiges supplémentaires. De plus les zones inaccessibles au sol (zones détruites par la tempête de 1999, jeunes peuplements forestiers) ont pu être ainsi

cartographiées. Particulièrement adapté aux vestiges linéaires (voies antiques, parcellaires), le levé a aussi montré son efficacité sur des vestiges plus ponctuels : ainsi 26 habitats antiques supplémentaires ont été détectés, soit 30 % du total connu. Tout comme la photographie aérienne en son temps, on peut affirmer que le laser scanneur aéroporté marque une étape décisive dans l'histoire de la prospection archéologique.

MURIELLE GEORGES-LEROY

DRAC de Lorraine
UMR 6249 Chrono-Environnement

La prospection archéologique aérienne

La prospection archéologique aérienne fut expérimentée par quelques pionniers au début du XX^e s., notamment en Amérique et en Afrique du Nord. Elle a pris son essor en France à partir des années 1950, grâce à quelques passionnés « fous volants pilotant d'une main leur drôle de machine et tenant de l'autre un appareil photographique de trois sous » (Christian Goudineau). Ainsi, Roger Agache publie en 1962 un ensemble de photographies qui mettent en évidence de façon spectaculaire la présence de vestiges de villas gallo-romaines dans la plaine picarde. En faisant ressortir les contrastes des substructions de pierre ou des fossés sur les terres labourées, la prospection aérienne a permis de découvrir anciennes fortifications et plans d'habitations, du Néolithique aux périodes historiques.

Les techniques de prospection ont évolué ; aujourd'hui sont mises à contribution la photographie satellite, les prospections géophysiques au sol ou thermiques aéroportées, jusqu'à la toute récente technique laser avec le procédé LiDAR qui permet l'enregistrement des microreliefs même sous couvert forestier.

Voir le site Internet « L'archéologie aérienne dans la France du Nord » : www.archeologie-aerienne.culture.gouv.fr

Les publications archéologiques

En archéologie, la destruction est concomitante de l'observation. L'archéologue qui détruit l'objet de son étude – la stratification archéologique – se doit d'en conserver et d'en transmettre la trace par le truchement d'une publication. Au cours des années, le Conseil supérieur de la recherche archéologique n'aura de cesse de souligner l'importance de la publication et de la diffusion des résultats, justification de toute recherche de terrain.

GÉRARD AUBIN

Inspecteur général des patrimoines

ÉLISE BOUCHARLAT

Inspectrice générale des patrimoines

En 1943, au lendemain de la mise en application de la loi de 1941 réglementant les fouilles archéologiques, le CNRS créait la revue *Gallia* afin d'assurer « une publication rapide des fouilles et de leurs résultats ». Selon l'avant-propos, il s'agissait de « faire connaître au jour le jour le travail archéologique », notamment « le document brut, avant son élaboration, le fait tel qu'il sort de la terre » car l'interprétation scientifique demande du temps et est en outre « vite périmée ». Cette ligne éditoriale a conduit au développement des fameuses chroniques bisannuelles des circonscriptions, assurées par les directeurs des antiquités et le personnel du ministère de la Culture, puis à une série dédiée, *Gallia Informations*, en 1987-1988, avant que le ministère ne crée les « Bilans scientifiques régionaux » (BSR) dans la décennie 1990, riches aujourd'hui de 344 volumes. Depuis 2009, chacun peut accéder en ligne à un flux continu d'informations via *Archéologie de la France Informations* (AdIFI)¹.

Cette brève histoire des « Chroniques » traduit bien l'évolution qui a marqué la publication archéologique depuis 50 ans. La professionnalisation de la discipline, l'émergence de l'archéologie préventive, la multiplication des acteurs et des données et, enfin, l'édition numérique ont bouleversé les conditions d'enregistrement et de diffusion des résultats.

Que retenir de l'action du ministère ?

C'est surtout à partir des années 1980 que la Sous-Direction de l'archéologie s'est attachée à définir une politique incitative, en accordant aux chercheurs du temps et des moyens pour la préparation des publications, en étant attentive aux supports et, enfin, en favorisant la mise à disposition du plus grand nombre de la documentation accumulée. Pour ce faire elle s'est appuyée sur ses conseils : le Conseil supérieur de la recherche archéologique (créé en 1964) et un comité des publications, organisme consultatif, créé en 1995 autour des inspecteurs généraux, pour orienter la politique d'édition scientifique de la sous-direction et opérer une sélection des dossiers de subventions. Elle

a aussi cherché à nouer des partenariats avec d'autres institutions comme le CNRS ou les universités.

Un outil de recherche : les revues scientifiques

Ainsi, dans le domaine des revues spécialisées, elle a accompagné le développement des revues existantes (*Revue archéologique du Centre*, *Revue archéologique de l'Est*, *Revue de Narbonnaise*, etc.), favorisé le regroupement de supports régionaux (par exemple, la *Revue archéologique de Picardie*) et suscité l'émergence de nouveaux titres dans les zones non couvertes de la façade atlantique (*Aquitania*, *Revue archéologique de l'Ouest*). Le ministère soutient avec constance un réseau interrégional de huit revues et accorde un soutien significatif à quelques grandes revues nationales : *Bulletin de la Société préhistorique française*, *Gallia*, *Gallia-Préhistoire*, *Archéologie médiévale*, *Revue d'archéométrie*, *Paleo*. La profession dispose aujourd'hui d'un réseau pluri-institutionnel correctement dimensionné.

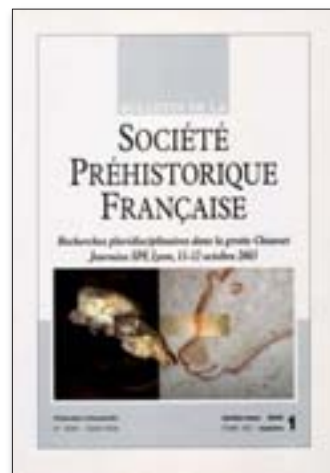
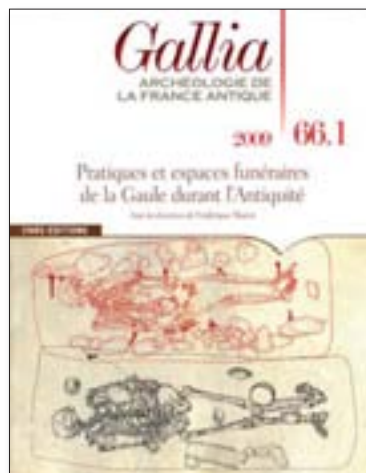
Une collection nationale de référence : les Documents d'archéologie française

Il manquait toutefois un support permettant la publication de monographies dépassant la taille d'un article. Les archéologues français étaient très attirés par la série britannique des BAR (*British Archeological Reports*), qui éditait rapidement et à faible coût des volumes ronéotés. La collection des « Documents d'archéologie française » (DAF), créée en 1985 par les ministères chargés de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui en confièrent l'édition à la Maison des sciences de l'Homme, offrit toutefois un support bien différent : une maquette exigeante, des normes strictes, un travail éditorial poussé. Cette collection – qui compte aujourd'hui 103 volumes – influença durablement la publication des résultats des recherches archéologiques effectuées sur le territoire national. Ainsi, des revues ou des laboratoires ont créé des séries inspirées de cette entreprise : « DARA » à Lyon, « Lattara » à Lattes, « Bibracte » au mont Beuvray.

1. www.adifi.fr



Vivre à la campagne au Moyen Âge : l'habitat rural du V^e au XII^e s. (Bresse-Lyonnais-Dauphiné). Lyon, Alpara, 2001 (Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne, 21).



L'approche territoriale : cartes et atlas

Le ministère s'implique dans la diffusion des sources documentaires à différents niveaux territoriaux. Dans le domaine de l'archéologie urbaine, c'est la conception, en 1990, des « Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France » (DEPAVF), série propre du ministère de la Culture, ou encore le soutien décisif accordé depuis 1998 aux « Atlas topographiques des villes de Gaule méridionale », édités par la *Revue archéologique de Narbonnaise*, collection qui fera date dans le domaine de l'érudition et inspire les villes septentrionales.

La « Carte archéologique de la Gaule » (coéditée avec l'Académie des inscriptions et belles-lettres) livre, département par département, un pré-inventaire des découvertes archéologiques de la France de l'âge du Fer au début du Moyen Âge. De 1988 à 2009, 133 volumes couvrant l'essentiel du territoire français ont été publiés.

L'aide à la préparation des publications

L'idée que le temps nécessaire à l'analyse des données de terrain, à l'étude des mobiliers et à l'écriture était aussi long – voire plus long – que celui passé à fouiller a mis du temps à s'imposer. C'est sans doute là qu'il faut chercher la raison principale de bien des retards. L'affectation de crédits spécifiques a débuté dans les années 1990. Par le biais de son comité des publications, cité plus haut, la Sous-Direction de l'archéologie a mis en place une politique d'aide, destinée d'abord à la résorption du passif scientifique. Ainsi, de 1994 à 2004, 215 demandes d'aide à la préparation de publication ont été accordées.

Depuis les années 2000, la programmation financière de la recherche au niveau régional d'une part, le processus de l'archéologie préventive, d'autre part, prennent en compte des actions de publication à l'issue des opérations de terrain. L'administration centrale peut désormais se concentrer sur des projets complexes qui, par leur ampleur, leur caractère novateur ou leur exemplarité justifient une diffusion au niveau national ou international.

Des collections pour le grand public

Dès 1984, deux collections éditées avec l'Imprimerie nationale étaient chargées de diffuser plus largement l'information près d'un plus large public. Les « Guides archéologiques de la France » accompagnaient une politique de mise en valeur des sites archéologiques majeurs (vallée de la Vézère, Vaison-la-Romaine, Saint-Bertrand-de-Comminges, Bayac...). Les « Atlas archéologiques de la France » relevaient davantage de la catégorie des beaux livres (monuments paléochrétiens, art des cavernes...). En 1996, ces collections ont été regroupées sous le label des Éditions du Patrimoine, actuellement sous l'égide du Centre des monuments nationaux. Si la collection des Atlas a été abandonnée, celle des Guides poursuit son œuvre (une vingtaine de titres et de nombreuses rééditions).

Plus récemment, adoptant la diffusion en ligne, le ministère de la Culture et de la Communication a lancé « Grands sites archéologiques », collection attrayante et pédagogique accessible sur la toile, consacrée, par le biais de sites ou d'opérations archéologiques, à l'histoire et à la vie des hommes de la Préhistoire à l'Époque moderne, en France et à l'étranger (Lascaux, les Gaulois du Sud, l'archéologie aérienne...)².

Au total, on constate que depuis l'origine, le ministère, confronté aux nécessités de la diffusion des résultats de la recherche archéologique, a su innover et créer avant de passer le relais à d'autres institutions, jouant ainsi, conformément à sa vocation, un rôle de défricheur et d'éveilleur. Il doit aujourd'hui faire face aux défis de la conservation et de la diffusion numériques des données et des résultats. Il s'y emploie, tant par son implication aux côtés des autres organismes de recherche dans la mise en ligne de bases de données (par exemple l'inventaire archéozoologique et archéobotanique de France [I2AF]³ sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel) que par la participation active aux débats portant sur le partage de ces bases ou les nouveaux modes de publication.

Gallia, t. 66-1, 2009, Paris, CNRS éd.
Publié avec le concours du ministère de la Culture et de l'INRAP.

Anick Coudart, *Architecture et société néolithique*. Paris, Éd. de la MSH, 1998 (Documents d'archéologie française, 67).

Bulletin de la Société préhistorique française, tome 102, n° 1, janvier-mars 2005.

J. Cesari coord., *Corse antique*, Paris, Éd. du patrimoine, 2010 (Guides archéologiques de la France, 45).



2. www.grands-sites-archeologiques.culture.fr

3. www2.mnhn.fr/archeozo-archeobota/?-Base-de-donnees-bioarcheologiques-



La recherche architecturale et urbaine, une histoire de quarante ans

Politique incitative, création de laboratoires puis affirmation de la recherche dans les écoles d'architecture avec la réforme LMD : depuis les années 1970, l'État soutient la recherche architecturale, favorisant la structuration d'une communauté scientifique pluridisciplinaire et le renforcement des liens entre recherche, pratique et formation.

Au lendemain de la décennie gaulliste, le renouveau des idées suggère que la recherche scientifique prenne toute sa place dans le concert des politiques publiques. Le début des années soixante-dix voit en effet s'affirmer un courant de pensée qui situe les compétences d'expertise au contact de la décision. Et comme l'expert est souvent un chercheur, la science est regardée sous un jour inédit. Dans le sillage des commissions du Plan qui alimentent le projet de la Nouvelle société, le savant et le politique font donc bon ménage. À l'échelle nationale, l'effort de recherche devient ainsi une des priorités stratégiques de l'action publique. Cela se vérifie dans de nombreux domaines d'investissement. Mais la chose est encore plus vraie dans le champ des problématiques de la croissance urbaine, là où les urgences se manifestent avec le plus d'insistance. Parmi les consciences les plus aiguës, nombreuses sont celles qui pensent que le cadre de vie des Français est soumis à une somme de transformations si rapides et si radicales que nul ne peut plus désormais faire l'économie d'une réelle production de connaissances en la matière.

À l'époque, les enjeux de la recherche scientifique sont portés par les pouvoirs publics et l'espace physique habité est une des données du problème posé à la science. Voilà pourquoi se développe la recherche urbaine. Voilà pourquoi naît la recherche architecturale.

La politique scientifique mise en œuvre par l'État dans le domaine de l'architecture a dès le début pris le parti de s'inscrire dans une logique pluridisciplinaire située à l'échelle urbaine. Au ministère de la Culture dès 1972, elle est mise en œuvre par un Secrétariat de la recherche architecturale (SRA). Au ministère de l'Équipement après 1978, celui-ci se transforme en Bureau de la recherche architecturale (BRA). Rue de Valois à partir de 1995, il devient Bureau de la recherche architecturale et urbaine (BRAU), et récemment Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP).

En France, l'histoire de la recherche architecturale est l'histoire de ces quarante dernières années qui structurent progressivement les sources intellectuelles de l'enseignement de l'architecture¹. Pour saisir les enjeux de cette histoire, il importe de comprendre que la montée en puissance de la recherche architecturale épouse l'émancipation progressive de l'enseignement

de l'architecture. L'une et l'autre sont comme génétiquement liés. Depuis le début des années 1970, en effet, les chercheurs de cette jeune communauté scientifique imposent une critique permanente de la formation des architectes. Dans une relation toujours très délicate avec l'enseignement du projet, ces chercheurs sont devenus incontournables. Ils ont prouvé leur nécessité. Aujourd'hui, ils incarnent le positionnement de la formation des architectes dans le paysage français des enseignements supérieurs.

Au cours de ces quatre décennies, plusieurs phases de développement de la politique scientifique peuvent être identifiées². Une première étape de dix ans, de 1972 à 1982, s'est consacrée au développement d'une politique incitative visant à mobiliser, à thématiser, à construire les fondations d'une communauté scientifique promue par l'action du CORDA³. Une deuxième étape de vingt ans, de 1982 à 2002, s'est impliquée dans la mise en œuvre d'une politique institutionnelle en imposant la structuration d'un paysage pérenne d'unités de recherche habilitées, évaluées et soutenues. Une troisième étape a été initiée en 2002 avec la volonté de cumuler les deux systèmes de financement, le premier ayant à nourrir le second et vice-versa, de telle sorte que chacun puisse lutter contre l'immobilisme des objets, des méthodes, des terrains et des résultats de la recherche architecturale.

Au cours de ces quatre décennies, un constat s'impose dans l'esprit de tous ceux qui s'intéressent à l'architecture et à la construction des savoirs⁴. Ce constat est sévère. Il souligne l'incapacité des acteurs concernés à organiser des relations triangulaires efficaces entre formation, recherche et profession. Pour la cohésion du dispositif dans son ensemble, c'est un handicap majeur dont l'origine est l'absence officielle d'une formation doctorale en architecture. En 2006, à l'occasion de la réforme d'harmonisation européenne des cursus de formation (LMD) et après une longue période de concertation nationale, le doctorat en architecture est institutionnalisé. Les écoles nationales supérieures sont habilitées à le délivrer. Elles sont surtout obligées de concrétiser pour les décennies suivantes l'espace de ces relations triangulaires susceptibles de réconcilier les compétences scientifiques et les compétences qui ne le sont pas. ■

ÉRIC LENGEREAU

Architecte-urbaniste
Chargé de mission à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) pour l'élaboration du « Vocabulaire de l'architecture contemporaine »

Éric Lengereau a été chef du Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère de 2000 à janvier 2010.

1. Cf. l'avant-propos du n° 24/25 des *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, Éd. du patrimoine, décembre 2009.

2. On se reportera à la chronologie indicative, p. 52-53, qui illustre ce propos succinct.

3. Instance interministérielle consultative ayant vocation à guider et accompagner cette nouvelle politique scientifique, le Comité de la recherche et du développement en architecture (CORDA) a été créé le 10 février 1972 sous l'autorité de Jacques Duhamel, ministre des Affaires culturelles.

4. Cf. Éric Lengereau dir., *Architecture et construction des savoirs. Quelle recherche doctorale ?*, Paris, Éd. Recherches, 2008.

Page de gauche :
Pierre Huyghe,
Les grands ensembles, 2001.
Installation vidéo.

FNAC 01-495. Commande publique du Centre national des arts plastiques-Ministère de la Culture et de la Communication, Paris.
© ADAGP/CNAP

La recherche architecturale a-t-elle été féconde ?

Une question à Francis Chassel

Francis Chassel, administrateur civil, entre en 1975 à la Direction de l'architecture du ministère des Affaires culturelles, après quatre années au Plan construction. Il a assuré le fonctionnement du CORDA et dirigé le Secrétariat de la recherche architecturale de 1975 à 1978. Au ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, il est sous-directeur de la recherche et de l'enseignement de 1978 à 1985. Il dirige la Direction régionale de l'architecture et de l'environnement (DRAE) d'Île-de-France de 1985 à 1992 et le Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) de Paris de 1985 à 1998. Il rejoint alors l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine, dont il sera le chef de 2007 à 2008.

La recherche architecturale a-t-elle été féconde ?

Au tournant des années 1960-1970, les milieux décisionnaires, agissant alors de manière coordonnée à travers les instances du Commissariat général au Plan, ont souhaité accompagner l'effort quantitatif de modernisation industrielle dans les domaines de la construction et de l'architecture par une réflexion soutenue devant inciter l'ensemble de cette activité à l'innovation et, *in fine*, à une qualité renforcée. Ce fut l'objet de programmes de recherche ambitieux : Plan construction pour le ministère de l'Équipement, Recherche architecturale pour le ministère des Affaires culturelles. Près de 40 ans après son lancement, la recherche architecturale – dont on ne détaillera pas ici les avatars administratifs – a-t-elle répondu aux espérances ? J'avais répondu positivement à cette question en 1983 dans un article paru dans le numéro 13 des *Cahiers de la recherche architecturale*¹ et je confirmerai aujourd'hui cette réponse au vu des développements constatés depuis cette date.

Je constaterai d'abord qu'à la différence de leurs aînés, les architectes français révélés depuis les années 1980 sont nombreux à intégrer les résultats de cette recherche, et plus précisément que certains d'entre eux ont même été formés par une activité antérieure de chercheur. Le livre paru en 2008 aux éditions Recherches, *Architecture et construction des savoirs : quelle recherche doctorale ?*², qui questionne des grands prix de l'architecture et de l'urbanisme, en porte témoignage. Bruno Fortier et Philippe Panerai ont pu, par exemple, passer assez longtemps pour de purs chercheurs spécialisés dans l'histoire des équipements, de la ville, et de l'îlot urbain. Depuis les années 1990, ils ont émergé comme des architectes urbanistes de haut niveau, démentant ainsi un discours que j'entendais encore en 1980 selon lequel il ne fallait en aucun cas confier de commande à un chercheur, l'architecture étant une activité bien trop sérieuse. Dans le cas de Paul Chemetov ou Christian Devillers, architectes fondamentalement praticiens mais aussi enseignants réputés, il est à parier que leurs activités épisodiques de chercheur sur « les architectures familièrement

inconnues »³ ou sur Le Creusot⁴ n'ont pas été que des divertissements de grand seigneur ou des pauses sabbatiques, mais qu'elles ont nourri leur conception d'un habitat populaire de qualité, ou leur réflexion sur la ville. Des chercheurs devenus constructeurs et plus généralement « des architectes qui lisent », voilà des trajectoires et des attitudes qu'on n'avait pas connues au temps de l'École des beaux-arts et qui sont à porter au crédit de la recherche.

Pour ce qui est des savoirs qui constituent l'architecture, ou qui lui sont associés, la recherche architecturale a, je crois, fait pleinement la preuve de sa fécondité. On le constate d'abord pour le vaste domaine de l'informatique et des aides à la conception, où le laboratoire marseillais GMSAU⁵ est devenu leader même au-delà du secteur architectural *stricto sensu*. On le constate aussi dans le domaine de la ville. Comme je le disais en 1983, la recherche architecturale a porté sur la ville un regard spatial alors que la recherche urbaine était surtout de type social : « La ville n'est pas qu'un enjeu de processus décisionnels ou un théâtre de luttes, de délinquances ou de dérives, elle est aussi un lieu construit, hérité de l'histoire, présent dans la mémoire, doté de formes et d'apparences. » C'est ainsi que la recherche architecturale a développé autour de la forme urbaine, de l'îlot, du lotissement, de fructueuses réflexions. Elle a apporté aussi – et l'ancrage territorial des écoles y a beaucoup aidé – des vues nouvelles sur les villes françaises, par exemple la spécificité marseillaise du type architectural du « trois fenêtres », ou sur « la ville nouvelle » du Versailles de Louis XIV. La recherche a accompagné dans les années 1970-1980 le développement des études dites de typologie-morphologie, puis celui des études historiques y compris à l'étranger (Villes orientales, séminaire autour de Pierre Clément). Plus récemment, on peut évoquer l'impact des recherches de David Mangin, *via* la publication de *La ville franchisée*⁶.

La recherche architecturale n'a pas attendu la mode de l'écologie pour s'investir dans ce domaine. Dès les années 1970 le matériau terre a été réhabilité dans son histoire (l'ingé-

nier Chantereau à Lyon dès le début du XIX^e siècle), sa dimension ethnologique (Panauti étudiée au Népal par Patrick Berger), tout cela débouchant sur des laboratoires spécialisés, tel Craterre à Grenoble.

Le renouvellement des savoirs s'est enfin traduit par un renouvellement de l'édition spécialisée en architecture, bien au-delà des lourds pavés de livres d'art qui encombraient les tables basses des salons chics.

Après les hommes et les savoirs, les institutions du système de l'architecture ont, elles aussi, été vivifiées par la recherche. Encore une fois « sans la recherche, les thématiques qu'elle a lancées, les hommes qu'elle a formés, l'Institut français d'architecture n'aurait pu être créé. C'est en grande partie grâce à elle qu'il peut être autre chose qu'un garage à expositions ou une agence de publicité pour architectes ». Après quarante années d'attente et de mûrissement, la recherche devrait enfin se voir reconnue dans le doctorat en architecture qui vient d'être créé et dont il y a beaucoup à attendre pour l'ensemble du système institutionnel de l'architecture. ■

1. Fr. Chassel, « Introduction », in : *Les Cahiers de la recherche architecturale*, « Recherche architecturale, thèmes et bilans », n° 13, octobre 1983, Marseille, Parenthèses.

2. Édité sous la direction d'É. Lengereau.

3. P. Chemetov, B. Marrey, *Familièrement inconnues... architectures, Paris, 1848-1914*, Paris, Secrétariat d'État à la culture, 1976.

4. C. Devillers, B. Huet, *Le Creusot : naissance et développement d'une ville industrielle, 1782-1914*, Seyssel ChampVallon, 1981.

5. Groupe de recherche sur les méthodes en architecture et en urbanisme, UMR CNRS MAP, école nationale supérieure d'architecture de Marseille.

6. La ville franchisée. *Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, Éd. de la Villette, 2004.

Une étape décisive : les années 1980

Propos de Claude Prelorenzo

Claude Prelorenzo, sociologue, crée en 1978 le laboratoire Intervention architecturale en milieu ancien (INAMA) à l'école nationale supérieure d'architecture de Marseille. De 1982 à 1986, il dirige le Bureau de la recherche architecturale au ministère de l'Équipement. Affecté à l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles de 1986 à 2005, il y fonde en 1989 le Groupe de recherche architecture, infrastructure (GRAI). Responsable scientifique du programme de recherche « Le port et la ville » au Plan urbanisme, construction, architecture (PUCA) de 1991 à 1996, il a publié plusieurs ouvrages sur ce thème. Il est actuellement maître de conférences à l'École nationale des ponts et chaussées et secrétaire général de la Fondation Le Corbusier.

Titre du film : **Du CORDA au BRA. Une aventure française des années 1980**

Producteur : **Jean-Pierre Duport**, directeur de l'architecture, Producteur délégué : **Francis Chassel**, sous-directeur de la recherche et de l'enseignement

Metteur en scène : **Claude Prelorenzo**, chef du Bureau de la recherche architecturale

Acteurs : Catherine Bruant, Claude Genzling, Catherine Pentecôte, Antoine Picon, Jacques Sautereau, chargés de mission.

Les années 1981-1983 ont marqué un tournant fondamental de la vie de la recherche architecturale française : comment en trois années est-on passé d'une recherche incitative à une recherche institutionnelle, des appels d'offres aux programmes pluriannuels, des chercheurs « hors statuts » aux chercheurs « sur contrat » ? Les réponses s'organisent comme les quatre séquences d'un film.

Première séquence : ouverture fortissimo, avec chœurs

La scène se passe en 1982, à l'Institut français d'architecture, rue de Tournon. L'équipe de la Direction de l'architecture en charge des programmes incitatifs (alors hébergée au ministère de l'Équipement) a invité le « collectif des directeurs de labos » (qui sont encore des présidents d'associations loi 1901) à engager les changements suggérés par l'arrivée de la gauche au pouvoir. Les têtes sont connues : Paul Quintrand, Philippe Boudon, Jean-Pierre Péneau, Bernard Huet, Philippe Panerai, et bien d'autres. Pour eux, tout le système doit maintenant être transformé. Pas question d'aménager le Comité d'orientation et de développement de la recherche architecturale (CORDA). Lassés par la « course aux contrats », les directeurs veulent un statut pour leurs organismes, un financement stable et des postes pour résorber les personnels contractuels des associations. Ils souhaitent que l'on reconnaisse la recherche architecturale comme secteur à part entière de la recherche scientifique française et que l'on fasse fructifier son apport à l'enseignement.

Deuxième séquence : un comité de salut scientifique

Enterrer la recherche incitative (qui profitait autant aux universités qu'aux écoles d'architecture) suggérait de passer d'un système d'appels d'offres à un système de programmes quadriennaux. Il fallait donc créer un comité consultatif. Il sera paritaire (enseignants, chercheurs et administratifs d'un côté, personnalités et cadres ministériels de l'autre) et transparent (experts extérieurs, rapports, groupes de travail, délibérations). Une machine un peu lourde mais capable d'installer une alternative efficace et pérenne à la recherche incitative, qui trouvera progressivement sa place au Plan construction. Ce sera le comité consultatif de la recherche architecturale liée à l'enseignement.

Troisième séquence : les liens du sens

Les autorités budgétaires sont à deux doigts de mettre fin à l'enveloppe de cette recherche incitative, dont elles discernent mal la logique et les résultats à moyen terme. La Direction de l'architecture énonce alors que la finalité de la recherche architecturale se trouve désormais dans ses relations avec l'enseignement de l'architecture. On est bien loin d'espérer des doctorats en architecture, mais on est dans la bonne direction. Il faut stabiliser les formations de recherche au sein des écoles d'architecture. On distingue trois catégories : les laboratoires, les équipes et les chercheurs isolés. Il est demandé aux associations de disparaître, ou, transitoirement, de changer d'adresse. C'est un changement considérable, qui permet à la recherche architecturale de figurer enfin dans les organigrammes des écoles d'architecture, devenues établissements publics, dotés d'une mission de recherche. Dans les locaux inconfortables de la Direction de l'architecture, les préfabriqués du ministère de l'Équipement du quai de Passy, est installé le Bureau de la recherche architecturale. Je serai le premier responsable de ce nouveau bureau de l'administration centrale, qui rend définitive la fonction de recherche des écoles d'architecture.

Quatrième séquence : des marmitons aux cuisiniers

Une recherche sans chercheurs statutaires autres que les quelques enseignants volontaires et bénévoles n'est pas crédible. Le problème scientifique se double d'un problème social. En effet, au fil des ans, les associations ont formé et fidélisé de jeunes chercheurs sans statut aucun, qui forment une partie non négligeable de cette communauté scientifique naissante. Mais leur titularisation est difficile. Du ministère de l'Équipement, quai de Passy, au ministère des Finances, rue du Louvre, il faut par tous les moyens convaincre de trouver une solution, alors que la loi Le Pors interdit désormais à l'État de recruter des contractuels. En 1982, on parvient enfin à obtenir la contractualisation de ces chercheurs. Malgré la vertueuse réprobation du contrôleur financier de notre ministère qui ne comprend pas cette entorse à la loi, les marmitons sortent de l'obscurité et deviennent des ITA¹ !

Voici comment, en quatre épisodes, de façon assez souple et simple, on est passé du CORDA au Bureau de la recherche architecturale, de la recherche sur contrat à la recherche dans les laboratoires des écoles. C'est du moins le film que je m'en fais ; il aura d'autres épisodes, reconnaissance du CNRS et de l'Université, doctorat, dont je ne serai que le spectateur. ■

1. Ingénieurs, techniciens et personnels administratifs.

La recherche en histoire et théorie de l'architecture et de l'urbanisme

Entretien avec Jean-Louis Cohen

Jean-Louis Cohen est architecte et historien. Après avoir enseigné dans des écoles françaises d'architecture et à l'Institut français d'urbanisme (université Paris-VIII), il occupe depuis 1994 la chaire Sheldon H. Solow en histoire de l'architecture à l'Institute of Fine Arts de New York University. Entre 1998 et 2003, il a mené le projet de Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris. Il a conçu de nombreuses expositions au Centre Pompidou, au Pavillon de l'Arsenal, au Centre canadien d'architecture, à l'Institut français d'architecture et au Museum of Modern Art (MoMA) à New York.

Peut-on, à travers votre itinéraire intellectuel, faire apparaître la spécificité de la recherche en histoire et en théorie de l'architecture et de l'urbanisme, lorsqu'elle est pratiquée par un architecte ?

Mon itinéraire est une sorte de zigzag entre trois types d'activités : la recherche à proprement parler, depuis le milieu des années 1970, conduite le plus souvent seul, mais aussi parfois en duo ou en équipe ; l'enseignement de l'histoire de l'architecture et, fort épisodiquement, du projet ; enfin, ce que j'appellerais l'engagement dans les politiques – en pensant plus ici au terme anglo-américain de *policy* qu'à celui de *politics* –, qu'il s'agisse de la recherche architecturale ou de mon engagement dans le projet de Cité de l'architecture et du patrimoine, qui comprenait une composante recherche immédiatement évacuée dès lors que j'en fus évincé en 2003.

Cette trajectoire ondule aussi entre une certaine histoire de l'architecture inscrite dans un vaste champ transfrontalier, pour ne pas dire international – car je m'intéresse incorrigiblement aux relations entre cultures nationales et à leur transgression – et d'autres domaines de recherche. Après une passion pour la sociologie urbaine dans les années 1970, la découverte au même moment de Walter Benjamin et de l'école de Francfort, via Manfredo Tafuri, l'ouverture à l'histoire de l'Allemagne, de la Russie, de la politique ou des idées, je me suis plutôt intéressé aux méthodes historiques elles-mêmes, telles que formulées dans le cadre français.

Nul enfermement dans l'architecture donc, mais pas de refolement non plus. Et je définirais en quelque sorte par le regard ou les attentes des autres disciplines ce qui me semble qualifier les travaux des architectes. Ce qu'attendent les collègues du champ de l'histoire ou des sciences sociales des chercheurs, c'est une méthode d'analyse rigoureuse des objets architecturaux, une enquête sur leurs processus de conception, de production et d'usage ; une objectivation de leurs qualités esthétiques, dont la prise en compte est au

demeurant fort rare ; bref, une attention au grain de ces productions à la fois sociales et individuelles.

L'expérience de l'enseignement avancé aux États-Unis, où il est possible d'organiser de véritables séminaires de recherche aboutissant en un court semestre à des découvertes significatives grâce à l'intensité du travail des étudiants et à la qualité des bibliothèques, est devenue très stimulante pour moi. Symptomatiquement, les séminaires organisés sur le même thème et avec des étudiants de même niveau dans les écoles d'architecture et à l'Institute of Fine Arts (New York University) qui est ma base habituelle, ont donné des résultats différents. Il s'agissait de travailler sur l'architecture et l'urbanisme pendant la Seconde Guerre mondiale. S'ils ont été moins précis quant au cadre politique des programmes de l'époque, les architectes se sont révélés bien plus inventifs dans l'étude des projets, dans celle des rapports entre infrastructures et techniques, et dans l'interprétation de formes souvent déroutantes.

L'histoire du DEA « Projet architectural et urbain, théories et dispositifs » permet de faire apparaître une dimension collective très forte en matière de recherche doctorale, au vu notamment du nombre d'enseignants et d'établissements impliqués. Quels ont été les différents impacts de cette expérience ?

La liquidation de ce programme ou plutôt sa non-transformation en master 2 apparaît rétrospectivement comme aberrante. Les raisons de l'indifférence ou de l'hostilité des écoles et de l'administration mériteraient d'être mises au jour mais ce n'est pas le lieu. Les éléments de méthode partagés grâce à la culture commune issue des cours et séminaires du DEA donnent à ces travaux une sorte de langage commun. Dans l'ensemble, les thèses sont également attentives aux faits de langage, aux faits sociaux et aux formes bâties, quel que soit leur domaine d'étude. Des ensembles thématiques se dégagent, pour certains définis géographiquement – Asie, Proche et Moyen Orient, Amérique Latine,

Russie –, et pour d'autres centrés sur l'histoire de la forme urbaine et des échanges internationaux dans le domaine de l'urbanisme, sur les voies de l'innovation dans l'habitation, ou sur l'histoire des théories de l'architecture et de l'enseignement en France.

Ces travaux se différencient à la fois de ceux conduits dans les sciences sociales ou en histoire, et de ceux, trop souvent descriptifs, de la plupart des historiens de l'art, quel que soit par ailleurs l'intérêt de ceux-ci en matière purement cognitive. Ceci est dû au socle méthodologique apporté par l'année de DEA dont beaucoup d'anciens étudiants ont fait depuis leur miel dans leur carrière d'enseignant. En effet, les anciens de cette formation, dont les diplômés sont au nombre de 300 au niveau DEA et 100 au niveau doctorat, tous insérés pour ces derniers dans l'enseignement ou la recherche en France et ailleurs, constituent désormais une sorte d'école informelle, conservant des liens scientifiques et personnels. C'est sans doute le fait d'avoir, précisément, « fait école » qui a concouru à la perte programmée de la formation...

Comment selon vous se situe hors de France la recherche architecturale française dans les domaines qui vous sont familiers ?

Il est impossible de mesurer en deux mots la place occupée par la recherche française dans le monde. Je dirais qu'elle est très limitée, d'autant que les éditeurs francophones sont peu présents à l'exportation et que les traductions sont rares. Sauf quelques exceptions, les travaux français sont caractérisés par un positivisme d'autant plus paradoxal que les méthodes de recherche des *Annales*, de Foucault, de Deleuze ou de Bruno Latour, pour être schématique, sont largement diffusées dans le monde. Dans ce contexte, les plus reconnues des recherches françaises récentes sont celles produites au contact avec les sciences sociales. Les autres n'ont guère de visibilité. Il est clair en tout cas qu'un dispositif de promotion de ces travaux est nécessaire. ■

La recherche sur les ambiances, récit d'un fondateur

Entretien avec Jean-Pierre Péneau

Jean-Pierre Péneau est architecte et urbaniste, docteur en histoire des sciences et des techniques, professeur honoraire des écoles d'architecture et professeur associé émérite de l'université de Nantes. Fondateur du Centre de recherche méthodologique d'architecture (CERMA, école nationale supérieure d'architecture de Nantes), il a contribué à élaborer les premiers éléments d'une théorie des ambiances architecturales et urbaines associée à la conception du projet.

En regard de l'histoire et de la théorie, vos approches se rattachent davantage aux sciences dites « dures » : comment dans votre propre parcours en êtes-vous venu à prendre ce cap ?

Je ne me retrouve pas vraiment dans cette opposition convenue entre une science solide surplombant un secteur moins rigoureux. Je me suis engagé très tôt dans des formes de métissage entre les deux registres. Après avoir présenté pour mon diplôme d'architecte en 1967 un projet entièrement calculé et dessiné par ordinateur, j'ai préparé un doctorat de mathématiques appliquées aux sciences humaines à l'École pratique des hautes études, ce qui m'a conduit à l'enseignement et la recherche ; et à créer le CERMA¹ en 1971 à l'école d'architecture de Nantes. Mais, bien vite, l'application un peu naïve et techniciste des outils numériques aux questions environnementales s'infléchissait en un retour aux fondamentaux projectuels de l'architecture. Au début des années 1990, le rapprochement avec le CRESSON² de Grenoble, pour créer un DEA d'architecture³, a scellé encore plus nettement cette inscription dans l'interdisciplinarité. La fusion opérait, même si la partie grenobloise privilégiait les sciences humaines, tandis que son vis-à-vis nantais mettait davantage l'accent sur la modélisation et les techniques.

Comment voyez-vous le positionnement de ce type de recherche à caractère technique dans le contexte actuel ?

Tout d'abord, il faut faire état d'une réelle attente en la matière émanant de la sphère applicative. Dans l'ouvrage *Architecture et construction des savoirs : quelle recherche doctorale ?*⁴, on constate que la demande de professionnels de haut vol vis-à-vis de la recherche architecturale porte pour beaucoup – et de façon un peu surprenante – sur des travaux relevant du champ des techniques. Les tenants de ce domaine sont minoritaires dans les équipes des écoles d'architecture françaises. Citons, à titre d'exemple, le CRAI⁵ de Nancy, actif en matière de processus de coopération

sur le chantier ; ou le SLA⁶ de Montpellier, en pointe sur les structures légères. Ces travaux débouchent fréquemment sur des applications, mais elles nourrissent en premier lieu l'enseignement de contenus nouveaux, qui se démarquent des seules optimisations de l'ingénierie en leur associant des dimensions référentielles et qualitatives. Cette ouverture est importante pour l'intégration du volet technique dans les phases de projet.

Quel bilan tirez-vous du rapprochement entre le CRESSON et le CERMA ? Ses retombées n'intéressent-elles que la seule sphère de l'enseignement et de la recherche ?

Ce qui caractérisait l'expérience de la filière « Ambiances architecturales et urbaines » c'était la mise en œuvre d'une réelle interdisciplinarité, à la rencontre de la mesure objective et de l'expérience du vécu sensible. La tentative a en grande partie réussi. Le premier acquis a été de montrer l'aptitude du milieu de la recherche architecturale à produire des connaissances de haut niveau : conformes aux exigences universitaires. La seconde avancée a concerné la stabilisation d'un environnement de recherche. Les cinquante thèses, conduites à ce jour sereinement au sein de véritables laboratoires, ont permis une insertion professionnelle diversifiée, en majorité dans l'enseignement et la recherche, mais aussi dans des agences d'architecture et d'urbanisme, ou dans de grands groupes du bâtiment. Un réseau international est né en 2008⁷, ouvert aux expériences des praticiens et des créateurs.

Au-delà de l'insertion réussie de docteurs dans la sphère opérationnelle, peut-on faire état d'une réelle applicabilité de vos recherches ?

Le CERMA a toujours eu une activité applicative, ses méthodes de simulation des facteurs d'ambiance sont régulièrement mises à la disposition des concepteurs de projets architecturaux et urbains. On retrouve également au CRESSON cette volonté de répondre à des demandes opérationnelles. Des firmes d'ingénierie du bâtiment, comme OTH-Paris, ont

acquis et utilisent le logiciel SOLENE du CERMA. Des applications de ses outils logiciels, en matière de simulation, d'ensoleillement, de thermique, de ventilation, sont conduites avec certaines agences, parmi lesquelles les ateliers Jean Nouvel ou Christian de Portzamparc.

La thématique des ambiances semble encore fragile en regard des mobilisations massives sur la durabilité. Quel lien existe selon vous entre les deux domaines ?

Face aux approches normatives, ou aux mobilisations sur les économies d'énergie, la problématique de l'ambiance apporte une dimension psychosociologique et anthropologique du vécu sensible et de l'expérience in situ. Elle bat en brèche les notions de contrôle environnemental et de caractérisation psychophysique du confort. A priori, la recherche d'un mieux-être au monde n'est pas contradictoire avec la protection des ressources naturelles et la sauvegarde du cadre de vie. Mais au-delà de ce constat de bon sens, il convient d'explorer la manière dont les aspirations au bien-être – inscrites dans la démarche ambiante – se composent avec les mots d'ordre de la durabilité et recoupent ses objectifs. Ce volet va dorénavant s'imposer dans les programmes scientifiques des équipes françaises et internationales spécialisées. Je l'ai retenu comme axe de recherche pour l'équipe sur les ambiances que j'anime à l'école d'architecture de Tunis. ■

1. Centre de recherche méthodologique en architecture, URA CNRS de 1992 à 1998.

2. Centre de recherche sur l'espace sonore et l'environnement urbain, créé en 1979, URA CNRS à partir 1986, il constituera en 1998 avec le CERMA l'UMR CNRS/MCC 1563 Ambiances architecturales et urbaines.

3. Ambiances architecturales et urbaines.

4. É. Lengereau dir., Paris, Éd. Recherches, 2008.

5. Centre de recherche en architecture et ingénierie, www.crai.archi.fr

6. Structures légères en architecture, cf. *Culture et recherche* n° 121.

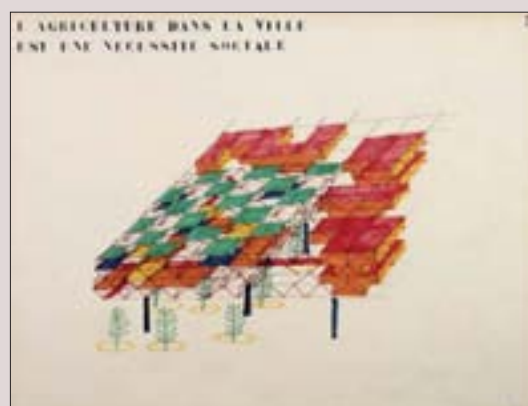
7. www.ambiances.net

Recherche architecturale : repères chronologiques

1969	André Malraux prend connaissance des « Propositions pour une réforme de la fonction d'architecte » élaborées par René Paira. Parmi celles-ci la nécessité d'une recherche architecturale figure dans les missions de l' Institut de l'environnement tout juste inauguré.
1970	André Lichnerowicz remet à Edmond Michelet le « Rapport de la Commission ministérielle de la recherche architecturale » à partir duquel va se structurer une politique de recherche architecturale qui répond aux vœux exprimés par le rapport Paira.
1971	Le Plan construction est créé sous l'autorité conjointe de Paul Delouvrier et Robert Lion. Le ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles décide la dissolution et restructuration de l'Institut de l'environnement. Alain Bacquet est nommé directeur de l'architecture.
1972	Le Comité pour la recherche et le développement en architecture (CORDA) est créé sous l'autorité de Jacques Duhamel. Les directives ministérielles publiées par la Direction de l'architecture identifient une enveloppe budgétaire pour cette politique scientifique.
1973	Les premières actions de repérage thématique et de financement exploratoire sont engagées pour la mise en œuvre d'une politique incitative de la recherche architecturale .
1974	Le Secrétariat de la recherche architecturale (SRA) publie le premier appel d'offres de la recherche architecturale . Sous l'autorité de Jean-Paul Lesterlin est organisé le colloque « Histoire et théories de l'architecture ». Francis Chassel est en charge de la recherche architecturale.
1975	Les principaux acteurs de la recherche architecturale dans les unités pédagogiques d'architecture (UPA) sont mobilisés par le projet éditorial de <i>l'Architecture d'Aujourd'hui</i> dont la rédaction est confiée à Bernard Huet.
1976	Le Secrétariat de la recherche architecturale publie le deuxième appel d'offres de la recherche architecturale.
1977	L'équipe de Francis Chassel procède à la création des Cahiers de la recherche architecturale . La rue de Valois crée le Centre d'étude et de recherche architecturale (CERA). La loi sur l'architecture est votée. Jean-Philippe Lachenaud est nommé directeur de l'architecture.
1978	Le Secrétariat de la recherche architecturale publie le troisième appel d'offres de la recherche architecturale. Les attributions relatives à l'architecture sont transférées au ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. Joseph Belmont est nommé directeur de l'architecture.
1979	Certaines unités pédagogiques d'architecture (UPA) deviennent écoles d'architecture avec statut d'établissement public administratif (EPA). Le colloque « Architecture : recherche et action » est organisé à Marseille. L'association l'Institut français de l'architecture (IFA) est créée.
1980	Le Secrétariat de la recherche architecturale publie le quatrième appel d'offres de la recherche architecturale. Jean-Louis Cohen est nommé chef du Secrétariat de la recherche architecturale.
1981	L'expérience du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie s'achève avec le retour d'un ministère de l'Équipement traditionnel. Jean-Pierre Duport est nommé directeur de l'architecture.
1982	Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) procède à la mise en place d'une politique institutionnelle pour la recherche architecturale. La Direction de l'architecture organise un colloque sur l'enseignement de l'architecture au Reid Hall à Paris.
1983	Un Comité consultatif de la recherche architecturale liée à l'enseignement (CCRA) est créé. Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) lance le programme pluriannuel 1983-1985. Claude Prélorenzo est nommé chef du Bureau de la recherche architecturale.
1984	La réforme de l'enseignement de l'architecture consacre la proximité de la formation des architectes avec le système universitaire et confirme la place de la recherche scientifique.
1985	Le CNRS procède à la création de la section interdisciplinaire 49 « Architecture, urbanisme, société » . Le ministère de l'Équipement met en place une nouvelle Direction de l'architecture et de l'urbanisme, placée sous la responsabilité de Jean-Pierre Duport.
1986	Les UPA qui ne sont pas encore écoles d'architecture obtiennent le statut d'EPA. Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) lance le programme pluriannuel 1986-1989. Claude Robert est nommé directeur de l'architecture et de l'urbanisme.
1987	Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) commande une évaluation (confidentielle) de sa propre politique scientifique institutionnelle. Bernard Haumont est nommé chef du Bureau de la recherche architecturale (BRA).
1988	Dans le domaine de la recherche historique en architecture est organisé le colloque « Archives et histoire de l'architecture ». Jean Frébault est nommé directeur de l'architecture et de l'urbanisme.
1989	Le député Jacques Floch remet son rapport intitulé « L'enseignement de l'architecture. Mission d'étude et de propositions ». Le nouveau Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle de l'Institut français d'architecture ouvre ses portes au public à Paris.

Yona Friedman,
L'architecture mobile,
les 10 principes de l'urbanisme spatial.
Feuilles 1, 3, 6. (1961).

© ADAGP
© Collection Centre Pompidou,
Dist. RMN / Jean-Claude Planchet /
Georges Meguerditchian



1989	En pleine crise de l'enseignement de l'architecture, la Direction de l'architecture et de l'urbanisme organise un colloque intitulé « Apprendre l'architecture. 20 ans d'enseignement ».
1990	Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) lance le programme pluriannuel 1990-1993 en identifiant trois orientations : « L'architecture comme objet théorique de connaissance » ; « L'architecture comme histoire » ; « L'architecture comme objet pratique de connaissance ».
1991	La Direction de l'architecture et de l'urbanisme organise le Forum de la recherche architecturale : « Avis de recherche. Ville, projet, usage ». Danièle Valabrègue est nommée chef du Bureau de la recherche architecturale (BRA).
1992	La nouvelle réforme de la formation des architectes s'engage avec l'élaboration du rapport confié à Armand Frémont : elle va prendre le contre-pied de la réforme précédente et accorder une priorité pédagogique à l'enseignement du projet d'architecture.
1993	Catherine Bersani est nommée directrice de l'architecture et de l'urbanisme. Les enseignants des écoles d'architecture sont progressivement titularisés et recrutés sur concours.
1994	Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) lance le programme pluriannuel 1994-1997. Robert Beaudoux est nommé chef du Bureau de la recherche architecturale (BRA).
1995	Les attributions ministérielles de la politique de l'architecture sont à nouveau transférées au ministère de la Culture et de la Communication.
1996	Le ministère de la Culture et de la Communication crée une Direction de l'architecture. François Barré est nommé directeur de l'architecture.
1997	La nouvelle réforme des études d'architecture instaure un cursus de formation initiale composé de trois cycles de deux ans.
1998	Un nouveau Comité consultatif de la recherche architecturale (CCRA) est créé. Le Bureau de la recherche architecturale (BRA) lance le programme pluriannuel 1998-2001. Rémi Baudouin est nommé chef du Bureau de la recherche architecturale (BRA).
1999	Les politiques publiques de l'architecture et du patrimoine sont réunies dans une Direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) placée sous l'autorité de François Barré. Les <i>Cahiers de la recherche architecturale</i> deviennent les <i>Cahiers de la recherche architecturale et urbaine</i> .
2000	Wanda Diebolt est nommée directrice de l'architecture et du patrimoine. Éric Lengereau est nommé chef du Bureau de la recherche architecturale et urbaine (BRAU).
2001	Avec le groupe de travail sur l'enseignement des arts plastiques dans les écoles d'architecture, le BRAU prépare la mise en œuvre d'une nouvelle politique incitative de la recherche architecturale.
2002	Le Bureau de la recherche architecturale et urbaine (BRAU) lance le programme pluriannuel 2002-2005. Il publie l'appel d'offres de la première des quatre sessions annuelles du programme interdisciplinaire de recherche « Art, architecture et paysages » (AAP).
2003	La Cité de l'architecture et du patrimoine est officiellement créée. Michel Clément est nommé directeur de l'architecture et du patrimoine. Le BRAU publie la brochure « Recherche architecturale et urbaine. 30 ans d'édition 1972-2002 ».
2004	Le BRAU mène la concertation nationale pour la création du doctorat en architecture. Il organise par ailleurs la première édition des Journées européennes de la recherche architecturale et urbaine (EURAU'04) à Marseille sur « La question doctorale ».
2005	Les <i>Cahiers de la recherche architecturale et urbaine</i> deviennent une revue scientifique à comité de lecture. Le BRAU organise l'EURAU'05 à Lille sur « L'espace de la grande échelle en question ». La réforme licence-master-doctorat (LMD) s'applique dans les écoles nationales supérieures d'architecture.
2006	Le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP) lance le programme pluriannuel 2006-2010. Il publie l'ouvrage collectif <i>Vers un doctorat en architecture</i> . Il publie l'appel d'offres de la première des quatre sessions annuelles du programme interdisciplinaire sur « L'architecture de la grande échelle » (AGE).
2007	Après la publication de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, la réforme LMD permet la création institutionnelle du doctorat en architecture dans les écoles nationales supérieures d'architecture.
2008	Le BRAUP publie aux Éditions Recherches l'ouvrage <i>Architecture et construction des savoirs</i> . Il conçoit et coordonne la consultation internationale de recherche et développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » (GPAP).
2009	La nouvelle Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) est sollicitée par le BRAUP pour procéder désormais aux évaluations scientifiques des unités de recherche des écoles nationales supérieures d'architecture.



Yona Friedman,
Étude de la ville spatiale : (Sans titre).
1958-1959.

© ADAGP
© Collection Centre Pompidou,
Dist. RMN / Philippe Migeat

Brochures à télécharger :
www.culture.gouv.fr/culture/organisation/dapa/publications.html



DEUX RÉCENTS PROGRAMMES INTERDISCIPLINAIRES DE RECHERCHE

Art, architecture et paysages : appel à propositions de recherche 2002-2005

Organisé avec différents services du ministère de la Culture (Direction de l'architecture et du patrimoine, Délégation aux arts plastiques, Direction de l'administration générale), avec l'Institut national d'histoire de l'art, ainsi que, pour la dernière session, avec le Plan urbanisme, construction, architecture (PUCA), le programme Art, architecture et paysages (AAP) a été conçu pour susciter l'émergence de problématiques interdisciplinaires à l'interface de l'art, de l'architecture et des paysages naturels et urbains. Il est centré sur les dynamiques intellectuelles transversales irriguant les processus de conception, et concerne les politiques artistiques, architecturales et paysagères comme les stratégies professionnelles.

Les trente-quatre projets retenus, issus de structures très diverses, ont été présentés et discutés lors de séminaires de suivi (deux par an). Deux brochures présentant les résultats sont disponibles en ligne¹. La variété des thèmes et des objets de recherche rend une synthèse difficile. On citera simplement quelques exemples : – « Land Links, paysages opérationnels » s'interroge sur l'enchevêtrement entre art, architecture et paysages qui pourrait créer des « environnements architectoniques » ;

– une recherche traite de l'association artiste-architecte dans la conception d'environnements mortuaires à l'hôpital ;
 – « Le pittoresque aux limites du moderne » est un travail comparatif sur la construction et l'expérience esthétique des paysages ;
 – une autre recherche s'intéresse à la notion de paysage technologique en abordant les théories et pratiques autour du Global Positioning System ;
 – « Saisir le paysage urbain » traite du rôle des publications, figurations architecturales, des pratiques photographiques et cinématographiques dans les années 1960-1970.

L'architecture de la grande échelle : appel à propositions de recherche 2006-2009

L'importance des enjeux territoriaux dans les politiques de l'espace est à l'origine du programme sur l'architecture de la grande échelle (AGE), mené avec le PUCA (DGUHC) qui a eu l'originalité de susciter la création d'équipes plurielles : celles-ci devaient être menées par une unité de recherche habilitée, intégrer des praticiens, et se situer dans des établissements assurant un enseignement structuré du projet territorial. Cette organisation était la condition pour produire des connaissances situées au carrefour de ces univers. Les trente-deux projets retenus lors des quatre sessions ont été suivis et publiés selon les mêmes

modalités que l'appel AAP.

À mi-chemin, ce programme a engendré la conception et la coordination de la consultation internationale de recherche et développement sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » (2007-2009). Parmi les travaux les plus innovants :

– *Jeux d'échelle dans l'urbanisme* aborde la notion de l'échelle et ses déformations ;
 – une recherche explore l'ingénierie des projets de territoire et la conduite d'opérations d'habitat dans une région urbaine à forte valeur patrimoniale comme le Val-de-Loire ;
 – *Inventer les futurs de la métropole lilloise, et Produire une ville et un habitat de qualité à travers les frontières*, avec l'exemple de l'agglomération franco-valdo-genevoise, permettent de s'interroger sur la ville et la métropole transfrontalières ;
 – un travail sur Strasbourg-Hautepierre et d'Heidelberg-Emmertgrund est l'occasion d'une réflexion sur les grands ensembles, les urbanités et les politiques de la ville dans le Rhin supérieur ;
 – une recherche aborde *La grande échelle des architectes et des paysagistes* en tentant d'identifier leurs interactions disciplinaires.

1. Ou sur demande au BRAUP.



Carlo Aymonino, *Campus scolaire, Pesaro, Italie : Lycée scientifique, atrium intérieur*. Encre de chine, mine de plomb. 1970.

© Carlo Aymonino. © Collection Centre Pompidou, Dist. RMN / Georges Meguerditchian

Des bases de données aux portails culturels

Une quarantaine d'années séparent les premiers systèmes de recherche documentaire produits par les services du ministère de la Culture des portails culturels rassemblant des millions de ressources sur Internet. La prise en compte de l'informatique documentaire et des outils de communication par le ministère de la Culture est une constante depuis les années 1970. La masse de données accessibles en ligne aujourd'hui est le fruit d'une politique volontariste de développement d'outils de connaissance sur le patrimoine culturel.

MARTINE TAYEB

MCC / SG / SCPIC / Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie

Remerciements à Jean-Pierre Dalbéra pour ses conseils et sa relecture.

L'informatisation des inventaires et des catalogues

À côté des applications informatiques dédiées à la gestion, l'informatique dite « documentaire » tient une place importante dès le début des années 1970. Les technologies informatiques sont présentes dans la préparation du VIII^e Plan (1981-1985), avec des préconisations sur la réalisation d'un schéma directeur informatique au ministère de la Culture, et sur le développement de banques de données. Les premiers catalogues informatisés créés par l'Inventaire général, les musées, les archives, sont exploités à l'aide des gros calculateurs du bureau central de l'informatique dirigé par Michel Aubert et Joseph Thomas, responsable du centre de calcul. De cette époque datent les travaux méthodologiques qui ont conduit à la création de systèmes descriptifs, de vocabulaires et de thésaurus, dont la normalisation est rendue obligatoire par l'informatique. Les bases de données recensent le patrimoine monumental (*Mérimée*), muséographique (*Joconde*, *Pharaon*, *Jupiter...*), archivistique (*Égérie*, *Arcade*). La nécessité de doter le territoire d'un inventaire archéologique informatisé se fait sentir au milieu des années 1970, donnant naissance à la base de sites archéologiques *Sigal* (qui deviendra *Dracar*).

Dans les années 1980 apparaissent les vidéodisques qui associent textes, sons, images analogiques fixes et animées. Cette technologie est mise à profit pour coupler les notices des bases de données aux médias : citons le *Vidéocatalogue* qui réunit diverses collections patrimoniales, les vidéodisques produits par les Archives photographiques (avec le soutien de la Mission de la recherche et de la technologie), ceux de la Bibliothèque publique d'information et de la Bibliothèque nationale (vidéodisque *Révolution* produit à l'occasion du Bicentenaire), *Videomuseum* sur les collections d'art contemporain, etc. Les possibilités de diffusion offertes par le minitel (3614 *Joconde*) sont par ailleurs utilisées à partir de 1991.

Culture et société de l'information

La décennie 1990 voit deux révolutions, le numérique et l'Internet. Le numérique remplace l'analogique ; et les médias, stockés dans un premier temps sur vidéo-disques, seront intégrés aux bases de données dès que leur numérisation sera possible à un coût acceptable pour les établissements culturels. Rappelons qu'en 1986, le musée d'Orsay était le premier musée au monde à disposer d'une banque de données et d'images numériques fonctionnant en réseau. Les photothèques scientifiques s'intéressent aux images numériques et s'investissent dans des projets européens (système multilingue *Narcisse* développé en 1990, puis base *Éros* du Laboratoire de recherche des musées de France).

Le ministère de la Culture est la première administration française à se connecter à l'Internet en 1992, grâce à l'action de son Département des systèmes d'information¹ qui anticipe l'importance de ce réseau alors inconnu du grand public ; dès 1994 les bases de données nationales sont diffusées sur la Toile. Précédant le plan d'action interministériel de 1998 destiné à préparer l'entrée de la France dans la société de l'information, la Mission de la recherche et de la technologie lance en 1996, grâce à des crédits attribués par la DATAR, le premier plan national de numérisation. Les acquis de ce plan sont éminents, tant par la diversité des supports (images, écrits, sons, audiovisuels) et des institutions concernées (archives, bibliothèques, services de l'archéologie, des monuments historiques, de l'architecture, musées, associations, fondations...) que par la réflexion sur les systèmes documentaires et la formation d'une communauté d'acteurs de la numérisation. Les compétences acquises dans le cadre du plan sont devenues des atouts pour les services au moment du développement des collaborations sur ces sujets avec les collectivités territoriales. Le rôle du comité « documentation informatique et multimédias » du Conseil ministériel de la recherche a été déter-

1. Et en particulier de sa « mission ingénierie et veille technologique » (MIVT), dont le chef était Bruno Mannoni.

1975	Création de la base de données <i>Joconde</i> sur les peintures des musées, dont le champ s'étendra par la suite à l'ensemble des œuvres. Création de la base de données sur les objets domestiques du musée national des Arts et Traditions populaires Création de la base <i>Léonore</i> (dossiers des titulaires de la Légion d'Honneur)
1978	Création de la base <i>Mérimée</i> sur le patrimoine monumental et de la base <i>Arcade</i> sur des commandes et acquisitions d'œuvres d'art par l'État Lancement de la carte archéologique (base <i>Sigal</i>)
1980	Création de la base <i>Égérie</i> (index général des fonds d'archives)
1986	Réseau LIBRA (Logiciel intégré pour les bibliothèques en réseau automatisé). Création de la banque d'images numériques du musée d'Orsay
1988	Réalisation des premiers vidéodisques par les services de la Culture
1989	Création de la base <i>Palissy</i> sur les objets mobiliers
1990	Projet européen multilingue <i>Narcisse</i> sur la numérisation et l'accès aux images scientifiques des laboratoires de musée, par le LRMF
1991	Service minitel <i>3614 Joconde</i>
1992	Connexion du ministère de la Culture à Internet
1993	Projet de réseau européen de serveurs d'informations culturelles <i>Aquarelle</i>
1996	1 ^{er} appel à projets de numérisation
1997	La BNF met en ligne des ouvrages. Ce service devient en 2000 la bibliothèque numérique <i>Gallica</i> Mise au point et expérimentation du « dossier électronique »
1998	Programme d'action du gouvernement pour la société de l'information
1999	Création du comité scientifique du Conseil ministériel de la recherche : « informatique documentaire et multimédia » chargé du plan de numérisation
2001	Projets européens EMI et MINERVA
2004	Projet européen MICHAEL
2006	Portail <i>Archives pour tous</i> par l'INA
2007	Portail <i>Gallica 2</i> par la BNF. Ouverture du portail <i>Collections</i>
2008	Lancement de la bibliothèque numérique <i>Europeana</i>
2009	Projet européen ATHENA. Réseau européen DC-NET, consacré aux applications « recherche » du patrimoine culturel numérisé 1 ^{er} appel d'offres « Services numériques culturels innovants »

minant pour l'évolution des outils documentaires et la diffusion de bonnes pratiques.

Des opérateurs de toutes tailles apparaissent sur la Toile. Les campagnes de numérisation coordonnées au niveau national et l'utilisation intensive des possibilités de diffusion offertes par Internet aboutissent à des offres multimédias nationales (*Enluminures*, *Joconde*, *Mémoire*, *Mérimée*, *Gallica*, *Archives pour tous* de l'INA, agence photographique de la RMN...) ou locales sur les sites Internet d'archives, bibliothèques et musées. Ces projets de numérisation et les services proposés sont recensés sur le portail *Patrimoine numérique*.

De nouvelles méthodes et normes s'appliquent au traitement des données : format XML, standardisation des métadonnées, interopérabilité via des protocoles d'échange, Web sémantique... L'évolution des systèmes documentaires, conduite avec l'appui du comité « documentation informatique et multimédias » porte sur l'application de la norme EAD aux services d'archives français, sur une structuration des dossiers numériques à l'aide du langage XML et des schémas de documentation (DTD), sur l'indexation automatique de documents d'archives, sur les recherches pour la pérennité des supports... Des établissements tels la BNF et l'INA ouvrent des chantiers de refonte de leurs systèmes documentaires. Les plates-formes d'échange qu'offrent les programmes européens (EMI, MINERVA...) permettent de confronter usages et bonnes pratiques.

Portails et innovation

La décennie 2000 voit le passage à une exploitation à grande échelle, le développement des systèmes mobiles, le web collaboratif, etc. Les actions sont menées sur deux fronts : d'une part une ouverture massive des contenus vers le grand public, avec la structuration de l'offre via de grands portails thématiques, d'autre part le soutien à l'innovation numérique et aux nouveaux usages.

Le ministère de la Culture organise la numérisation de manière thématique (six programmes) et lance la réalisation de portails fédérant les ressources au niveau national : le portail transversal *Collections* réunit, à son ouverture en 2007, trois millions de notices et deux millions d'images, le portail *Généalogie* moissonne les actes d'état civil et autres documents numérisés par les services d'archives départementales et municipales, *l'Atlas du patrimoine* est un outil de partage des connaissances sur le patrimoine ethnographique, archéologique, architectural, urbain et paysager sous forme de cartes et de plans. Dans cette logique de démultiplication des publics, le ministère ouvre en 2009 le portail *Histoire des arts*, destiné aux enseignants et aux usages scolaires.

La structuration des données professionnelles et scientifiques lancée dans les années 1990 se poursuit de manière transversale avec la mise en place d'un schéma de données générique (projet PR2 du schéma directeur des systèmes d'information 2009-2011).

Au niveau européen, les projets MICHAEL puis ATHENA, dans lesquels le ministère de la Culture s'implique, encouragent la numérisation des ressources culturelles, diffusent les bonnes pratiques et contribuent à la bibliothèque numérique européenne *Europeana*. Accès multilingue aux contenus culturels, *Europeana* intègre les ressources de *Gallica*, de *Collections*, de *Patrimoine numérique*... Le réseau européen DC-NET² initié en 2009 vise à consolider les liens entre recherche et patrimoine culturel numérisé.

En 2009, le ministère de la Culture s'engage dans une démarche de soutien au développement de l'innovation numérique³. Un premier appel à projets pour des services numériques culturels innovants est lancé pour 2010, afin de susciter des collaborations entre partenaires publics et privés, institutions culturelles, entreprises et laboratoires de recherche. Par ailleurs, une réflexion est ouverte sur les possibilités d'accroître la réutilisation des contenus culturels.



Les métaphores du virtuel.

Débat organisé par l'INA et le ministère de la Culture et de la Communication le 30 janvier 1992, dans le cadre d'Imagina 92. 52 p.

2. Digital Cultural Heritage Network : www.dc-net.eu

3. Cf. *Culture et recherche* n° 121, automne-hiver 2009-2010.



Céleste Boursier-Mougenot, *from here to ear* (détail), 2007-2009.
Technique mixte (médium, terre, graines, guitares électriques, supports chromés, amplificateurs à lampe, étuis de guitares, habitation pour oiseaux, stroboscopes, sas, peinture rouge, oiseaux...).

Courtesy galerie Xippas.

L'artiste a présenté différentes versions, de dimensions variées, de cette installation : une volière dans laquelle le public est invité à entrer pour côtoyer des oiseaux dont l'activité engendre une pièce musicale en direct.

Musique : repères chronologiques

1974	Création de l'ARCAM, association de préfiguration de l'IRCAM qui sera créé en 1976
1976	Création de l'ACROE (Association pour la création et la recherche sur les outils d'expression)
1988	Lancement de l'inventaire et édition des fonds du patrimoine musical régional (Culture / BNF)
1989	Création de l'Atelier d'études sur la musique française des XVII ^e et XVIII ^e siècles du Centre de musique baroque de Versailles (unité de recherche associée à partir de 1991, puis unité mixte de recherche CNRS / Culture à partir de 2000)
1990	Création du Conseil scientifique de la recherche musicale et chorégraphique
1993	Le Laboratoire d'acoustique musicale (LAM), fondé en 1963, devient unité mixte de recherche CNRS / université Paris VI / Culture
1994	Premières JIM (Journées d'informatique musicale)
1995	Création d'une unité mixte de recherche Culture / IRCAM / CNRS intitulée Sciences et technologies de la musique et du son (STMS - UMR 9912)
1996	Création de l'Institut de recherche sur le patrimoine musical en France (IRPMF), unité mixte de recherche CNRS / BNF / Culture issue de l'équipe de recherche « Organologie et iconographie musicale » Signature d'une convention Culture / université de Tours / CNRS, concernant les recherches sur le patrimoine de la Renaissance (musicologie, histoire de l'art, histoire du livre) conduites au Centre d'études supérieures de la renaissance (CESR)

La politique de soutien à la recherche dans le domaine des arts de la scène

Pour tous les arts du spectacle vivant, les développements technologiques offrent de nouvelles possibilités de création. Le ministère de la Culture aide, souvent en partenariat avec l'Université et le CNRS, les recherches sur les nouvelles formes artistiques, de même que celles sur le patrimoine musical et chorégraphique.

Les années 1970

Le soutien à la recherche musicale s'est développé à la fin des années 1970 lorsque, parallèlement à la création de l'IRCAM, la Direction de la musique et de la danse, considérant les enjeux artistiques des recherches visant à produire de nouveaux outils pour la création musicale, a décidé de soutenir les centres de création menant une politique affirmée de recherche et développement.

Les avancées technologiques ont en effet joué un rôle important dans l'émergence, lors de la seconde moitié du XX^e siècle, de nouvelles formes artistiques et courants esthétiques (musiques électroacoustiques, musiques mixtes, musiques « spectrales »...).

Si, jusqu'au milieu des années 1970, certains compositeurs avaient pu bénéficier des moyens offerts par les studios construits au sein des grandes institutions publiques de radiodiffusion (ORTF en France, NWDR en Allemagne, NHK au Japon...), le recours de plus en plus fréquent à ces nouveaux outils et la nécessité d'offrir une plus grande diversité esthétique ont contribué à la naissance de centres, souvent fondés par des collectifs de compositeurs, dont la vocation était à la fois de produire des œuvres, de les diffuser, et de partager les outils nécessaires à leur création.

Les années 1980

Ainsi, au milieu des années 1980, le ministère de la Culture soutenait près d'une vingtaine d'associations sous la rubrique « centres de création musicale ». C'est à cette époque, après quelques années de développement de ce réseau, que le directeur de la musique et de la danse a souhaité dresser un bilan des actions entreprises.

Il s'agissait aussi de tenir compte des importantes évolutions techniques qui avaient considérablement modifié les outils disponibles pour produire de la musique. Les années 1980 ont en effet vu naître les premiers micro-ordinateurs et se répandre les technologies du numérique dans le domaine du sonore (norme MIDI, Compact-Disc, synthétiseurs numériques « abordables », etc.). La relation aux outils évoluant, il était logique que la notion de « centre de recherche » évoluât de concert.

Les années 1990

Le travail d'expertise mené à la fin des années 1980 a conduit à un changement de politique qui s'est traduit par une refonte des aides du ministère (redéfinition des thématiques et disciplines soutenues) et par la création d'un conseil scientifique sectoriel. Il s'agissait notamment :

- de clarifier le lien entre « musiques expérimentales » et « recherche musicale », les deux ayant eu tendance à se confondre, ce qui ne permettait pas une réelle évaluation des activités de recherche ;
- d'ouvrir à la danse la possibilité d'un soutien au titre de la recherche ;
- de préciser les différentes aides et leurs conditions d'attribution.

Il n'est pas inutile de rappeler les points importants de cette réforme, qui s'est menée en même temps qu'une réforme plus générale de la recherche au ministère. Les documents de présentation élaborés à l'époque permettent d'en comprendre l'esprit :

« Faire connaître, conserver et restaurer le patrimoine culturel, contribuer à l'émergence de moyens d'expressions artistiques renouvelés ; telles sont définies les actions du ministère de la culture et de la communication en matière de recherche. »

« Dans son secteur, la Direction de la musique et de la danse soutient des activités de recherche, suivant une politique complémentaire de celle des grands organismes scientifiques (CNRS, Université). Elle privilégie notamment des projets dont les objectifs sont plus directement artistiques. »

La mise en place d'un conseil scientifique

Finançant des activités de recherche, il était logique que la Direction de la musique et de la danse se dotât d'une instance scientifique de définition des objectifs, d'arbitrage entre les différents projets, et d'évaluation des résultats, comme il est habituel au sein des organismes de recherche. À cette fin, un Conseil scientifique de la recherche musicale et chorégraphique fut créé par arrêté ministériel, en mars 1990. Ce conseil avait pour mission principale l'évaluation des centres de recherche musicale et des projets soumis au ministère.

HUGUES GENEVOIS

Responsable de l'équipe Lutheries-acoustique-musique (LAM) de l'Institut Jean-le-Rond-d'Alembert



Pages de partition de Jean-Claude Eloy (en haut) et de Iannis Xenakis (en bas) dessinées sur la table à digitaliser UPIC du CEMAMu (Centre d'études de mathématique et automatique musicales).

Reproduites dans : *Culture et recherche scientifique, activités 1980-1981*, ministère de la Culture, janvier 1982, p. XVII.

1. dont une partie des missions est aujourd'hui intégrée au groupe OSEO.

C'est aussi à cette époque que les types de soutiens financiers ont été plus clairement définis (bénéficiaires, montants, calendriers, procédures, etc.) et qu'une cellule « recherche » apparaît dans l'organigramme de la direction. Lors de la fusion de la Direction de la musique et de la danse avec celle du théâtre et des spectacles, quelques années plus tard, les thématiques et champs de recherche susceptibles d'être aidés ont bien sûr évolué ; cependant, les procédures sont restées très proches.

Les aides

Le soutien de la Direction de la musique et de la danse se manifeste par trois types d'actions :

- des aides directes, soit sous forme de subvention annuelle à des centres (le plus souvent des associations) dont les activités de recherche exigent un effort pérenne et sont évaluées selon un calendrier pluriannuel, soit sous forme d'aide au projet (bourse de recherche, subvention ponctuelle à un laboratoire) ;
- un soutien à la valorisation des recherches (publications, rencontres scientifiques, sociétés savantes) ;
- un rôle de conseil : la cellule « recherche » de la direction avait aussi pour vocation l'expertise de dossiers relevant de ses compétences adressés à d'autres directions du ministère, d'autres ministères (Recherche, Industrie, Artisanat) ou d'autres organismes de soutien public. Un soutien technique était ainsi apporté à l'ANVAR¹, dans le cadre de conventions liant cet organisme public au ministère. Elle était par ailleurs sollicitée par des professionnels pour des conseils techniques et des mises en relation avec des laboratoires de recherche. Ce rôle de conseil est essentiel, même si son incidence budgétaire est très faible.

Musique, danse, théâtre, spectacles

Au sein de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS), née en 1998, la place de la recherche comme activité clairement identifiée a, dès sa création, été plus problématique. Plusieurs raisons de fond expliquent sans doute ces difficultés et ce positionnement incertain. En effet, d'une discipline artistique à une autre, les besoins en matière de recherche et de soutien à la recherche sont, pour des raisons historiques, très différents.

D'une part, la relation aux outils, aux instruments, donc aux techniques, varie considérablement d'un domaine artistique à un autre, même si les technologies numériques ont commencé dans les années 1990 à se déployer dans tous les champs du spectacle vivant. D'autre part, l'implantation de ces disciplines en milieu universitaire est aussi très différente avec, en conséquence, un rapport au savoir, à l'enseignement, à la théorie et à la recherche qui n'est pas de même nature en musique, en danse et en théâtre.

Bilan

Certains secteurs d'activité nécessitent, plus que d'autres, des politiques à long terme : la recherche et l'enseignement en particulier. Plusieurs décennies de soutien et de suivi de la recherche dans le champ culturel et artistique ont contribué à faire de la France un des acteurs majeurs dans ce domaine. Ainsi, si nous accueillons dans nos centres de recherche et de formations spécialisées des chercheurs et étudiants du monde entier (principalement d'Europe et des Amériques), c'est le signe d'un rayonnement qui dépasse largement nos frontières.

POLITIQUE DE LA RECHERCHE EN FAVEUR DU SPECTACLE VIVANT : LA SITUATION EN 2010

MIREILLE DESTRIABATS

MCC / Direction générale de la création artistique / Service du spectacle vivant / Délégation à la musique

Dans les années 2000, la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) a poursuivi son action en faveur de la recherche sur les bases établies par le Conseil scientifique de la musique et de la danse, en l'articulant autour de deux grands axes : la recherche sur les outils et les processus de la création, et la recherche patrimoniale. Cette action s'est principalement développée dans le cadre de partenariats avec les universités et le CNRS.

La recherche musicale

Les aides allouées ont visé à soutenir des travaux sur les outils de la création, de la production et de la diffusion, et à accompagner les mutations liées à l'évolution

des technologies et à l'interaction croissante entre les disciplines. Elles ont principalement concerné la mise au point de nouvelles techniques d'écriture, de captation et de diffusion, dans le cadre de travaux sur la synthèse sonore, la spatialisation, la captation du geste, le traitement en temps réel du son instrumental et de la voix, et les systèmes neuromimétiques. Les principaux acteurs du domaine sont :

- l'Institut de recherche et de coordination acoustique/musique (IRCAM), UMR CNRS/Culture, associé au Centre Pompidou, dont les axes d'intervention concernent la spatialisation sonore, la captation et la reconnaissance du geste, le suivi de partition, la synthèse

sonore, l'analyse et la transformation du son, la composition et l'orchestration assistées par ordinateur. Le Pôle de recherche sur les technologies pour le spectacle, créé en 2003, accompagne les artistes engagés dans des projets pluridisciplinaires en leur proposant des outils spécifiques (cf. p. 62) ;

- l'Association pour la création et la recherche sur les outils d'expression (ACROE), associée à l'Institut national polytechnique de Grenoble, mène des recherches sur les processus de génération du son et de l'image, la modélisation du signal sonore, la transduction du geste instrumental, les systèmes gestuels à retour d'effort et les interfaces homme/machine ;

1. en lien avec la Mission de la recherche et de la technologie.

– le **Studio de création et de recherche en informatique musicale électroacoustique** (SCRIME), partenaire de l'université Bordeaux 1, conduit des travaux sur la modélisation et le traitement du son en temps différé et en temps réel, le contrôle et la captation du geste, la réalité virtuelle et l'interaction 3D ;

– l'équipe **Lutheries-acoustique-musique** (LAM) de l'Institut Jean-le-Rond-d'Alembert, UMR CNRS/université Paris 6, se consacre à l'analyse des phénomènes sonores et acoustiques : fonctionnement physique des instruments de musique et de la voix, perception et cognition, techniques d'enregistrement, de restitution et de conservation (cf. p. 63) ;

– le **musée de la Musique**, au sein de la Cité de la musique, mène des activités de recherche autour de l'organologie, de la chimie et de la physique des matériaux ;

– les **centres de création musicale** ont développé des activités de recherche portant sur l'architecture des systèmes musicaux et les langages formels pour l'écriture musicale (GRAME), les interfaces homme-machine mobiles (Puce Muse), les interfaces de contrôle et d'écriture de contenus numériques (GMEA, SCRIME), la spatialisation et la synthèse microsonore (GMEM), la diffusion multipoints et les outils pédagogiques (IMEB).

La DMDTS apporte aussi son soutien à plusieurs pôles associant le ministère de la Culture et le CNRS, qui jouent un rôle moteur en matière de recherche patrimoniale, pédagogique et musicologique :

– l'**Institut de recherche sur le patrimoine musical français** (IRPMF), UMR Culture/CNRS/BNF, se consacre à l'étude et à la valorisation du patrimoine musical français. Les principaux chantiers de recherche concernent les compositeurs français, l'opéra, l'organologie et l'iconographie musicales. L'IRPMF participe également à la constitution du répertoire international des sources musicales (RISM) et à l'inventaire du patrimoine musical régional (cf. p. 64) ;

– le **Centre d'études supérieures de la Renaissance** (CESR), associé au CNRS et à l'université de Tours, est impliqué dans le programme de recherche « Ricercar », soutenu par le ministère de la Culture et par le CNRS, dont les grands axes concernent la musicologie, la réalisation d'éditions critiques et la constitution d'un fonds documentaire musical de la Renaissance ;

– l'**Atelier d'études du Centre de musique baroque de Versailles** (CMBV), UMR CNRS/Culture, se consacre à la recherche sur le patrimoine baroque, son répertoire et son interprétation, en réalisant un travail de repérage et d'étude des sources musicales et littéraires et en assurant leur diffusion sous la forme d'éditions critiques (cf. p. 65) ;

– le **Centre de recherche en ethnomusicologie** (CREM) du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative, UMR CNRS/Culture, étudie les pratiques et savoirs musicaux, en se basant sur une approche anthropologique du fait musical dans ses dimensions socioculturelles, esthétiques, formelles, acoustiques, kinésiques et cognitives. Il aborde également les questions du geste musical et chorégraphique, de la construction culturelle et cognitive de l'émotion, et des représentations du sonore.

Les autres disciplines du spectacle vivant

Les activités de recherche se sont également développées, depuis une quinzaine d'années, dans les autres champs du spectacle vivant (en particulier danse et théâtre), mais aussi dans une optique pluridisciplinaire, en lien notamment avec les arts visuels. Initialement conduites dans le cadre de partenariats avec les universités, en particulier Paris VIII, et le CNRS, ces recherches trouvent désormais des points d'appui au sein de structures relevant directement du ministère de la Culture. Dans le champ du théâtre, la **Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, Centre national des écritures du spectacle**, a lancé depuis 2007 des recherches autour des écritures dramatiques et, plus largement, des écritures scéniques,

interrogeant notamment l'impact des nouvelles technologies sur l'écriture, les usages et les pratiques culturelles, en partenariat avec le Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM, UMR CNRS/ univ. Montpellier 2). Dans le champ chorégraphique, le **Centre national de la danse** a vocation à devenir la tête de pont de la recherche en danse, tant en matière pédagogique et patrimoniale que dans le domaine de la création. Son Département mémoire et recherche s'est engagé dans une démarche de valorisation du patrimoine basée sur un travail de réactivation des répertoires. Plusieurs équipes de recherche travaillent également, au sein des conservatoires et dans un cadre universitaire ou associatif, sur les questions de la perception, du mouvement dansé, de la notation, de la cognition et de la transmission. La dimension pluridisciplinaire est par ailleurs de plus en plus présente : en témoignent les partenariats tissés entre l'IRCAM et le Fresnoy, Studio national des arts contemporains, entre l'ACROE et les écoles d'art, ou encore l'approche transversale de l'Institut d'esthétique des arts et technologies (IDEAT, UMR CNRS/univ. Paris I) récemment intégré dans l'accord-cadre Culture/CNRS.

Si les recherches soutenues paraissent couvrir un champ large et diversifié, il demeure cependant indispensable de mettre en œuvre une fonction de veille scientifique renforcée afin de suivre et d'accompagner l'évolution des techniques, des pratiques et des usages, dans un contexte technologique en mutation, sans négliger les enjeux liés à la constitution du patrimoine et à la transmission des savoirs. L'implication accrue des établissements de l'enseignement spécialisé en matière de recherche, corollaire de la mise en place des nouveaux pôles d'enseignement supérieur, constituera, enfin, une étape importante, favorisant la confrontation entre artistes et chercheurs.

40 ANS DE RECHERCHE À L'IRCAM

En 1970, le président Georges Pompidou propose au compositeur et chef d'orchestre Pierre Boulez de créer et diriger un institut de recherche et de création musicales associé au Centre Pompidou. Le projet original de l'IRCAM répond au besoin identifié par son fondateur d'établir un lieu d'expérimentation dans lequel « scientifiques et compositeurs explorent ensemble et d'une façon systématique les possibilités et les limites sonores liées aux techniques électroniques ». Après d'importants travaux, le bâtiment en sous-sol de l'IRCAM conçu par les architectes Renzo Piano et Richard Rogers est inauguré en 1977.

HUGUES VINET

Directeur scientifique de l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM)

1. Acoustique, traitement de signal et informatique appliqués à la musique

2. Sciences et technologies de la musique et du son – UMR 9912

3. <http://forumnet.ircam.fr>

4. Leur volume a plus que triplé au cours des 15 dernières années.

Si le champ d'investigation aborde d'emblée un vaste ensemble de problématiques relevant d'une *recherche musicale* (électroacoustique, ordinateur, instruments et voix notamment), les vingt premières années de l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM) se concentrent plus particulièrement sur des projets phares liés à l'essor de l'informatique et à ses applications musicales, avec l'utilisation des premiers ordinateurs en France pour la synthèse sonore (PDP10 de Digital - projet Chant/Formes conduit par Xavier Rodet), la réalisation des premières architectures matérielles pour le traitement en temps réel des sons (projets 4A à 4X dirigés par Giuseppe di Giugno, puis la station d'informatique de l'IRCAM dirigée par Éric Lindemann). De ces travaux naîtra le logiciel *Patcher*, puis *Max*, conçu par le mathématicien Miller Puckette en collaboration avec le compositeur Philippe Manoury, qui a donné le produit *Max/MSP* aujourd'hui diffusé auprès de 20 000 utilisateurs dans le monde par la société *Cycling*⁷⁴. La succession de Pierre Boulez par Laurent Bayle à la direction de l'IRCAM en 1992 ouvre une nouvelle phase de son évolution, placée sous le signe du rayonnement et de la diffusion, avec notamment la création du festival annuel *Agora* et du *Forum IRCAM* (club des utilisateurs des logiciels de l'IRCAM, fondé par Andrew Gerzso et Vincent Puig, qui réunit aujourd'hui 1 300 professionnels de tous pays). Ce tournant induit la mise en œuvre d'une nouvelle politique de recherche et développement, menée par Jean-Pascal Jullien (de 1992 à 1994) et moi-même

(depuis 1994) selon les principales orientations suivantes :

– **Conduite d'un programme de recherche scientifique interdisciplinaire** reposant non plus sur quelques projets concentrant l'essentiel des moyens, mais sur un équilibre de disciplines représentant autant d'apports complémentaires aux problématiques musicales : acoustique instrumentale et synthèse par modélisation physique (direction René Caussé) ; Spatialisation sonore (direction Olivier Warusfel) ; Cognition musicale et sonore (direction Stephen McAdams puis Patrick Susini) ; Synthèse et traitement des sons (direction Xavier Rodet) ; Systèmes, applications et interaction temps réel (direction François Déchelle, Norbert Schnell, puis Frédéric Bevilacqua) ; Composition assistée par ordinateur (direction Gérard Assayag) ; Musicologie contemporaine (direction Nicolas Donin).

– **Inscription des activités dans le cadre de liens structurels avec les institutions de recherche et d'enseignement supérieur** : création en 1994 par Jean-Claude Risset du DEA national *ATIAM*¹, aujourd'hui parcours multi-mentions du master Sciences et technologies de l'université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC) en collaboration avec Télécom ParisTech ; création en 1994, à partir d'un centre de documentation et recherche musicologique fondé par Hugues Dufourt, de l'unité mixte de recherche IRCAM-CNRS, aujourd'hui dénommée *STMS*², qui bénéficie d'un fort soutien de la part du CNRS ; intégration en janvier 2010, à l'occasion de l'application de la loi LRU, de l'UMR *STMS* comme laboratoire de l'UPMC.

– **Renouvellement des grandes thématiques de recherche musicale** selon des processus réguliers d'échanges collectifs avec la communauté artistique de l'IRCAM. Impulsés par les récentes directions de l'IRCAM (Bernard Stiegler de 2002 à 2005 puis Frank Madlener depuis 2006), ceux-ci ont ainsi donné lieu à de nouvelles orientations de recherche : analyse du geste, aide à l'orchestration, synthèse et traitement de la voix, écriture du son et de l'interaction, etc.

– **Organisation structurée du développement technologique**, en coordination avec la communauté des utilisateurs musiciens suivant des processus formalisés, pour la production professionnelle d'environnements informatiques intégrant progressivement les résultats des recherches : *Audiosculpt/SuperVP*, *Modalys*, *Spat*, *OpenMusic*, *FTM*³, etc.

– **Développement et extension des activités**⁴ dans le cadre de collaborations industrielles et de projets nationaux et européens qui ont suscité le positionnement international de l'IRCAM sur des thématiques constituant de nouveaux champs d'application des *STMS* : design sonore (direction Louis Dandrel puis Patrick Susini), indexation musicale (direction Geoffroy Peeters), ingénierie de bases de données sonores et préservation des œuvres numériques (direction Pascal Mullon puis Jérôme Barthélémy), cognition spatiale intermodale (direction Isabelle Viaud-Delmon). Les derniers aboutissements de cette stratégie de valorisation, conduite par Frederick Rousseau, sont le lancement en 2010, en collaboration avec les éditeurs de logiciels *Flux* et *Ableton*, de deux collections de produits insérables dans des environnements de

production sonore et musicale, IRCAM Tools et Ircamax, intégrant les dernières technologies de l'IRCAM.

Alors que les applications des STMS représentent des enjeux économiques et culturels

croissants, en lien notamment avec le développement des industries culturelles et la généralisation des technologies multimédia dans tous les secteurs d'activité, ces évolutions ont permis à l'IRCAM de maintenir son avance compétitive tout en

restant fidèle au projet de son fondateur : promouvoir une recherche musicale associant scientifiques, ingénieurs et musiciens et reposant sur une dynamique d'innovation tournée vers la création contemporaine.

LE LAM, ÉQUIPE LUTHERIES-ACOUSTIQUE-MUSIQUE DE L'INSTITUT JEAN-LE-ROND-D'ALEMBERT

Créé en 1963 dans le département de mécanique de la faculté des Sciences par Émile Leipp, le LAM rassemble des chercheurs animés d'une même passion pour le son et la musique en tant qu'objets culturels, et donc abordés du double point de vue des sciences pour l'ingénieur (physique, acoustique, traitement du signal) et des sciences humaines (psychologie cognitive, linguistique). Leur conjonction traduit le caractère pluridisciplinaire des recherches, non seulement au plan des contenus mais aussi d'un point de vue institutionnel. À partir de 1982, le LAM reçoit le soutien du CNRS ainsi que du ministère de la Culture : la Direction de la musique subventionne des projets de recherche, met des équipements à disposition du laboratoire et encourage le développement d'innovations en technique de fabrication d'instruments à cordes ; la Direction du patrimoine sollicite le LAM pour ses compétences en acoustique des orgues, étendues ensuite aux cloches et carillons. En 1993, ces liens se formalisent par la création d'une unité mixte de recherche CNRS / université Pierre-et-Marie-Curie / ministère de la Culture. En 1997, la Bibliothèque nationale de France installe au LAM ses études sur la conservation et la restauration des enregistrements sonores, puis audiovisuels. Depuis 2007, le LAM est une équipe de l'Institut Jean-le-Rond-d'Alembert (UMR du CNRS hébergée par l'université Pierre-et-Marie-Curie).

Si les travaux de recherche de l'équipe ne relèvent pas tous de la physique, puisqu'il est aussi dans la vocation du laboratoire de conduire des recherches sur la perception des sons et de la musique, l'étude du fonctionnement physique des instruments de musique et les recherches concernant les techniques audio sont au cœur des préoccupations scientifiques du LAM.

Les études menées portent notamment sur l'émission sonore des instruments à vent (flûtes, orgue, clarinette), les cordes (guitare, violon, piano), mais concernent aussi des instruments très particuliers comme les cloches, le xylophone... À ce titre, l'équipe entretient d'ailleurs, depuis sa création en 1963, des liens étroits et suivis avec des facteurs d'instruments. Depuis 2004, grâce notamment à des financements de l'Agence nationale de la recherche, un nouvel axe s'est développé autour des « nouveaux instruments », électroniques et informatiques.

Ainsi, à côté de la dimension patrimoniale et des liens avec la facture instrumentale, le laboratoire se tourne vers les instruments de la création musicale contemporaine, et en particulier la question de l'expressivité musicale et du contrôle gestuel de la synthèse. Dès lors que l'on s'intéresse à la qualité sonore des sons musicaux produits, à leur perception par l'individu, les études ne peuvent s'appuyer uniquement sur les sciences physiques. Dans ce contexte, l'intégration d'une équipe spécialisée dans l'approche cognitive des phénomènes perceptifs est venue renforcer les thèmes de recherche qui lient les aspects physiques de la production de phénomènes sonores à leur perception. Parmi les travaux de recherche du laboratoire, certains sont liés plus directement à des problématiques patrimoniales. C'est ainsi que l'un des axes majeurs de la politique de recherche du laboratoire concerne les problèmes liés à la conservation et à la restauration

des enregistrements sonores.

Le laboratoire est aussi en relation avec le ministère de la Culture et de la Communication pour tout ce qui concerne l'acoustique des orgues et des bâtiments qui les abritent. Ainsi, que ce soit dans le cadre de restauration d'instruments classés ou d'implantation d'instruments neufs, le LAM a développé des compétences approfondies qui associent la facture d'orgue et l'acoustique des édifices. Enfin, en matière d'enseignement, le laboratoire intervient dans de nombreuses formations supérieures, notamment au sein du master 2 ATIAM, en collaboration avec l'IRCAM, Télécom ParisTech et l'université d'Aix-Marseille II, ainsi que dans la classe d'acoustique musicale du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) et dans le double cursus Sciences et Musicologie, fruit d'un partenariat entre les universités Paris-Sorbonne (Paris IV) et Pierre-et-Marie-Curie (Paris VI).

HUGUES GENEVOIS

Responsable de l'équipe LAM

Une approche pluridisciplinaire du patrimoine musical

Entretien avec Florence Gétreau

Florence Gétreau a commencé sa carrière au musée instrumental du Conservatoire national supérieur de musique de Paris (CNSMP). Puis elle a été successivement chef de projet du musée de la Musique (1987-1992), responsable du Département de la musique et de la parole au musée national des Arts et Traditions populaires (1993-2003), et directrice de l'unité de recherche associée du CNRS « Organologie et iconographie musicale » (1992-1995). Elle dirige depuis 2003 l'Institut de recherche sur le patrimoine musical en France (IRPMF – UMR 200 CNRS / Culture / BNF).

Le regroupement des chercheurs qui ont constitué l'Institut de recherche sur le patrimoine musical en France (IRPMF) était une attente forte tant du CNRS que du ministère de la Culture dans les années 1990. Comment s'est réalisée cette réorganisation ?

Je suis frappée par le changement d'optique intervenu entre le début des années 1990, quand le CNRS comptait de nombreux chercheurs épars conduisant chacun leurs travaux en musicologie ou ethnomusicologie, et l'époque actuelle qui voit prédominer l'esprit d'équipe et les programmes de recherche menés collectivement. Aujourd'hui, les jeunes chercheurs ne conçoivent pas de projet autrement qu'au sein d'équipes. Les outils de recherche qui ont été lancés (par exemple à l'IRPMF les différents programmes s'appuyant sur des bases de données telles que *Chronopéra*, *Le Mercure galant*, *Euterpe*, *Sequentia*, *Borée*) impliquent de fait un travail partagé.

Un regroupement a été impulsé par le CNRS et le ministère de la Culture qui souhaitent renforcer leurs structures communes. Des chercheurs travaillant dans des équipes variées et pas toujours spécialisées en musicologie ont adhéré à cette demande avec intérêt, amenant à la création en 1996 de l'IRPMF, unité mixte de recherche accueillie au Département de la musique de la Bibliothèque nationale de France, dirigé par Catherine Massip. Le rassemblement, sur un site patrimonial de premier plan, de sources musicales exceptionnelles, d'importants fonds documentaires et de compétences variées ne pouvait qu'être favorable à la recherche musicologique. L'IRPMF compte aujourd'hui vingt et une personnes de différentes spécialités, musicologues, historiens et historiens d'art.

Vous avez été tour à tour conservatrice du patrimoine et directrice de recherche au CNRS...

Pour ma part, c'est au moment où le travail de recherche et d'érudition passait au second plan dans mes missions de conservateur que j'ai fait le choix de me tourner vers le CNRS. Et, pour avoir traversé plusieurs institutions, j'ai pu constater que l'esprit de corps peut être surmonté et que les unités mixtes de recherche (UMR) sont un terrain propice à

la mise en commun des compétences et de la diversité d'approche. À l'instar du message fédérateur des responsables de la recherche à la Culture¹ et au CNRS² dans les années 1990, c'est notre but commun, la recherche au service de la connaissance du patrimoine, qui nous a toujours guidés. Nos diversités sont productives.

Quels sont les enjeux aujourd'hui ?

Les acquis des dernières années sont importants : nous avons appris à travailler ensemble et nous sommes préparés à l'idée d'une réflexion commune pour assurer l'avenir de notre discipline. Nous avons développé des liens réguliers de travail avec d'autres laboratoires ayant une longue expérience de la musicologie dans des directions complémentaires, tels le Centre d'études supérieures de la Renaissance à Tours (CESR), le Centre de musique baroque de Versailles (CMBV), ou travaillant dans des domaines disciplinaires proches de nos préoccupations, comme l'Institut national d'histoire de l'art (INHA). Nous entretenons aussi des coopérations suivies avec des institutions et des chercheurs à l'étranger, en Italie notamment. La transmission, le partage du savoir est capital, c'est pourquoi nous assurons des enseignements à la Sorbonne, à l'université de Tours (nous sommes aussi équipe d'accueil pour le master et le doctorat en musicologie) et dans d'autres établissements (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, École pratique des hautes études, École des hautes études en sciences sociales).

Publications de l'IRPMF

L'IRPMF mène une politique active en matière de publications avec cinq collections et une revue.

Les collections :

- Rameau, Opera omnia
- Œuvres complètes de Debussy
- Œuvres complètes de Fauré
- Sciences de la musique
- Patrimoine musical régional
- Église, Liturgie et Société dans l'Europe moderne

Une revue :

Musique-Images-Instruments, revue française d'organologie et d'iconographie musicale (CNRS Éditions)

Pour en savoir plus :

www.irpmf.cnrs.fr/Collections.htm



Jacques Gamelin (1738-1803), *Sainte Cécile*, 1774, Carcassonne, musée des Beaux-Arts.

Les soutiens de l'Agence nationale de la recherche (ANR) constituent de nouvelles opportunités, et permettent des rapprochements féconds entre sciences humaines et nouvelles technologies (par exemple le projet soutenu par l'ANR NEUMA, recherche et indexation de sources musicales partagées). Cependant les calendriers, par essence courts, des programmes de l'ANR (de même que ceux de la Commission européenne), ne correspondent pas au rythme nécessaire aux longs chantiers éditoriaux, tels les corpus monumentaux de compositeurs par exemple ; et les thématiques des appels d'offres sont souvent bien éloignées de nos champs d'étude.

Les chercheurs en musicologie partagent certaines inquiétudes : le risque de perdre des pans entiers de « savoirs rares », reposant sur des savants hautement spécialisés dont la descendance n'est plus assurée par la politique actuelle de recrutement. Certaines disciplines rares sont aujourd'hui en danger ; la musicologie en ferait-elle partie ? L'obsession des résultats visibles du grand public peut être en contradiction avec la nécessité d'une recherche fondamentale. L'utilité sociale peut-elle en effet se résumer aux statistiques d'impact sur la vie culturelle alors que les musiques « minoritaires » sont peut-être en train de devenir des objets en voie de raréfaction ? ■

1. Charley Chétrit, Direction de la musique et de la danse ; Jean-Pierre Dalbéra, Mission de la recherche et de la technologie

2. Alain d'Iribarne et Jean-Louis Lebrave, Département SHS du CNRS.



Décors de *Médée*, de Marc-Antoine Charpentier (acte III : scène des enfers). Berain © Archives nationales.

L'ATELIER D'ÉTUDES DU CENTRE DE MUSIQUE BAROQUE DE VERSAILLES

À l'initiative du ministère de la Culture, le Centre de musique baroque de Versailles (CMBV) a été fondé en 1987 avec pour mission de promouvoir le patrimoine musical français des XVII^e et XVIII^e siècles, en particulier grâce à la recherche. Créé par Jean Duron en 1989, l'Atelier d'études sur la musique française des XVII^e et XVIII^e siècles est depuis 2000 une unité mixte de recherche (UMR 2162) associant le CMBV, le CNRS et le ministère de la Culture et de la Communication¹.

Dès sa création, l'atelier d'études a mis en place une méthodologie spécifique et originale consistant dans le repérage des sources musicales et littéraires, leur description et leur étude, ainsi que la collecte des textes et des commentaires de l'époque sur l'interprétation et la réception des œuvres. Cette activité permet de dégager une réflexion en profondeur sur le statut et le traitement des sources anciennes. Les principaux axes de recherche actuellement développés concernent l'air de cour au temps d'Henri IV et de Louis XIII, la musique religieuse à la cour et dans les provinces, la musique italienne en France, les manuscrits de Marc-Antoine Charpentier... Lieu d'échange et de discussion, l'atelier d'études attire chercheurs et étudiants au plan international, à titre individuel ou institutionnel. L'atelier tisse également des liens constants avec les interprètes, en les guidant

dans leurs choix et la réalisation pratique de la musique, dans un dialogue fructueux. Des partenariats sont enfin menés avec d'autres laboratoires de recherche (l'Institut de recherche sur le patrimoine musical en France, le Centre d'histoire « Espaces et cultures » de Clermont-Ferrand...) et des universités (une convention a été signée en 2008 avec l'université Paris-Sorbonne, notamment pour la création d'un séminaire de master 2 à l'atelier d'études). L'activité de colloques s'est accrue ces dernières années ; en octobre 2010 aura lieu un grand colloque international sur André Campra (1660-1744), le premier jamais organisé sur ce compositeur majeur de la fin du règne de Louis XIV à celui de Louis XV.

Aussi fondamentale soit-elle, la recherche a besoin d'être valorisée pour exister. Les trois prolongements de la recherche à l'atelier d'études non seulement répondent à ce besoin, mais font même partie intégrante de son activité, dans une étroite synergie : les éditions critiques, les ressources numériques et les collections de livres. Les éditions critiques se déclinent en deux collections : les « Monumentales » consacrées à des compositeurs de tout premier plan (Moulinié, Du Mont, Robert, Charpentier, Brossard, Desmarest) et les « Anthologies » destinées à découvrir des compositeurs et des œuvres peu connus.

Les ressources numériques *Philidor* (<http://philidor.cmbv.fr>) ont pour objet de rassembler et de diffuser sur Internet le résultat des recherches touchant à tous les genres et à toutes les périodes entre 1589 et 1815. Ces ressources rassemblent plusieurs types de travaux, régulièrement mis à jour. La base de données décrit et indexe les œuvres et leurs sources, les compositeurs, les librettistes et les interprètes, les représentations, etc. La partie Bibliographie recense les écrits (livres, articles, travaux universitaires...) sur la musique française des XVII^e et XVIII^e siècles publiés depuis 1800. Enfin, les publications en ligne (*Cahiers Philidor*) sont constituées de différentes collections (bibliographies, catalogues, outils documentaires, études scientifiques) et, depuis 2008, du *Bulletin Charpentier*. Une lettre d'information² sur l'actualité des parutions est régulièrement envoyée. La cellule éditoriale de livres comprend des études, des catalogues et des ouvrages pluridisciplinaires (« Regards sur la musique ») grâce à deux partenariats, les Éditions Mardaga et les Éditions Olms. Actuellement, l'atelier d'études poursuit son évolution vers une ouverture interdisciplinaire, et les échanges avec les spécialistes de l'histoire, de l'histoire de la danse, de la littérature, du théâtre, de l'histoire de l'art et de la liturgie font désormais partie intégrante de la recherche musicale.

CATHERINE CESSAC

Directrice de recherche au CNRS
Directrice de l'Atelier d'études - UMR 2162
Centre de musique baroque de Versailles



Hervé Audéon éd., *Henri-Joseph Rigel, les Symphonies imprimées*. Versailles, Éditions du Centre de musique baroque de Versailles, 2009 (Patrimoine musical français, coll. Édition critique - Anthologies).

1. L'équipe de recherche du CMBV compte 5 agents du CNRS, 2 du MCC, et 7 du CMBV (dont 3 partagent leur temps de travail avec les activités artistiques ou générales du centre).

2. philidor@news.cmbv.com



Le livre de la mutation de fortune par Christine de Pisan : l'auteur écrivant. XV^e s., parchemin, bibliothèque du domaine de Chantilly (Ms 494 - folio 1 recto).

© RMN - Domaine de Chantilly / René-Gabriel Ojéda

Patrimoine écrit : repères chronologiques

1937	Création de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT)
1956	Création du Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) comme institut
1963	Création du Centre de recherche sur la conservation des documents graphiques (CRCDG)
1964	Publication du premier fascicule de la <i>Bibliographie de la presse française politique et d'information générale des origines à 1944</i> (BIPFPIG)
1975	Enquête sur les fonds anciens conservés dans les bibliothèques publiques
1979	Convention entre l'IRHT et le ministère de la Culture (Direction du livre et de la lecture) pour la reproduction et l'étude des manuscrits médiévaux Publication du premier volume des « Catalogues régionaux des incunables » (CRI) des bibliothèques publiques Publication du premier volume de la collection « Trésors monétaires »
1980	Création du Bureau du patrimoine à la Direction du livre et de la lecture
1982	Le rapport <i>Le patrimoine des bibliothèques</i> est remis au directeur du livre et de la lecture par Louis Desgraves
1992	Transfert de la direction scientifique de la collection des CRI au CESR
1994	Parution de <i>Patrimoine des bibliothèques publiques de France</i>
2001	Mise en ligne du <i>Catalogue collectif de France</i> (CCFr)
2002	Mise en ligne de la base <i>Enluminures</i> Conception des « Bibliothèques virtuelles humanistes » par le CESR
2004	Lancement du Plan d'action pour le patrimoine écrit

Les recherches sur le patrimoine écrit

Pour recenser et faciliter l'exploitation scientifique du patrimoine écrit conservé dans les bibliothèques et services d'archives, le ministère de la Culture a soutenu la réalisation de catalogues de grande ampleur et la numérisation des fonds. Réalisé en partenariat avec le monde de la recherche, cet effort de mise à disposition a favorisé l'étude de ce patrimoine, de l'histoire du livre et de la lecture, et plus largement de la culture écrite.

Les relations d'échanges et de complémentarité entre le monde de la conservation du patrimoine et celui de la recherche scientifique sont aussi anciennes que l'existence des bibliothèques et des archives. Mais l'évolution des recherches au cours des cinquante dernières années, notamment en sciences de l'homme et de la société, a contribué à tisser de nouveaux liens entre ces deux mondes, propices à l'émergence de nouveaux types d'exploitation scientifique du patrimoine, en particulier historique et littéraire, conservé par les bibliothèques et les archives.

Afin de garantir à la fois la conservation et la communication du patrimoine écrit, constitué par définition de documents uniques, rares et précieux, le ministère de la Culture et de la Communication a intensifié le recensement et le signalement des collections et il a confié à la Bibliothèque nationale de France (BNF) la réalisation du Catalogue collectif de France (CCFr) mis en ligne en 2001¹. En partenariat avec le monde universitaire, des catalogues de longue haleine ont été entrepris ces cinquante dernières années avec succès, comme la collection des « Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France », coéditée sous la direction scientifique de Pierre Aquilon par le ministère de la Culture et de la Communication et le Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR). L'informatisation de ces volumes dans le cadre du CCFr est envisagée pour améliorer la connaissance et l'exploitation scientifique des éditions du XV^e siècle.

Depuis la parution en 1958 de *l'Apparition du livre* de Lucien Febvre et d'Henri-Jean Martin, les travaux d'inspiration économique et sociale, de nature statistique et quantitative ou orientés vers l'étude des producteurs – *scriptoria*, grands libraires ou imprimeurs – ont connu un développement exceptionnel en France, avec une prédilection pour les libraires ou imprimeurs humanistes de la première moitié du XVI^e siècle et pour la période contemporaine (à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle). Associant conservateurs de bibliothèques, chercheurs et universitaires, cet essor s'est formalisé dans la publication, de 1982 à 1986, de *l'Histoire de l'édition française*². Dans le domaine du livre médiéval, d'importants travaux ont été menés sous la direction d'Ezio Ornato et de Denis Muzerelle, utili-

sant les méthodes statistiques les plus élaborées et mettant au jour les diverses contraintes et contradictions qui s'imposaient à l'artisan du livre (qu'il soit copiste ou imprimeur) lorsqu'il doit transmettre un texte.

À l'initiative de Henri-Jean Martin et de Roger Chartier, se sont multipliés les travaux d'histoire de la lecture et de la réception des textes par les lecteurs en fonction de leur culture. Les marques de possession et de provenance, les reliures et plus généralement les pratiques d'appropriation ont pu être réévaluées, ce qui a permis un renouvellement de l'histoire des bibliothèques et de la bibliophilie. S'appuyant sur les méthodes confirmées de la bibliographie matérielle, les travaux s'attachent certes à la connaissance des lecteurs, mais également à celle des pratiques de lecture grâce à l'étude des bibliothèques et de leur contenu. Dans la même logique, des bibliothécaires et des historiens se sont intéressés aux « non-livres », comme les éphémères, porteurs de messages courts (affiches, formulaires, feuilles périodiques ou nouvelles à la main, chansons...) dont ils ont signalé l'importance sociale.

La présentation des livres et de leur mise en page a également suscité de nombreuses études de la part de codicologues qui ont scruté les textes et étudié l'évolution de leur organisation, ainsi que leur illustration. Une histoire du livre organisée autour de son objet, le manuscrit et le livre imprimé, a vu le jour que ce soit à l'Institut des textes et manuscrits modernes (ITEM³) pour les manuscrits modernes et contemporains ou à l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT⁴) pour les manuscrits médiévaux, notamment à partir des reproductions réalisées par ce laboratoire en collaboration depuis 1979 avec le ministère de la Culture et de la Communication⁵.

Démultipliant les possibilités d'exploitation et de diffusion, l'apport des nouvelles technologies à la connaissance du patrimoine écrit est évident, que ce soit pour l'évaluation statistique de la production avec la création de bases de données sociologiques, prosopographiques et codicologiques facilement actualisables, pour leur localisation dans une perspective synchronique comme diachronique ou pour leur visualisation concrète par l'intermédiaire de la numérisation et des ressources élec-

THIERRY CLAERR

MCC / Direction générale des médias et des industries culturelles / Service du livre et de la lecture / Département du patrimoine et de la politique numérique

1. <http://ccfr.bnf.fr>

2. Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, 1983-1986, 4 vol.

3. ITEM est une unité mixte de recherche CNRS / École normale supérieure.

4. L'IRHT est une unité propre de recherche (UPR) du CNRS.

5. www.enluminures.culture.fr

troniques en général. Soutenues par le ministère de la Culture et de la Communication, l'informatisation et la mise en réseau des catalogues de fonds anciens, ainsi que la numérisation des documents depuis 1996 dans le cadre du plan national de numérisation du ministère, ont donné une nouvelle expansion à l'étude et à la valorisation des collections patrimoniales, avec la mise à disposition de nouveaux corpus et la découverte de sources nouvelles. Au CESR, le livre ancien est ainsi en pleine expansion avec la mise en place des « Bibliothèques virtuelles humanistes »⁶ qui aboutira à la mise à disposition en ligne, avec indexation et consultation ergonomique, de 2000 imprimés de la Renaissance.

L'heure est aujourd'hui aux grands travaux de synthèse et à l'élargissement des perspectives vers une

histoire globale du livre, incluant l'histoire des communications et la réception des différents médias. Refusant de se laisser enfermer dans une « archéologie des médias », cet esprit de synthèse s'inscrit non seulement dans une perspective résolument transdisciplinaire qui fait appel tant à la socioéconomie de l'édition et à l'histoire du livre qu'aux sciences politiques, à la sociologie, aux sciences de l'éducation et aux études littéraires, mais aussi dans une vision totale, comparative et prospective des médias jusqu'au XXI^e siècle. Toutes ces perspectives de recherche suggèrent la définition de nouvelles formes de coopération, encore plus approfondies, entre le monde de la culture et celui de la recherche, pour que le livre reste « ce ferment » d'études. ■

6. www.bvh.univ-tours.fr

Le patrimoine écrit à l'ère numérique

Une question à Roger Chartier

Historien du livre, de l'édition et de la lecture, Roger Chartier est titulaire depuis 2006 de la chaire « Écrit et cultures dans l'Europe moderne » au Collège de France, après avoir été directeur d'études à l'EHESS. Il est depuis 2008 président du Conseil scientifique de la BNF.

Quelles perspectives pour la recherche sur le patrimoine écrit à l'heure d'Internet et de la numérisation de masse ?

En rendant accessible à distance d'immenses corpus de textes, le monde numérique multiplie, sans aucun doute, les possibilités de consultation et d'étude du patrimoine écrit. De là, l'importance de la constitution de bibliothèques numériques, la proposition de moteurs de recherche pensés pour le travail scientifique et le refus de l'appropriation par

qu'un texte est toujours le même, quelle que soit la modalité physique de son inscription et de sa transmission, est une illusion intellectuellement dangereuse, portée par une conception purement linguistique et sémiotique des œuvres et qui se trouve accrue par les possibilités offertes par la numérisation. La constitution de collections numériques, loin de permettre la relégation, voire la destruction, des documents numérisés, doit toujours être accompagnée du maintien de la possible

fait ce qu'elles sont. De là, la nécessité d'une politique cohérente et forte au profit des bibliothèques, qui sont les institutions où ce lien est maintenu avec un patrimoine écrit conservé, classé, mis à disposition et étudié.

C'est en respectant ces deux exigences que la recherche sur le patrimoine écrit pourra définir de nouveaux objets (par exemple les usages de la textualité numérique elle-même), s'appuyer sur de nouvelles ressources (catalogues, bibliographies, archives) et ainsi permettre une meilleure compréhension de la culture écrite, saisie dans la longue durée de ses transformations (du manuscrit à l'imprimé, du codex à l'écran) et la diversité de ses productions, œuvres classiques ou écrits sans qualités. ■

« La culture écrite saisie dans la longue durée de ses transformations, du manuscrit à l'imprimé, du codex à l'écran.

des entreprises à but commercial des documents qui sont les objets mêmes de la recherche. Ce constat doit, toutefois, être lié à un autre, non moins essentiel : à savoir, que l'interprétation des textes, quels qu'ils soient, canoniques ou ordinaires, ne peut pas être séparée de l'étude des formes matérielles qui ont été les leurs et qui sont celles dans lesquelles leurs lecteurs les ont lus. Penser

consultation et étude des textes dans les formes simultanées ou successives que leur ont données leurs auteurs, leurs copistes, leurs éditeurs ou leurs imprimeurs. L'enjeu n'est pas seulement un enjeu de recherche : il concerne aussi les lecteurs qui ne sont pas des chercheurs, si l'on accepte l'idée que les sociétés sont gravement mutilées lorsque s'efface la compréhension des passés qui ont

LA RECHERCHE À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

La recherche à la Bibliothèque nationale de France est inhérente à son histoire et à ses activités, comme le démontre l'évocation de quelques érudits comme Jean Adhémar ou François Avril, bien antérieure à son inscription dans ses statuts, la première fois en 1977 et puis en 1994, avec la création de la BNF.

Pour conduire sa politique scientifique, l'établissement est doté depuis 1977 d'un conseil scientifique, consulté sur les orientations de sa politique scientifique et sur ses activités de recherche. Ce conseil accompagne l'établissement vers une plus grande ouverture au monde de la recherche : il oriente les projets, présente des propositions, donne des avis sur des programmes de recherche, notamment le plan triennal de recherche, participe à la sélection de candidatures de chercheurs et favorise la mise en valeur des résultats de la recherche.

Pour concourir à l'activité scientifique nationale et internationale, la bibliothèque s'est dotée de divers instruments au cours de son histoire récente. Dès 1977, une subvention et des conventions, notamment avec le CNRS, lui ont permis de conduire des programmes de recherche et de trouver les collaborations scientifiques appropriées.

À partir de 1980, des chercheurs ont pu être affectés à la bibliothèque, justifiés par le développement des recherches techniques entreprises dans le domaine de la conservation et de la reproduction des documents. En 1989, un groupement d'intérêt scientifique (GIS) dirigé par E. Le Roy Ladurie est créé avec le CNRS sur l'« Exploitation de documents de la Bibliothèque nationale ». Ce réseau engageait des instituts tels l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), l'Institut des textes et des manuscrits modernes (ITEM) ou encore le Centre de recherches sur la conservation des documents

graphiques (CRCDG).

Parallèlement, la bibliothèque se dotait de centres de recherche comme le Centre d'étude et de publication des trouvailles monétaires, ou le GDR 982 « Étude de la circulation monétaire du Golfe Persique à l'Asie Mineure occidentale », dirigé par Michel Amandry et renouvelé en 1995 sous le nom « Pratiques monétaires dans le monde antique, IV^e s. av. J.-C. - III^e s. ap. J.-C. ». Depuis longtemps l'établissement s'ouvre à la science et aux technologies innovantes. Hier, la bibliothèque menait des études techniques sur la désacidification de masse du patrimoine imprimé, aujourd'hui elle innove en termes d'archivage pérenne des documents numériques avec son système de préservation et d'archivage réparti (SPAR). L'activité scientifique de la BNF est aujourd'hui structurée autour de programmes de recherche collectifs et de programmes individuels mais surtout, ces dernières années, par une ouverture internationale importante. Depuis 1995, six plans triennaux de la recherche se sont succédé, permettant de conduire des programmes de recherche en partenariat avec d'autres bibliothèques ou des centres de recherche du CNRS.

Des dispositifs plus récents comme l'appel à chercheurs national ou le programme « Profession Culture », permettent d'associer des chercheurs, français et étrangers, en plus des institutions. De plus, des bourses de recherche sont accordées grâce au soutien de plusieurs mécènes ou sur les fonds propres de la BNF. La BNF participe également à des projets de recherche et développement soutenus par l'Union européenne dans le cadre de l'initiative « i2010 : Bibliothèques numériques » lancée en 2006. En 2009-2010, huit projets européens impliquent la BNF – dont le dernier, *Europeana Regia*, porte sur les manuscrits

royaux du Moyen Âge et de la Renaissance –, auxquels s'ajoute la participation à *The European Library* (TEL).

Les partenariats avec le monde de la recherche constituent également un axe de coopération privilégié notamment dans le cadre de projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR). La BNF s'inscrit comme partenaire principal de six programmes, parmi lesquels MeDIan (« Les sociétés méditerranéennes et l'océan Indien. Genèse des représentations, interactions culturelles et formation des savoirs, des périples grecs aux routiers portugais »). En 2009, la recherche bénéficie d'une impulsion nouvelle et forte au sein de la BNF, avec la création d'une Délégation à la stratégie et à la recherche. Dans son contrat de performance 2009-2011, la BNF a prévu de favoriser l'édition en ligne, d'élargir la diffusion à l'international de ses publications et articles scientifiques, ou encore de créer une Fondation pour la recherche afin d'accueillir des chercheurs étrangers venant travailler sur ses fonds.

OLIVIER JACQUOT

Coordonnateur de la recherche à la Délégation à la stratégie et à la recherche BNF



Pierre Huyghe, *Ramoner* (1994), sérigraphie couleur (120 x 80 cm),
collection FRAC Bourgogne.
Cl. FRAC Bourgogne - © ADAGP, 2010

Trente ans d'ethnologie

L'action de la Mission à l'ethnologie et de son conseil scientifique a contribué à asseoir la place de l'ethnologie de la France sur la scène de la recherche. Des appels d'offres sur des thèmes novateurs, l'encouragement aux recherches comparatives, et l'effort de restitution au public des travaux des chercheurs ont favorisé une nouvelle perception du patrimoine.

À la fin des années 1970 se fit jour une volonté d'élargir la notion de patrimoine afin d'y inclure désormais des éléments en grande partie immatériels, ancrés dans les aspects les plus contemporains de la vie sociale et constituant le fondement et la manifestation des identités collectives. Sur proposition d'Isac Chiva, la Mission du patrimoine ethnologique est créée au ministère de la Culture en 1980, « Année du patrimoine », afin de favoriser la connaissance et la valorisation de ce nouveau type de patrimoine.

Son action est guidée par un conseil scientifique, le Conseil du patrimoine ethnologique (dont furent notamment vice-présidents, après Isac Chiva, Marc Augé, Daniel Fabre, Christian Bromberger), au sein duquel sont représentées les principales institutions menant une politique de recherche dans le domaine de l'ethnologie de la France : le CNRS, les universités, l'École des hautes études en sciences sociales. La Mission du patrimoine ethnologique assure la conception, l'organisation et le suivi des programmes de recherche définis par le Conseil, participe aux réflexions et aux actions de la Direction du patrimoine à laquelle elle est rattachée. Elle est l'interlocutrice des DRAC pour l'ethnologie, et tout particulièrement des ethnologues régionaux auxquels elle propose des orientations ; elle mène enfin des actions dans les domaines de la formation, des publications (avec la création, dès 1983, de la revue *Terrain* et de la collection « Ethnologie de la France »¹), des relations internationales, des productions audiovisuelles.

La politique de recherche a été définie, dès les premières années, selon plusieurs objectifs : défricher des champs nouveaux – l'urbain, les savoirs naturalistes ou le patrimoine industriel –, renouveler l'approche de certains thèmes classiques – les rituels dans la France contemporaine, les pratiques et politiques culturelles de l'identité –, ou encore dégager de nouveaux points de vue permettant de donner une autre lecture de faits culturels tels que la dynamique des paysages ou la persistance de frontières culturelles sur notre territoire.

Avec la constitution au ministère, en 1998, d'une direction englobant patrimoine et architecture, la Mission à l'ethnologie a renouvelé ses domaines d'intervention et ses perspectives. Elle a étendu son champ de recherche aux modes d'habiter, à la façon dont les Fran-

çais perçoivent et vivent l'architecture, les espaces urbains « intermédiaires » entre privé et public², les monuments historiques³ et, plus généralement, la ville.

Au cours de la décennie 1990, la Mission a développé une action internationale visant à constituer des réseaux de chercheurs européens et à encourager des recherches comparatives. Cela s'est traduit en 1995 par un colloque international « Ethnologie et Patrimoine » (17 pays étaient représentés)⁴ et par la tenue d'un séminaire de réflexion sur les héros nationaux, associant de nombreux pays européens⁵.

Ces dix dernières années, parallèlement à la création d'une unité mixte de recherche Culture / CNRS / EHESS, le Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (LAHIC), dont les programmes de recherche sont centrés sur le rapport à la culture⁶, la Mission ethnologie a défini deux nouveaux thèmes de recherche :

– « Nouvelles sociétés rurales et rapport au territoire » : que signifie aujourd'hui habiter un territoire rural ? Les activités, les échanges, les interactions et les appartenances ne sont plus situés au sein d'un même territoire mais s'accomplissent dans différents espaces, qui se superposent et s'enchevêtrent.

– « Mémoire de l'immigration, vers un processus de patrimonialisation ? » : comment les différentes populations immigrées considèrent-elles leur passé et envisagent-elles les moyens d'en garder le souvenir ? L'enjeu patrimonial peut-il être perçu comme une possibilité de renforcer les liens sociaux au sein des collectivités immigrées et comme une possibilité de générer des représentations collectives ?

Intégrée depuis début 2010 au nouveau Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la Direction générale des patrimoines, l'équipe en charge de l'ethnologie est également l'interlocuteur de l'UNESCO dans le cadre de la convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel adoptée en octobre 2003 par cet organisme.

CHRISTINE LANGLOIS

MCC / Direction générale des patrimoines / Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique

1. <http://terrain.revues.org>

2. *La société des voisins*, Paris, 2005 (Ethnologie de la France, Cahier 21).

3. *Les monuments sont habités*, Paris, 2010 (Ethnologie de la France, Cahier 24).

4. *L'Europe entre cultures et nations*, Paris, 1996 (Ethnologie de la France, Cahier 10).

5. *La fabrique des héros*, Paris, 1999 (Ethnologie de la France, Cahier 12).

6. Cf. notamment : *Imaginaires archéologiques*, Paris, 2008 (Ethnologie de la France, Cahier 22) ; et l'ouvrage en préparation sur les « émotions patrimoniales ».



Terrain n° 54, mars 2010.

L'émergence du patrimoine ethnologique

Entretien avec Élisabeth Fleury

Élisabeth Fleury a été chef de la Mission du patrimoine ethnologique dès sa création et jusqu'en 1989. Elle a ensuite été chef de département à la Délégation aux arts plastiques pendant quatre années, directrice adjointe de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) jusqu'en octobre 2003, puis secrétaire générale de l'Académie de France à Rome. Aujourd'hui, elle est chargée de mission au ministère de la Culture (SG / SCPIC) pour le portail *Histoire des arts*, dans le cadre des relations entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, pour le développement de l'éducation artistique et culturelle.

Vous avez œuvré dans les années 1980, alors que vous étiez chef de la Mission du patrimoine ethnologique, pour soutenir les recherches dans cette discipline que venait de prendre en compte le ministère de la Culture. Quels étaient vos grands objectifs ?

1980, c'était l'Année du patrimoine, notion nouvelle qui permettait, notamment, une approche autre du patrimoine sous l'intitulé « patrimoine ethnologique » ; aux côtés des archéologues prenaient place les ethnologues dans la toute jeune Direction du patrimoine confiée à Christian Patten.

L'émergence de l'ethnologie de la France et sa position au ministère de la Culture étaient en gestation depuis quelques années grâce à la réflexion conduite au sein de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) pour le développement des sciences humaines et sociales dans le cadre du VII^e Plan.

1980, nous étions une jeune équipe convaincue, qui avions en mains des instruments tels que l'appel d'offres de recherche importé des procédures du monde de la recherche – et généralisé aujourd'hui –, permettant de mobiliser immédiatement ou d'aider à se constituer des équipes, tant scientifiques que culturelles. Le premier (1981-1982) portait sur quatre thèmes ; les résultats de l'un d'eux « savoirs naturalistes populaires » ont nourri le premier numéro de la revue *Terrain*, que nous pensions l'outil indispensable de diffusion de nos travaux et dont je veux saluer ici la longue et fructueuse vie. Un article consacré aux paludiers de Guérande s'intitulait « Savoir du sel, sel du savoir » : le ton était donné.

Les autres thèmes étaient : ethnologie urbaine, famille et parenté, fait industriel et savoirs techniques. En 1983 : appartenance régionale et identité... Restons-en aux débuts. Je n'évoquerai pas les avancées proprement scientifiques que les travaux du Conseil du patrimoine ethnologique, dont nous étions le bras exécutif, ont permises dans différents domaines, mais il est certain que nous avons contribué à installer les ethnologues de la France sur la scène de la recherche aux côtés des anthropologues des terrains lointains. Dans le contexte de notre ministère nous avions le souci de la restitution de la recherche

– comme on disait alors – de sa portée sociale. Nous avions à cœur de (re)nouer les liens entre ethnologues et lieux culturels de diffusion et de conservation ; nous avons travaillé tout de suite avec les musées, les écomusées naissants, les parcs naturels régionaux, les associations de sauvegarde et mise en valeur des musiques traditionnelles, des savoir-faire multiples, des métiers... Une démarche de collecte devait nécessairement contribuer à sensibiliser une population à la richesse de son patrimoine culturel, y compris celui en train de se constituer, et avoir un effet multiplicateur. Nous avons également pensé très vite à diversifier les supports de diffusion : plusieurs collections de films ont été engagées en liaison avec le CNC, la chaîne Arte et La 5 (aujourd'hui, dans l'esprit de ces premiers travaux, nous pouvons saluer les sites Internet, réalisés à partir des travaux d'ethnologues, de la collection « Recherches ethnologiques »¹, par exemple celui consacré aux charpentiers). Une collection d'ouvrages, « Ethnologie de la France », publiée en partenariat avec la Maison des sciences de l'Homme, a été créée.

Le regard que nous encourageons sur les divers objets d'étude que nous proposons, celui de l'ethnologue, favorisait une vision dynamique, évolutive, des groupes culturels et de leurs spécificités. Au sein de notre direction dont la responsabilité première était la protection des monuments historiques, nous mettions en avant les hommes et les femmes, leurs pratiques et les représentations qui accompagnent les productions matérielles. Le patrimoine ethnologique, ce n'était plus les « arts et traditions populaires ». L'éditorial de *Terrain* n° 1, en 1983, sous la signature du ministre, souhaitait que « puissent s'exprimer [dans la revue] tous ceux qui participent à l'effort conduit depuis trois ans par le ministère de la Culture pour mieux appréhender un patrimoine vivant dont la connaissance éclaire notre réalité contemporaine, dans toute la diversité des cultures du pays ».

En 1983, le principe de la création de conseils dans les directions régionales des affaires culturelles, les ethnologues régionaux, était acquis.

Aujourd'hui, il me semble que nous avons été véritablement pionniers au sein du ministère :



Terrain n°1, octobre 1983.

Collection Ethnologie de la France, n° 7, 1987.

prise en compte du patrimoine industriel, de la question de la ville selon une approche qui n'était plus seulement celle des sociologues ; approche fine des thèmes de la diversité culturelle et de la biodiversité qui nourrissent à présent le concept de développement durable. La notion de patrimoine immatériel est reconstruite désormais par l'UNESCO.

Nous nous sentions une force novatrice. Le patrimoine était pour nous une source d'inspiration à multiples facettes qui nous a permis de faire se croiser de nombreuses personnalités du monde de la recherche et du monde de la culture, toutes très engagées à nos côtés et en particulier au sein du Conseil du patrimoine ethnologique qui orientait choix et réflexions. Je souhaite rendre un hommage particulier à Isac Chiva, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), à ce moment-là directeur adjoint du laboratoire que dirigeait Claude Lévi-Strauss au Collège de France, qui a été à l'initiative, avec la Mission de la recherche du ministère, de la création du conseil. Inspirateur de nombreux axes de travail, il a joué un rôle décisif, avec le directeur du patrimoine, pour ancrer au ministère cette composante nouvelle du patrimoine ethnologique. Il croyait dans la force des institutions culturelles et nous a guidés et accompagnés entre recherche et culture, nous la « mission ethno », avec toute la patience et l'enthousiasme dont il était capable. ■

1. Collection réalisée par le pôle multimédia du Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie du ministère de la Culture : www.ethnologie.culture.fr

L'ethnologie en région

Entretien avec François Portet

Après une thèse d'ethnologie à l'université Paris VII, François Portet a été ethnologue à l'écomusée du Creusot, puis au ministère de la Culture. Conseiller à l'ethnologie depuis 1985, d'abord à la DRAC de Bourgogne, puis de Rhône-Alpes, il est aussi membre du Laboratoire d'études rurales Sociétés et espaces ruraux de l'Europe contemporaine (EA 3728 université Lyon 2-INRA).

Comment l'action des conseillers à l'ethnologie s'est-elle inscrite dans le développement d'une recherche ethnologique en région ?

Comme se plaisait à l'exprimer Jean Métral qui fut longtemps membre du Conseil du

comment ces patrimoines trouvent-ils une reconnaissance sociale ? À l'échelle régionale, il est important aussi de constituer des sources, de mieux organiser des corpus de connaissance (entre autres par la numérisa-

gique peut apporter une analyse nouvelle des formes de l'action et du développement culturels. En région Rhône-Alpes, par exemple, les équipes de la DRAC et de la région en charge du livre et de la lecture ont constaté la multiplication des manifestations festives autour du livre. Si certaines de ces manifestations, dont l'impact culturel est reconnu, sont aidées par l'État et la Région, leur développement soulève diverses questions, notamment celle du lien entre ces pratiques festives et les pratiques de lecture. Nous avons donc élaboré ensemble une problématique de recherche, rédigé un appel à projets, sélectionné une équipe de chercheurs et assuré, par le biais d'un comité de pilotage, le suivi de l'étude. Soulignons que les problématiques développées à propos de l'objet-livre peuvent être opératoires pour d'autres objets culturels, patrimoniaux par exemple : Comment se constituent des réseaux d'acteurs ? Quels sont les liens entre experts, bénévoles et publics ? Comment s'articulent pratiques culturelles, patrimoniales et représentations sociales ?

L'approche scientifique de l'ethnologie, appliquée à un contexte culturel qui apporte matière à réflexion, peut être une aide tant pour la conception des projets culturels que pour analyser leur réception par les publics. Le conseiller à l'ethnologie, qui représente une administration régionale en charge de la culture, attend de la recherche qu'elle apporte une « valeur ajoutée » à un projet culturel en cours. Il y a quelques années, nous avons à ce propos parlé de « recherche impliquée ». Rappelons toutefois que les résultats ne sont pas toujours directement évaluable en termes de publications ou de données.

« Le conseiller à l'ethnologie attend de la recherche qu'elle apporte une “valeur ajoutée” à un projet culturel.

patrimoine ethnologique, les conseillers à l'ethnologie se saisissent des questions que posent les collectivités territoriales, les institutions culturelles, les associations, et les proposent aux chercheurs qui répondent suivant différentes procédures. Ainsi, depuis plus de vingt ans, le patrimoine et les pratiques culturelles ont été constitués comme de nouveaux objets de la recherche ethnologique. L'émergence de thèmes tels les cultures professionnelles, les mémoires ou le patrimoine immatériel comme questions scientifiquement constituées doivent beaucoup à la petite communauté des conseillers à l'ethnologie. Ces travaux ont été restitués au public par des expositions, des produits audiovisuels et des publications, les conseillers à l'ethnologie étant particulièrement attentifs à la valorisation des recherches. Une politique soutenue de publications régionales est menée avec les universités, les musées ou d'autres institutions culturelles. Un ensemble conséquent de thèses et rapports de recherche a également été produit. L'existence aujourd'hui d'une ethnologie du patrimoine bien identifiée en région tient sans aucun doute à ce travail de maillage régional de la recherche.

Pour prendre des exemples concrets, cette ethnologie s'est intéressée au patrimoine culturel rural, aux monuments historiques, au patrimoine naturel, maritime, immatériel, notamment autour des processus de patrimonialisation : qui sont les acteurs sociaux qui se « saisissent » des patrimoines et

tion), en lien avec les musées, les services d'archives ou des structures de type « ethnopôles ». Ainsi, le conseiller à l'ethnologie n'exerce pas principalement une activité de recherche sur le terrain : il impulse, organise la recherche et définit des programmes d'action dans le cadre de la direction régionale des affaires culturelles.



F. Portet a coordonné l'ouvrage collectif *De pied en cap : patrimoines du textile et de la mode* paru en 2008 aux éditions La Passe du vent (128 p.).

Est-il possible de concilier action culturelle et recherche ethnologique ? Comment se croisent discipline scientifique et interventions dans le champ culturel ?

Le conseiller à l'ethnologie n'est pas directement impliqué dans l'action culturelle, qui relève des institutions et associations. En revanche, il lui revient de déceler comment une approche ethnologique ou anthropolo-

Un regard sur le Centre d'ethnologie française

par Martine Segalen

Le Centre d'ethnologie française fut un des premiers laboratoires associés du CNRS en sciences humaines, intégré au musée national des Arts et Traditions populaires. Il est dissous fin 2005. Martine Segalen y fut recrutée comme chercheur en 1972 et elle en fut le directeur de 1986 à 1996. Elle est aujourd'hui professeur émérite à l'université Paris Ouest Nanterre-La Défense (Maison de l'archéologie et de l'ethnologie).

C'est à Georges-Henri Rivière que l'on doit l'émergence de l'ethnologie scientifique dans la France de l'après-guerre. La recherche fut au cœur de son projet muséal, et dès les années 1960, grâce à l'appui du CNRS, celle-ci guide les autres activités du musée des ATP, associant à la collecte d'objets des enquêtes sur les modes de vie, les coutumes et les croyances.

La création du Centre d'ethnologie française en 1966, structure mixte associant le CNRS et le musée (représenté par la Direction des musées de France), permet aux chercheurs de développer leurs travaux personnels tout en participant à l'élaboration des programmes d'exposition du musée qui ouvre au public en 1972. Financée par le CNRS, la recherche comparative sur programme (RCP) interdisciplinaire concernant l'Aubrac – qui appartient désormais à l'histoire des grandes enquêtes en sciences sociales – fit notamment la réputation de l'institution à la fin des années 1960. Sous la houlette de Jean Cuisenier, nommé à la tête des deux institutions en 1968, la recherche ethnologique se tourne alors vers de nouveaux champs, et adopte de nouvelles méthodes. *Ethnologie française*, qui fait suite à la revue

Arts et Traditions populaires, rend compte du dynamisme des travaux des chercheurs du centre et d'autres laboratoires de recherches, peu nombreux encore en France.

Rapidement, l'écart se creuse entre musée et recherche en raison de l'évolution et du renouvellement de la discipline : les sujets de prédilection du musée, liés essentiellement aux systèmes techniques, apparaissent « vieillots », tandis que se développe une ethnologie du « réel », attentive aux changements de la société contemporaine et à ses enjeux. Des thèmes comme les identités, la parenté, le religieux, le symbolique, l'urbain etc. se prêtaient mal aux collectes et expositions. Au fil du temps, les collections apparaissaient bien plus comme le témoignage historique d'une société « traditionnelle » défunte, tandis que la recherche s'emparait des phénomènes de la modernité.

Si les désaccords furent importants entre les deux institutions, le statut de laboratoire « associé » remplissant de moins en moins bien son rôle, la crise toucha essentiellement le musée qui peina, dès les années 1980, à trouver son public. Le Centre d'ethnologie française, pour sa part, perdit son monopole comme seul lieu de recherche d'une ethno-

logie moderne de la France, notamment lorsque fut créée la Mission du patrimoine ethnologique du ministère de la Culture, mais ses chercheurs continuèrent à participer activement à l'étude ethnologique de la France, dans sa diversité ; l'incertitude concernant le devenir du musée a ensuite contribué à sa fragilisation.

En 2000, le musée national des Arts et Traditions populaires disparaît, ses collections étant transférées au MUCEM (musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), dont l'ouverture est programmée pour 2013. Le Centre d'ethnologie française, à peu près vide de chercheurs, sera dissous en 2005. Quant à sa revue, qui continue de jouer un rôle important dans le domaine de l'ethnologie de la France, toujours soutenue par le CNRS, elle paraît désormais dans le cadre de la Maison René-Ginouvès de l'archéologie et de l'ethnologie de l'université Paris Ouest Nanterre-La Défense. ■

À lire :

Martine Segalen, « Un regard sur le Centre d'ethnologie française », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, n° 13, novembre 2005, mis en ligne le 3 novembre 2007. <http://histoire-cnrs.revues.org/document1683.html>

Martine Segalen, *Vie d'un musée*. Paris, Stock, 2005. 350 p.

La recherche au musée du Quai Branly

Entretien avec Anne-Christine Taylor

Spécialiste des populations de l'Ouest Amazonie, Anne-Christine Taylor, directeur de recherche au CNRS, est détachée depuis 2005 au musée du quai Branly où elle dirige le Département de la recherche et de l'enseignement.

Le musée du quai Branly, où ethnologie et art sont étroitement mêlés, a innové dans le paysage des musées. En quoi sa politique de recherche est-elle également novatrice ?

Le domaine – On sait la controverse suscitée par le projet du Quai Branly qui a été perçu par les ethnologues comme une dépossession de leurs collections. Ce malentendu devait être levé car un musée ne peut fonctionner sans l'appui de la communauté scientifique. Le musée du quai Branly n'est ni la vitrine

d'une discipline, ni un musée encyclopédique des cultures du monde comme autant de monades relativement circonscrites, conception dont les ethnologues eux-mêmes ont souligné les limites. Dans sa volonté de créer un musée d'art primitif, Jacques Chirac, sur le conseil de Jacques Friedmann, n'a pas négligé pour autant la dimension scientifique du projet. Le patrimoine génétique du Quai Branly, issu du musée de l'Homme et du musée national des Arts d'Afrique et d'Océa-

nie, mêle deux traditions, la recherche anthropologique et l'art.

La recherche d'une double cohérence par rapport aux collections d'une part, aux institutions de recherche d'autre part, a conduit au choix d'une identité spécifique campant sur le territoire de l'histoire et de l'anthropologie des arts.

L'aspect institutionnel – Placé sous la tutelle des ministères de la Culture et de la Recherche, le musée se devait de développer une dimen-

sion de recherche et de vie universitaire. Le schéma classique – création d’une unité mixte de recherche et rattachement à une école doctorale – ayant montré ses limites au musée de l’Homme, on a imaginé d’autres dispositifs, fondés sur la flexibilité, l’interdisciplinarité et la multiplicité des partenariats, qui ouvraient des collaborations plus fructueuses avec les chercheurs autour de projets collectifs de recherche.

recherches, organisent des manifestations scientifiques et produisent des publications. Le GDRI vient d’être renouvelé pour quatre ans.

Quels sont les liens avec l’Université et les grandes écoles ?

Les étudiants constituent pour nous un public prioritaire. Des accords-cadres ont été signés avec neuf grands établissements¹ dont les enseignements, à partir du niveau master 1, ont

Le Département de la recherche et de l’enseignement constitue ainsi une plate-forme d’accueil et de médiation entre le musée et les chercheurs. Certains secteurs de recherche ne se connecteraient pas sans le musée, qui a acquis une position clé dans le domaine de l’histoire et l’anthropologie des arts.

Quels sont vos projets ?

Nous souhaitons rendre plus visibles les recherches soutenues en développant l’édition des travaux des chercheurs associés, et en diffusant en ligne des dossiers spécifiques. Nous envisageons également de créer une bourse d’accueil de chercheurs pour l’étude de collections du musée couplée à un travail de terrain auprès des populations d’origine. Enfin, nous explorons l’idée de conduire des recherches-actions, des coopérations pour l’assistance à projets de patrimonialisation et de conservation dans des pays étrangers, où le musée serait pilote. Cela suppose des accords internationaux, éventuellement en collaboration avec l’UNESCO.

1. École des hautes études en sciences sociales (EHESS), École du Louvre, École normale supérieure-Ulm (équipe ETT du Centre Maurice-Halbwachs), universités de Paris I, Paris III, Paris VIII Vincennes-Saint-Denis, Paris X Nanterre, Paris-Sud XI Faculté Jean Monnet, Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

« Le Département de la recherche et de l’enseignement constitue une plate-forme d’accueil et de médiation entre le musée et les chercheurs. »

Huit bourses doctorales et post-doctorales font ainsi l’objet, chaque année, d’un appel d’offres international ouvert, avec la condition que le chercheur puisse tirer parti de l’environnement muséal et que sa recherche bénéficie au musée. Il existe un programme de chercheurs invités pour une durée d’une à huit semaines. Avec le CNRS, a été monté un groupement de recherche international (GDRI) dont les douze partenaires soutiennent des

été délocalisés au musée. En contrepartie, leurs étudiants, près de 900, bénéficient d’un accès privilégié aux collections et aux ressources documentaires, et les professeurs disposent de moyens pour inviter des chercheurs étrangers. Nous avons aussi aidé la création d’enseignements mutualisés entre plusieurs établissements, voire entre départements d’un même établissement.

Le LAHIC

Entretien avec Claudie Voisenat

Le Laboratoire d’anthropologie et d’histoire de l’institution de la culture (LAHIC), créé en 2001, UMR CNRS-Culture depuis 2002, est aujourd’hui une composante de l’Institut interdisciplinaire d’anthropologie du contemporain (CNRS-EHESS). Chargée de mission pour la recherche à la Mission du patrimoine ethnologique du MCC de 1989 à 1998, Claudie Voisenat est membre du LAHIC depuis 2001. Elle y coordonne notamment le programme de recherche sur les « Émotions patrimoniales ».

Les recherches au LAHIC interrogent la notion même de culture. Quels sont les liens entre ce laboratoire et le ministère de la Culture ?

Ces liens sont bien plus anciens que la création du laboratoire. Dès le milieu des années 1990, sous l’impulsion de Daniel Fabre, la Mission du patrimoine ethnologique et son conseil ont lancé plusieurs appels d’offres ou programmes de recherche qui interrogeaient le fait patrimonial dans nos sociétés, notamment les usages des monuments historiques, le goût pour l’histoire locale, les généalogies... En 2001, le projet du laboratoire est né de l’élargissement de ces problématiques. La société occidentale est la seule à avoir, au cours des derniers siècles, individualisé une sphère d’activités considérées comme culturelles. Le phénomène est toujours en cours,

l’extension du terme patrimoine dans les années 1980 ou l’intégration de nouvelles pratiques dans le domaine de l’art sont de bons exemples de la façon dont ce secteur culturel est peu à peu institué ou transformé. Ce sont ces phénomènes que le laboratoire, adossé aux programmes de recherche de la Mission ethnologie, étudie, qu’il s’agisse de la naissance de nouvelles catégories, comme le patrimoine culturel immatériel, des fonctions et du fonctionnement d’institutions culturelles comme les musées et les archives, de la pratique de sciences de la culture comme l’archéologie, des transferts de sacralité entre le domaine de la religion et celui de la culture, ou encore des émotions suscitées dans le public par les atteintes à un patrimoine considéré comme sanctuarisé.

Par ailleurs, le laboratoire s’intéresse à la mondialisation de ce modèle. De plus en plus, les sociétés indigènes sont amenées à individualiser des éléments de leur culture considérés comme des supports de leur identité et destinés à les faire exister sur la scène culturelle mondiale. Cette globalisation n’est pas sans effet sur notre propre institution de la culture. L’émergence du patrimoine culturel immatériel (PCI) sous l’action de l’UNESCO montre bien qu’il est aujourd’hui impossible de ne pas prendre en compte ces influences multiples qui viennent enrichir, complexifier, et rendre d’autant plus intéressant l’objet sur lequel nous travaillons tous. C’est précisément de cette complexité et des moyens de l’analyser que les recherches menées au LAHIC rendent compte.

LA RECHERCHE EN ETHNOLOGIE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE EN 2010

CHRISTIAN HOTTIN

MCC / Direction générale des patrimoines /
Département du pilotage de la recherche
et de la politique scientifique

1. Ethnologie de la France et Cahiers
d'ethnologie de la France.



D. Fabre et A. Iuso, *Les monuments sont habités*, Paris, Ed. MSH / MCC, 2010
(Coll. Ethnologie de la France, cahier n° 24).

Le nouveau Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, au sein de la Direction générale des patrimoines (DGP), est l'héritier de la politique en ethnologie de la France qui était conduite par la Mission du patrimoine ethnologique.

Axée sur le soutien à la recherche (programmes, études, allocations), l'audiovisuel et les publications de haut niveau, la politique en ethnologie a été marquée depuis 2006, malgré un contexte budgétaire délicat, par un réel développement. De nouveaux programmes ont été lancés (ainsi « Patrimoine et mémoires de l'immigration », avec la Cité nationale de l'histoire de l'immigration) et des partenariats renoués (comité du film ethnographique, pour le Festival Jean-Rouch). Pour les publications, si *Terrain* s'impose comme une revue anthropologique de premier plan (bien médiatisée et très visible en ligne), les autres collections¹ se signalent par une inflexion vers des sujets touchant plus directement au patrimoine ethnologique (traditions de l'internat, compagnonnage)

ou marqués par une approche réflexive de l'ethnologie de la culture. Du fait de l'importance cumulative des résultats et de sa notoriété, ce triptyque demeure une base incontournable pour la poursuite de cette politique. Par le biais du partenariat institué avec le CNRS au sein du LAHIC (cf. p. 75), l'approche réflexive est une des spécificités de l'ethnologie au sein du patrimoine, seule (avec les archives) à proposer une connaissance de l'ensemble du champ. Après des études pionnières sur les monuments historiques, d'autres ont été publiées (*Les imaginaires archéologiques*, *La Fabrique du patrimoine*) ou vont l'être, en attendant un programme portant sur l'ensemble des métiers du patrimoine. Dès 2010, s'engagent une étude sur les relations entre métiers du patrimoine et recherche ainsi qu'une enquête sur le fonctionnement des services d'archives. Le contexte de la DGP, avec l'ethnologie en transversalité par rapport aux autres services, doit renforcer cet axe.

Enfin, l'essor de la convention de l'UNESCO pour le patrimoine culturel immatériel (PCI), que

pilote le département, renouvelle profondément l'approche du patrimoine ethnologique, non sans interrogations académiques ou administratives, introduisant des procédures d'évaluation et de suivi, permettant de nouveaux contacts internationaux. La prise en compte du PCI dans le patrimoine, avec les premières inscriptions faites à Abou Dhabi en septembre 2009, appelle des propositions concrètes en faveur de dispositifs de transmission et de protection de ce patrimoine vivant, rompant avec l'approche classique de conservation par l'étude. De même, la mise en place d'un inventaire national du PCI, obligation incombant aux États parties, impose un esprit documentaire et participatif différent de celui des programmes de recherche.

Le département, où sont rassemblés archivistes, archéologues et spécialistes de l'architecture et du patrimoine, apportera à l'ethnologie des pistes communes de réflexion et des synergies effectives, pour faire face à la demande croissante d'action et d'expertise.

Ethnologie : repères chronologiques

1937	Création du musée des Arts et Traditions populaires
1966	Création du Centre d'ethnologie française (structure mixte associant le CNRS et le musée national des Arts et Traditions populaires)
1980	Création de la Mission du patrimoine ethnologique et du Conseil du patrimoine ethnologique (ce conseil a siégé jusqu'en 2001)
1981	Création du GARAE (Groupe audois de recherche et d'animation ethnographique) Création du musée départemental ethnologique de Salagon (Ces deux structures seront labellisées « ethnopoies » en 1996)
Années 1980	Premiers appels d'offres lancés par la Mission du patrimoine ethnologique : Savoirs naturalistes populaires, Famille et parenté, Ethnologie urbaine, Anthropologie industrielle, Appartenance régionale et identité culturelle...
1983	Création de la revue <i>Terrain</i> et de la collection « Ethnologie de la France » Aujourd'hui <i>Terrain</i> compte 54 numéros, « Ethnologie de la France » compte 55 volumes
1989	Création de la Maison du fleuve Rhône (plus tard labellisée « ethnopoies »)
1994	Lancement du projet Estuarium. L'association Estuarium est créée en 1996
2001	Premier appel d'offres de la Mission sur le thème de l'habitat urbain et des modes d'habiter Création du Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (LAHIC), qui devient en 2002 une unité mixte de recherche Culture / CNRS / EHESS Décision de transformer le musée national des Arts et Traditions populaires (MNATP) en musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM)
2005	Fermeture du musée national des Arts et Traditions populaires et dissolution du Centre d'ethnologie française
2006	Ratification par la France de la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel Ouverture du musée du quai Branly, qui comprend un Département de la recherche et de l'enseignement
2007	Lancement, par la Mission à l'ethnologie, du programme de recherche « Histoire, mémoire et patrimonialisation de l'immigration »
2010	Intégration de l'ethnologie et du patrimoine culturel immatériel dans le Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique de la Direction générale des patrimoines

30 années de politiques publiques pour le développement de la culture scientifique et technique

Depuis les années 1980, l'État se mobilise pour renforcer l'intérêt de tous pour la culture scientifique et technique.

Au début de la décennie 1980, l'irruption de la question des sciences et des technologies dans le champ culturel n'est pas le résultat d'un mouvement spontané, elle est un des effets de la modernité et de la crise économique et culturelle qui l'accompagne depuis plus de dix ans. Dans un tel contexte, en tentant de réconcilier les deux cultures, les pouvoirs publics espèrent créer du sens là où il a souvent disparu et susciter un nouvel imaginaire social. Les discours politiques, teintés d'humanisme et de néo-scientisme, proposent un projet de société au centre duquel se trouvent culture, recherche scientifique, innovation technologique et modernisation industrielle. Le parc de la Villette avec sa Cité des sciences et de l'industrie et sa Cité de la musique est une des figures emblématiques de cette ambition. Dès 1982, un dispositif législatif est mis en place pour accélérer les changements et faire sauter les verrous jugés archaïques dans les entreprises comme dans le secteur de la culture, de l'enseignement supérieur ou de la recherche. À l'initiative du ministère de la Culture, une politique de convention de développement culturel est lancée avec pour but d'aider les collectivités locales à développer leurs responsabilités culturelles mais aussi à rééquilibrer le soutien de l'État au profit de zones défavorisées. 40 % des conventions comportent des opérations de culture scientifique et technique, concernant le patrimoine industriel, la mémoire ouvrière, le patrimoine ethnologique ; les écomusées et musées techniques ; les sites archéologiques ; l'action culturelle sur les sciences, la création artistique et les nouvelles technologies. Un « programme mobilisateur » spécifique est créé pour soutenir la diffusion de la culture scientifique et technique qui est inscrite également parmi les priorités du IX^e Plan (1984-1988). Un secrétariat exécutif interministériel, associant les ministères chargés de la recherche et de la technologie, de la culture (Mission de la culture scientifique et technique) et de l'éducation nationale, est chargé d'animer et de coordonner le programme mobilisateur qui dispose d'un comité national et d'un conseil de programme. L'objectif est de donner plus de cohérence à de multiples initiatives souvent dispersées et d'articuler la politique nationale

aux politiques régionales qui se développent partout en France à cette époque.

Trois principaux courants coexistent, s'entrecroisent, s'affrontent mais aussi se complètent dans ce nouveau champ culturel :

- un courant solidaire de la modernité, attiré par le « mirage japonais » de l'époque et prônant une « société de création » exploitant intensivement les technologies de l'information et de la communication interactive ;
- un courant patrimonial, mais dont la référence au passé n'interdit pas une démarche radicale et novatrice ;
- un courant critique, mettant en question la société scientifico-technologique et la logique du triumvirat « marché-technologie-État ».

Ces différences d'approche ont conduit à une grande hétérogénéité des projets relevant du champ de la culture scientifique, technique et industrielle où se côtoient alors des réseaux anciens (muséums, mouvements d'éducation populaire, écomusées, musées techniques...) et des réseaux en création (centres de culture scientifique et technique, centres culturels de la mer, maisons des industries ou des métiers...). Trente ans après, les enjeux de la prise en compte de la culture scientifique et technique sont importants et doivent être soulignés : briser le « tabou » des sciences, motiver un certain nombre de jeunes pour orienter leurs études vers les filières scientifiques et techniques, permettre le développement de véritables débats de société sur ces questions, auxquels pourra participer le plus grand nombre, faire en sorte que cette culture soit partagée et non pas uniquement diffusée. Cette sollicitation est fortement ressentie et se caractérise par un désir d'implication de la société civile qui, paradoxalement, ne perçoit plus la science comme voie unique de progrès. C'est le rôle du ministère de la Culture et de la Communication de faire le lien entre la culture « classique » – littéraire, artistique ou patrimoniale – et la culture scientifique et technique. C'est également dans ce contexte que se crée, sous tutelle du ministère, le nouvel établissement public regroupant le Palais de la découverte et la Cité des sciences et de l'industrie, Uniscience, pôle national de référence pour la culture scientifique et technique. ■

JEAN-PIERRE DALBÉRA

MCC / Direction générale des patrimoines / Service des musées de France

Le Comité d'histoire du ministère de la Culture

Un nouveau lieu de recherche

Au sein du jeune ministère de la Culture, c'est en 1993 que fut créé le Comité d'histoire. Placé auprès du ministre, il a pour mission de rassembler et faire connaître les travaux existant sur l'histoire du ministère et des établissements placés sous sa tutelle, de susciter des recherches et les publier, de favoriser la conservation des documents et matériaux utiles à cette histoire. Il comprend des personnalités nommées par le ministre, historiens et administrateurs du ministère en retraite ou en poste.

GENEVIÈVE GENTIL

Secrétaire générale du Comité d'histoire

1. J.-P. Rioux dir., *L'histoire culturelle de la France contemporaine, bilans et perspectives de recherche*, Paris, MCC-IHTP, 1987.

2. Les actes sont publiés : A. Girard et G. Gentil dir., *Les Affaires culturelles au temps d'André Malraux*, Paris, La Documentation française, 1996.

3. Depuis 2007, le comité est présidé par Maryvonne de Saint Pulgent, conseiller d'État, ancienne directrice du patrimoine.

Au tournant des années 1990, plusieurs initiatives confirment l'intérêt grandissant des historiens pour les politiques culturelles. Dès 1985, le ministère de la Culture (Mission de la recherche) commande à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) du CNRS un rapport sur « L'histoire culturelle de la France contemporaine », alors même qu'en janvier de la même année, une mission permanente des Archives nationales est installée au ministère de la Culture. Cet état des lieux souligne que « l'histoire des institutions et des politiques culturelles est bien lancée¹ ».

En 1989, Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli ouvrent à l'IHTP un séminaire sous le titre « Politiques et institutions culturelles de la France contemporaine ». La même année, le ministère de la Culture commémore son trentenaire par des journées d'études organisées

par le Département des études et de la prospective sur « La création du ministère de la Culture » auxquelles sont conviés historiens et témoins. Le souhait de voir créer au ministère un comité d'histoire² est une des conclusions de ces journées. À partir de 1992, le Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'université de Versailles Saint-Quentin, animé par Pascal Ory, inscrit ces sujets sur son agenda.

En 1993 (arrêté du 11 mars), le ministère de la Culture se dote – à l'image d'autres ministères, et en s'inspirant notamment du comité du ministère de l'Économie et des Finances – d'un comité d'histoire, présidé par Augustin Girard, ancien responsable du Département des études et de la prospective du ministère de la Culture. Depuis les années 1980, la multiplication de comités d'histoire a traduit une sensibilisation accrue des acteurs institutionnels à leur propre histoire.

Le Comité d'histoire³ est aujourd'hui devenu un acteur essentiel pour l'histoire des politiques culturelles⁴. Réunissant historiens, chercheurs⁵ et administrateurs du ministère, il fonctionne à la fois comme interface entre l'université et l'administration et comme initiateur de chantiers de recherche. Il est associé de près ou de loin à la plupart des manifestations ayant trait à l'histoire des politiques globales ou sectorielles de la culture depuis une quinzaine d'années.

Les échanges entre historiens et témoins

Le Comité d'histoire a pour vocation principale d'éclairer l'histoire des politiques publiques de la culture. S'il contribue parfois à l'édition de thèses de qualité, il entend principalement susciter ou réaliser des travaux dans lesquels il met l'accent sur le rôle des hommes et des institutions.

L'histoire du ministère, c'est en premier lieu l'histoire du rôle des ministres. C'est aussi l'histoire administrative : des travaux collectifs décrivent ainsi le rôle des administrateurs de la France d'outre-mer dans les

Publications du Comité d'histoire

Quelques exemples parmi la trentaine de publications du Comité d'histoire.

Ouvrages de référence

Philippe Poirrier, *Bibliographie de l'histoire des politiques culturelles, France XIX^e-XX^e siècles*. (1999). Disponible en ligne sur le site Internet du Comité d'histoire.

La politique culturelle en débat. Anthologie, 1955-2005, textes réunis et présentés par Geneviève Gentil et Philippe Poirrier, 2006.

Bernard Beaulieu, Michèle Dardy, *Histoire administrative du ministère de la Culture, 1959-2002* (2002 ; nouvelle édition mise à jour à paraître en 2010)

Études sur les ministres de la culture

Augustin Girard et Geneviève Gentil éd., *Actes des journées d'études sur le ministère Jacques Duhamel, 1971-1973*. (1995)

Michèle Dardy-Cretin, *Michel Guy, secrétaire d'État à la culture, 1974-1976. Un innovateur méconnu*. (2007)

Analyses de politiques culturelles

Xavier Laurent, *Grandeur et misère du patrimoine d'André Malraux à Jacques Duhamel*. (2003)

Anne Veitl, Noémi Duchemin, *Maurice Fleuret : une politique démocratique de la musique*. (2000)

Éric Lengereau, *L'État et l'architecture, 1958-1981, une politique publique ?* (2001)

Philippe Poirrier et Jean-Pierre Rioux dir., *Affaires culturelles et territoires*. (2001). Épuisé, consultable au Comité d'histoire.

Philippe Poirrier et René Rizzardo dir., *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*. (2009)

Édition de documents d'époque

Malraux ministre, *au jour le jour. Souvenirs d'André Holleaux*. (2004)

Publication de thèses

Marion Denizot, *Jeanne Laurent, une fondatrice du service public pour la culture, 1946-1952*. (2005)

Arlette Auduc, *Quand les monuments construisaient la nation, le service des monuments historiques de 1830 à 1940*. (2008)

Liste complète des publications, sommaires détaillés, extraits :

www.culture.gouv.fr/culture/comite-histoire.htm

La plupart des ouvrages sont en vente à la Documentation française.



Quelques publications du Comité d'histoire.

débuts du ministère, l'implantation des directions régionales des affaires culturelles... (voir les publications du comité sur son site Internet).

Le Comité d'histoire a été à l'origine de séminaires de recherches, pilotés par des historiens, sur l'histoire des politiques culturelles locales et sur celle des politiques du patrimoine, permettant une réflexion sur la longue durée des politiques culturelles.

Les contacts avec le milieu universitaire ont lieu aussi lors de réunions de travail sur des thèmes traités par le comité. C'est l'occasion pour les historiens de confronter leurs recherches avec les témoignages d'administrateurs ayant eu des responsabilités au ministère.

Enfin, un soutien est souvent apporté à de jeunes étudiants et chercheurs pour le choix de leur sujet mais surtout pour les diriger vers les lieux ressources adéquats, vers les archives à consulter et les personnalités à interroger.

En 2009, à l'occasion du cinquantenaire du ministère de la Culture, le Comité d'histoire a organisé un colloque international, sous la présidence d'Elie Barnavi, où ont été invités à s'exprimer historiens et témoins de la mise en place d'une politique publique de la culture dans une vingtaine de pays.

Fin 2009 également, est paru sous la direction de Philippe Poirrier et René Rizzardo l'ouvrage *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*. Cet ouvrage, auquel une dizaine de chercheurs et une quarantaine d'élus et d'administrateurs ont apporté leur concours, illustre le nécessaire dialogue entre les historiens et les témoins.

Le chantier « archives orales »

En un demi-siècle, l'histoire du temps présent est devenue une discipline reconnue en France. Or cette histoire s'écrit alors que témoins et acteurs sont encore vivants ; ce qui a conduit le Comité d'histoire à recueillir, en complément des archives écrites, le témoignage

Histoire ou mémoire des politiques culturelles ?

« Reste que se pose ici la question de l'articulation entre l'histoire et la mémoire. Malgré une indéniable mobilisation des historiens, l'appétit du Comité d'histoire ne pouvait se satisfaire du temps long de décantation des problématiques historiques. Très tôt, donc, s'imposa l'idée du recours à la mémoire, c'est-à-dire du recueil d'archives (écrites ou orales) auprès des grands témoins. L'historienne Florence Descamps, qui avait auparavant œuvré au Comité d'histoire du ministère des Finances, fut ici mise à contribution pour établir une méthodologie de travail. Cette méthode permet aujourd'hui de pallier les manques de la recherche et de poser les jalons de travaux qui devront faire l'objet d'une réévaluation historique ultérieure.

Pour rigoureuse et indéniablement intéressante qu'elle soit, cette mise en avant de la mémoire n'est pas sans risque pour l'histoire. À bien des égards, la tension introduite entre la parole des acteurs et l'analyse de l'historien débouche sur une mise en cause de ce dernier, réduit à malaxer des écrits d'époque et à définir des problématiques de travail. Seul le recours à l'archive écrite, nécessairement long, permettra à moyen terme de renvoyer les historiens à leur juste place. »

Loïc Vadelorge

Professeur d'histoire contemporaine,
université Paris XIII

Extrait de : Laurent Martin et Sylvain Venayre dir., *L'histoire culturelle du contemporain*, Actes du colloque de Cerisy, Nouveau monde éditions, 2005.

de personnes qui ont agi dans les domaines dont le ministère chargé de la culture a la responsabilité.

L'administration française s'intéresse depuis peu, mais très vivement, à cette nouvelle méthode pour retrouver ses sources et constituer son histoire. Le Comité d'histoire du ministère de la Culture a inscrit dans ses priorités le recueil de ces témoignages, couramment appelés « archives orales⁶ ». Il s'est inspiré de la méthode théorisée par Florence Descamps, normienne, agrégée d'histoire, maître de conférences à l'École pratique des hautes études, ancienne secrétaire générale du Comité d'histoire des Finances et membre du Comité d'histoire de la Culture, dont les ouvrages publiés sur le sujet font autorité (cf. encadré).

Parmi les nouveaux chantiers du comité, on peut citer le rattachement du Centre national de la cinématographie au ministère de la Culture, la période du ministère Lecat et l'analyse des débats parlementaires concernant la loi de 1913 sur les monuments historiques. ■

4. Sur le fonctionnement du comité, voir la réponse à la question posée par le député Marc Le Fur au ministre de la Culture et de la Communication le 15 février 2005, publiée dans le JO du 28 juin 2005.

5. Parmi les membres du comité, citons Philippe Poirrier, Jean-François Sirinelli, Florence Descamps, Guy Saez, Pierre-Michel Menger.

6. Le chantier sur les archives orales a été présenté dans le n° 95 (mars-avril 2003) de *Culture et recherche*, de même que le chantier sur l'histoire des politiques du patrimoine.



Rue Vercingétorix (porte de Vanves, Paris 14^e). 12 juin 2010.
Cl. Sylvie Grange

Des dynamiques sociales aux pratiques interculturelles

Au fil des années, un champ de recherche s'est dessiné au ministère de la Culture, croisant les apports de l'ethnologie culturelle, de la sociologie, de l'histoire, des sciences politiques, et les questions posées par les institutions culturelles et les acteurs des territoires.

L'ethnologie de la France conduite dans les années 1980 a permis d'approfondir les questions de la relation de la société française à un héritage élargi à des savoir-faire et des patrimoines « ordinaires » composés de biens matériels et immatériels. Elle a permis d'élaborer de nouveaux questionnements à partir d'enjeux identitaires, mémoriels, culturels et artistiques.

Sous l'impulsion de la politique de la ville, dans les années 1990, ce nouveau champ de recherche s'est concrétisé par un programme interministériel¹ : « Lien social dans les périphéries urbaines » (1991-1995), puis « Cultures, villes et dynamiques sociales » dont le premier appel d'offres (1996) invitait les chercheurs à interroger l'injonction faite à la culture de prendre sa part dans le renforcement de la cohésion sociale. Les travaux des chercheurs, impulsés au sein du ministère de la Culture par Claude Rouot, ont contribué à mesurer l'impact des politiques culturelles instituées ou à l'œuvre et à élaborer des formes d'évaluation de ces politiques culturelles de « quartier » ou, plus largement, de territoire. Des publications, des séminaires, un site Internet² ont fait connaître ces avancées.

Dans un second temps, au début des années 2000, un programme national de recherches territorialisées a été un pas de plus en direction des politiques à mener par les responsables des collectivités territoriales. L'objectif du programme, porté en région par les DRAC, était de mobiliser des chercheurs pour travailler au plus près des questions d'aménagement culturel et de ré-identification territoriale des populations. Ont ainsi été étudiés les apports aux territoires des lieux culturels institutionnels ou associatifs (Ile-de-France), les productions mémorielles et leur contribution aux projets de ville (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon), et plus récemment les festivals de cinéma interculturels (Lorraine).

Aujourd'hui, le champ de recherche s'est élargi aux nombreux échanges et mixages culturels qui marquent le monde contemporain. La notion d'interculturalité a émergé à la fois comme constat d'un ensemble de changements intervenus dans les mobilités choisies ou contraintes, les pratiques culturelles, avec les réseaux virtuels et de numérisation... et comme facteur actif de recomposition de patrimoines et de territoires. Ce contexte rend possible la définition de nouveaux champs de recherche et d'expérimentations. En particulier, il

s'agit de mieux connaître les évolutions des pratiques des institutions patrimoniales – musées, centres d'archives, bibliothèques. Comment prennent-elles en compte la complexité de la société française dans le choix de leurs collections ou de leurs fonds ? dans leurs modes de mise à disposition ou d'exposition ? dans la place donnée aux apports culturels et linguistiques des publics ? dans leurs formations et leurs partenariats ?

Ces questions seront au cœur d'un prochain appel à projets de recherche qui sera lancé par le ministère de la Culture début 2011. Fondé sur une approche pluridisciplinaire et collaborative, le questionnement réciproque des institutions, d'autres structures intervenant dans le champ des patrimoines, des chercheurs et des associations va d'ores et déjà se concrétiser en 2010 par la création d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS « Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles »³). C'est ainsi que cette recherche prospective contribuera à préparer les mutations des institutions. ■

HÉLÈNE HATZFELD

MCC / Secrétariat général / Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation / Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie

1. Partenaires à l'origine du programme : Délégation interministérielle à la ville, Plan urbain du ministère de l'Équipement, Fonds d'actions sociales (FAS devenu FASILD puis ACSE) et ministère de la Jeunesse et des Sports.

2. www4.culture.gouv.fr/actions/recherche/culturesenville

3. Adresse du futur site Internet du GIS : www.ipapic.eu

Bibliothèques et traduction

Quelle présence des auteurs arabes dans les bibliothèques françaises ?

Les bibliothèques peuvent éveiller le goût des altérités, en valorisant la présence des œuvres traduites dans les fonds et en proposant des ouvrages dans d'autres langues. Elles peuvent aussi permettre de dépasser les images simplificatrices à travers lesquelles d'autres cultures sont perçues.

Dans le cadre des États généraux culturels euroméditerranéens et du projet « Traduire en Méditerranée », des journées de travail sont organisées par Transeuropéennes, l'Institut du monde arabe (IMA) et le ministère de la Culture et de la Communication. La première a eu lieu en novembre 2009 à l'IMA¹ ; elle sera suivie par d'autres en régions (Lyon, juillet 2010). Ces journées sont l'occasion de réfléchir sur la collecte des archives d'auteurs, traducteurs, éditeurs, sur la mise à disposition des fonds imprimés et manuscrits, sur l'accès du plus grand nombre aux œuvres présentes et passées (originales et traductions). Il s'agit ainsi de nourrir la réflexion sur les échanges culturels et les flux de traduction entre la France et les pays arabes, et de valoriser le rôle que les bibliothèques peuvent y jouer ; de contribuer à la connaissance des auteurs de langue arabe en France ; de favoriser le développement de programmes de recherche sur les pratiques interculturelles dans les institutions patrimoniales.

1. Compte rendu envoyé sur demande à helene.hatzfeld@culture.gouv.fr et disponible sur www.transeuropeennes.eu

À LIRE

Dialogue interculturel dans les institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques). Compte rendu du séminaire. État des lieux, questionnements, perspectives (mars 2008-mars 2009). 162 p. Rapport disponible sur demande à helene.hatzfeld@culture.gouv.fr

De la diversité culturelle au dialogue interculturel, Culture et recherche n° 114-115, hiver 2007-2008

Démocratisation culturelle, diversité culturelle, cohésion sociale, Culture et recherche n° 106-107, déc. 2005

L'Observatoire des pratiques linguistiques

Susciter et soutenir des recherches en sociolinguistique sur les pratiques langagières contemporaines, conserver et faire connaître le patrimoine linguistique de la France, notamment par la numérisation et la valorisation de corpus oraux, telles sont les grandes missions de cet observatoire créé au sein de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

OLIVIER BAUDE et JEAN SIBILLE

MCC / Délégation générale à la langue française et aux langues de France / Observatoire des pratiques linguistiques

www.dgflf.culture.gouv.fr/observatoire/observatoire_accueil.htm

1. www.corpusdelaparole.culture.fr

2. Olivier Baudé coord., *Corpus oraux, Guide des bonnes pratiques*, Paris : CNRS Éditions - Presses universitaires d'Orléans, 2006.



Créé en 1999 au sein de la Délégation générale à la langue française, l'Observatoire des pratiques linguistiques a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, afin notamment de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives ou sociales. Il a également pour but de faire mieux connaître un patrimoine linguistique commun constitué par l'ensemble des langues et des variétés linguistiques parlées en France, qui concourent à la diversité culturelle de notre pays. Doté d'un comité scientifique composé de linguistes, il soutient des projets ou des programmes de recherches dans le cadre d'appels à propositions thématiques ou de partenariats avec le CNRS ou les universités.

Le champ de l'observation est celui de la sociolinguistique et concerne les pratiques actuelles, qu'il s'agisse du français ou des autres langues parlées sur le territoire national : langues « régionales » ou langues issues des différentes vagues de migration.

L'activité de l'observatoire s'organise autour de trois axes :

– le soutien à des travaux d'étude et de recherche, la coordination et l'organisation en réseau de ces travaux ;

– la diffusion des informations recueillies auprès des spécialistes, des responsables de politiques publiques et d'un large public ;

– la conservation, la constitution, la mise à disposition et la valorisation de corpus oraux enregistrés. Ces corpus constituent un outil de travail pour la recherche, mais acquièrent également, avec le temps, un caractère patrimonial.

Depuis 1999, l'observatoire a procédé à cinq appels à propositions thématiques. En dehors du cadre des appels à propositions, il a soutenu notamment, en partenariat avec l'INSEE et l'INED, la conception et l'exploitation du volet linguistique de « l'enquête famille » annexée au recensement de 1999 ; ou encore un programme de recherche de l'Institut de recherche et développement (IRD) et du CNRS sur les langues de Guyane.

Depuis 2004, un des axes majeurs de l'activité de l'observatoire est le développement, dans le cadre d'un partenariat Culture-CNRS, du programme « Corpus de la parole » qui a pour objectif la numérisation et la valorisation des corpus oraux (collections ordonnées d'enregistrements de productions linguistiques orales et multimodales réalisées par des chercheurs) afin de permettre leur conservation et leur transformation en de véritables ressources linguistiques numériques, pour la recherche en sciences humaines, l'enseignement et l'ingénierie des langues. Ce programme a permis, de 2006 à 2009, avec le soutien du plan de numérisation du ministère de la Culture, de constituer et de numériser une collection de corpus oraux en français et en langues de France, qui est mise à la disposition du public sur le site Internet *Corpus de la parole*¹, ouvert en février 2008. Un guide des bonnes pratiques² destiné aux chercheurs a également été réalisé. Ce programme doit permettre, non seulement le développement d'une base de données patrimoniales sur l'oral, mais aussi le développement d'outils de traitement automatique des langues et d'ingénierie linguistique rendant possible l'interopérabilité des bases de données de grands corpus.

Les publications de l'Observatoire des pratiques linguistiques

La première phase d'activité de l'Observatoire a consisté à mobiliser les chercheurs et à favoriser l'émergence de réseaux. La seconde phase consiste à créer des espaces nouveaux de diffusion de l'information et d'échange. Pour cela, la DGLFLF publie un bulletin, *Langues et Cité*, et une collection : les « Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques ». Créé en 2002, *Langues et cité*, est un bulletin d'information de 12 à 16 pages. Quinze numéros ont actuellement été publiés, douze numéros thématiques : n° 1 *Observer les pratiques linguistiques. Pour quelles politiques ?*, n° 2 *Les pratiques linguistiques des jeunes*, n° 3 *Les langues en Guyane*, n° 4 *La langue des signes française*, n° 5 *Les créoles à base française*, n° 6 *Corpus de la parole*, n° 7 *Les rectifications orthographiques de 1990*, n° 8 *La langue romani*, n° 9 *L'occitan*, n° 10 *Plurilinguisme et migrations*, n° 11 *L'arménien en France*, n° 12 *L'arabe en France*, et trois numéros non thématiques. Le numéro 16, paru en mars 2010, a pour thème les *Langues en contact*.

Plus techniques, les « Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques », présentent des synthèses de 100 à 150 pages sous forme de recueils d'articles rédigés par des chercheurs. Deux volumes sont parus : *Les rectifications orthographiques de 1990 : analyse des pratiques réelles*, et *Migrations et plurilinguisme en France* ; deux sont en préparation et paraîtront en 2010 : *Langues de France, langues en danger : aménagement et rôle de linguistes*, et *Recherches récentes sur la langue des signes française*.

Publications téléchargeables sur le site de la DGLFLF : www.dgflf.culture.gouv.fr > Publications ; on peut aussi s'y abonner gratuitement.

Le développement de la partie éditoriale du site Internet *Corpus de la parole* permettra, en outre, de constituer un nouvel espace d'information et d'échanges.

Recherches sociolinguistiques et politique des langues

Entretien avec Pierre Encrevé

Linguiste et historien de l'art, Pierre Encrevé est directeur d'études à l'EHESS, directeur du CELITH (Centre de linguistique théorique). Il a été membre des cabinets de Michel Rocard, Premier ministre, puis de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. Il a participé à l'action gouvernementale en tant que linguiste ; il a notamment présenté les principes de rectification de l'orthographe, il est à l'origine de l'extension aux langues de France des compétences de la Délégation générale à la langue française, et a présidé le Comité pour la simplification du langage administratif (COSLA). Auteur du catalogue de l'œuvre de Pierre Soulages en plusieurs volumes, il a été commissaire de l'exposition « Soulages » présentée au Centre Pompidou en 2009. Il est président du conseil scientifique de l'Observatoire des pratiques linguistiques de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

Depuis quand le ministère de la Culture s'intéresse-t-il aux recherches sur les langues dans la culture et la société ?

Il y a eu un intérêt pour la diversité linguistique en France au moins depuis le ministère Lang, qui a très vite fait réaliser par un chercheur un rapport sur les langues régionales, et créé un Conseil national des langues régionales réunissant des spécialistes ; initiatives heureuses mais peu suivies d'effets. À l'époque, ce qui touchait à la langue française n'était pas rattaché au ministère de la Culture mais au Premier ministre, et c'est du Premier ministre qu'est partie en 1986 l'initiative, hélas sans succès, en faveur de la féminisation, puis en 1989 l'initiative pour une rectification de l'orthographe, qui a mis en contact les chercheurs les plus pointus de France et de Belgique avec la politique de la langue ; mais on aura attendu jusqu'à 2009 pour voir ses résultats officiellement pris en compte par l'Éducation nationale. Ce n'est qu'à partir de 1993 qu'on a rattaché la Délégation générale à la langue française (DGLF) – créée en 1989 – au ministère de la Culture, et ce n'est que sous le gouvernement Jospin que la prise en compte de diverses questions sociolinguistiques au sens large, comme celle de la féminisation des titres et noms de métiers et celle de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, a vraiment lancé la pratique d'une relation systématique des chercheurs de l'université et du CNRS avec le ministère de la Culture. C'est dans ce cadre que le ministère de M^{me} Trautmann a pris les initiatives qui ont conduit à la création de l'Observatoire des pratiques linguistiques, mais aussi à l'élargissement du domaine de la DGLF, qui sera transformée en Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) en 2001.

Pourquoi cette nécessité d'une réflexion sur le lien entre savoirs et politique linguistique ?

Dans l'intérêt général, à tous égards. Il serait paradoxal qu'un État qui finance des recherches en matière de langues et de linguistique ne cherche pas à établir un lien entre ces savoirs et la politique linguistique qu'il met en œuvre ! C'était évident pour l'orthographe, qui comptait des spécialistes éminents, mais il était tout aussi normal et nécessaire que le gouvernement confie à l'Institut national de la langue française (INALF) le soin d'étudier la féminisation, ou l'établissement de la liste des langues de France. Qui, sinon les tenants des savoirs indispensables pour la mener à bien pouvait être mieux désigné pour cette tâche ? On souffre beaucoup en France des frontières administratives, notamment entre administrations relevant de ministères différents. Il est impérieux que des chercheurs relevant des ministères de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais aussi d'autres ministères comme c'est le cas de l'Institut national d'études démographiques (INED), travaillent directement avec les services du ministère de la Culture pour tous les domaines les concernant. Il ne faut pas oublier qu'il y a aussi beaucoup de recherches et de savoirs au sein du ministère de la Culture, et qu'il faut tout faire pour resserrer la relation avec les chercheurs des autres ministères. C'est ce qu'on a fait aussi pour l'histoire de l'art en créant, dans les locaux du ministère, l'Institut national d'histoire de l'art (INHA).

La création de l'Observatoire des pratiques linguistiques, l'évolution de la Délégation générale à la langue française (DGLF) en Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) ont-elles un lien avec les recherches en sociolinguistique ?

Oui, par définition, dans la logique de ce que je viens de rappeler. L'observation des pratiques linguistiques est indispensable à l'État s'il veut mener une politique linguistique informée et cohérente, et c'est la tâche propre des sociolinguistes, qui ne limitent évidemment pas leurs recherches aux langues officielles mais à toutes les pratiques linguistiques observables en France, en métropole et outre-mer.

Quels types de recherche en linguistique vous semblent aujourd'hui nécessaires pour éclairer les politiques publiques ?

Toutes les recherches théoriques et empiriques sur les pratiques des locuteurs. Ce qui conduit à se pencher sur certains types d'usages (par exemple, l'extension de l'anglophonie dans la recherche scientifique ou dans les entreprises multinationales, mais tout autant les usages linguistiques des adolescents des cités ou des locuteurs amérindiens de Guyane), aussi bien que sur la constitution des corpus langagiers et leur mise à disposition, tant du point de vue juridique qu'empirique et théorique. Sans jamais perdre de vue que ces recherches intéressent prioritairement le ministère auquel est rattachée la DGLFLF dans la mesure où elles peuvent contribuer à éclairer les pouvoirs publics dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques linguistiques. ■



Claire-Jeanne Jézéquel, *Chutes (ni sexy ni rock'n'roll)*, 2007.
Aggloméré et feuille d'aluminium, 4 éléments.
Ensemble: 207 x 60 x 10 cm.
Cl. Frédéric Lanternier. Courtesy galerie Xippas

Recherche et arts plastiques : une politique de soutien et de reconnaissance

Entretien avec Jean-Pierre Criqui

Aujourd'hui responsable des conférences et débats au Centre Pompidou, Jean-Pierre Criqui a été inspecteur de la création artistique au ministère de la Culture de 1993 à début 2010. Historien de l'art et critique, il est rédacteur en chef des *Cahiers du musée national d'Art moderne*.

Qu'est-ce qui a conduit à créer un conseil scientifique et à se préoccuper de la recherche à la Délégation aux arts plastiques ?

J'ai été appelé à la Délégation aux arts plastiques (DAP) fin 1992, François Barré étant alors délégué aux arts plastiques et Olivier Kaepelin inspecteur général. J'ai été notamment chargé d'une part des aides à l'édition, d'autre part des relations avec la critique et l'université, donc de la recherche. Une instance regroupant des membres du ministère et des membres extérieurs, renouvelés tous les trois ans, a été créée afin d'évaluer des projets de chercheurs qui répondaient à nos appels d'offres ou les proposaient spontanément. Cinq ou six projets étaient soutenus chaque année. Par exemple, la recherche du sociologue Philippe Urfalino, sur les modalités de la décision dans les comités des Fonds régionaux d'art contemporain, celle de Nathalie Heinich sur les rejets de l'art contemporain, ou celle de Raphaël Lellouche sur la querelle de l'art contemporain dans le milieu des années 1990. La plupart des travaux soutenus ont été publiés, et les rapports sont disponibles au centre de documentation du Service des arts plastiques¹.

Parallèlement, la DAP commandait des études à caractère technique, par exemple sur les acquisitions du Fonds national d'art contemporain, sur le marché de l'art en collaboration avec le Département des études et de la prospective², ou sur la restauration des œuvres d'art contemporain...

Les thématiques des recherches soutenues étaient très diversifiées et il s'agissait de chercheurs repérés comme tels, philosophes, historiens de l'art, sociologues, universitaires ou du CNRS, produisant des rapports écrits souvent très développés. La nécessité d'impliquer les écoles d'art dans la recherche est venue ensuite.

On ne se posait pas encore la question de la recherche en art ?

Avec la recherche en art, on change de paradigme, de registre. La recherche en art est-elle assimilable à celle d'un sociologue par exemple ? Je crois que ces recherches diffèrent par leur nature. Les dispositifs d'aide aux

projets d'artistes, notamment au Centre national des arts plastiques, permettent de financer des projets d'artistes qui peuvent ressortir également à des formes de recherche, sans que cela soit identifié comme une aide à la recherche. À partir des années 2000, du fait

France, les facultés d'arts plastiques ont consolidé l'idée que l'artiste devait être son propre commentateur. Ce n'était pas le cas dans les écoles d'art, et il me semble qu'on les pousse aujourd'hui pour une part vers ce modèle. Sauf, et c'est un enjeu capital, si les écoles

« Selon quelles modalités une œuvre peut-elle être recevable au titre de la recherche, dont le modèle demeure scientifique, et quels doivent être les critères qui permettent d'en juger ?

de l'harmonisation européenne des enseignements supérieurs et de la recherche, le conseil scientifique de la DAP a privilégié les propositions des écoles d'art.

On est aujourd'hui amené à préciser ce qu'est la recherche en art et à la situer par rapport à la recherche universitaire. Quelle est votre position ?

Concernant l'aide à la recherche, il faut s'interroger sur ce que l'on attend des recherches en art et sur les meilleurs moyens pour les susciter et les soutenir. La question est surtout, à mon sens, de savoir comment la recherche est restituée. L'aide aux projets d'artistes se conclut généralement par la production d'une œuvre. Selon quelles modalités une œuvre peut-elle être recevable au titre de la recherche, dont le modèle demeure scientifique, et quels doivent être les critères qui permettent d'en juger ? Autrement dit, comment distinguer l'évaluation de la critique d'art, avec toute la part nécessairement subjective que comporte celle-ci ? Le résultat d'une recherche « classique », c'est un rapport, un texte répondant à des normes préétablies. Mais s'il s'agit d'expérimentations plastiques ou sonores ?

Comme toutes les autres productions humaines, l'art n'existe pas en dehors du langage, qu'il s'agisse de celui de l'artiste lui-même ou de celui d'un « commentateur ». En

parviennent à constituer des équipes à même d'aborder des questions qui dépassent leur domaine propre ; ce qui est tout à fait possible car, aux côtés des artistes, il y a en effet des philosophes, des historiens de l'art, des critiques, des littéraires, qui travaillent dans les écoles d'art et ont évidemment vocation à être impliqués dans la recherche.

Les écoles gagneront aussi à s'associer avec des équipes universitaires, comme certaines le font déjà. L'avenir est du côté des équipes croisées, et pas seulement franco-françaises. La recherche en art doit susciter des collaborations européennes, internationales.

En matière de visibilité, de dissémination, la spécificité du champ de l'art contemporain implique une reconnaissance d'un type de publication essentiel pour la recherche sur l'art : le catalogue. Publiés par les musées, les fonds régionaux d'art contemporain, les centres d'art, ils constituent le principal support de la réflexion, de la recherche. Les revues d'art contemporain de type scientifique sont en effet plutôt rares et le modèle universitaire des revues de sciences humaines ne peut être la seule référence. ■

1. www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/pdf/liste_rapports.pdf

2. F. Benhamou, N. Moureau, D. Sagot-Duvaurois, *Les galeries d'art contemporain en France*. Paris, La Documentation française, 2001 (coll. Questions de culture).

L'artiste, un chercheur singulier

Une question à Jean-Pierre Simon

Jean-Pierre Simon a été nommé en janvier 2010 directeur chargé des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique. Ancien élève des Beaux-Arts et diplômé en direction de projets culturels, il avait dirigé le centre d'art contemporain de Montbéliard avant d'être conseiller aux arts plastiques à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne. Il a ensuite dirigé l'école d'art de Grenoble puis l'école nationale supérieure d'art et de design de Dijon. Homme de terrain, animateur de réseaux culturels, il a présidé l'Association nationale des directeurs d'écoles d'art, et organisé tout au long de sa carrière nombre d'expositions en France et à l'étranger.

Vous avez une expérience plurielle dans le champ des arts plastiques, du fait des différentes fonctions que vous avez occupées. Comment appréhendez-vous aujourd'hui la question de la recherche ?

Le service que j'ai l'immense plaisir de diriger est celui des artistes de tous les arts plastiques, graphiques et visuels. Toute notre action est tendue prioritairement vers le soutien aux artistes sous toutes ses formes.

L'articulation entre recherche et création est une question à la fois simple et complexe. Selon le point de vue par lequel on l'appré-

le développement de son travail – le plus souvent le croisement produit pour les uns comme pour les autres des voies nouvelles d'investigation.

Il nous semble donc qu'un pas de plus est à faire, aujourd'hui, pour reconnaître le champ de la création artistique comme un apport fondamental en matière de connaissances nouvelles, riche d'innovations, de démarches originales, en capacité de mobiliser des compétences diverses. En conséquence, son statut doit se préciser dans l'univers global de la recherche.

mentation et de la recherche artistique. Tout d'abord, parce que leur enseignement est centré sur une formation à la démarche de recherche et de projet. C'est en effet une formation qui concentre toutes ses potentialités pédagogiques à créer les conditions de l'émergence du projet. Elles forment des artistes et des créatifs, qui vont s'insérer dans des dispositifs professionnels actifs et innovants dans le champ social.

Dans les écoles d'art, se dessinent également des lignes de recherche qui appréhendent et analysent les rapports entre la théorie et la pratique dans une perspective nouvelle, revitalisante. Dans la construction de l'œuvre, il y a le sens, dans la formation de l'artiste, l'apport théorique vient régulièrement se confronter à une pratique plastique saisissant à pleines mains les matériaux et les techniques, pour y retourner, en revenir dans une réflexivité permanente. L'observation de ce mouvement représente un apport non négligeable d'extension de la connaissance des apprentissages théoriques et pratiques.

L'enjeu majeur aujourd'hui pour les arts plastiques et l'enseignement supérieur artistique s'adossant à la recherche, c'est une meilleure prise en compte de la pratique artistique comme l'un des termes de l'activité de recherche. Des formes sont à trouver, des dispositifs à inventer et mettre en place dans une perspective ouverte au monde. Magnifique chantier de l'art pour les années à venir !

« Reconnaître le champ de la création artistique comme un apport fondamental en matière de connaissances nouvelles, riche d'innovations.

hente, on peut décider que l'art est recherche ou pas. Ici, nous pensons que l'activité des artistes s'entend en tant que recherche et qu'en sus, c'est avec une posture expérimentale qu'il opère en plein cœur du terrain social.

La démarche artistique repose, bien évidemment, sur un processus de recherche, l'artiste est un chercheur. Pour autant, il n'est pas reconnu comme tel, selon la signification accordée aujourd'hui à ce terme dans l'approche scientifique ou académique. Néanmoins, nombre d'équipes de chercheurs, cette fois-ci labellisées, travaillant de manière étroite avec des artistes, se plaisent à comparer les phases du processus de création à la méthodologie qu'ils développent dans le cadre de leurs travaux.

D'ailleurs, beaucoup d'artistes collaborent avec des universitaires et des scientifiques, avec des équipes pluridisciplinaires. C'est aussi dans les centres d'art, les fonds régionaux d'art contemporain et les écoles d'art que s'élabore cette recherche.

Lorsque la rencontre intervient au cœur du mode opératoire de chacun – l'artiste dans son processus de création, le chercheur dans

Depuis dix ans, les projets encouragés par le conseil scientifique de la recherche et des études de la Délégation aux arts plastiques attestent de croisements féconds, qui renouvellent les problématiques de recherche, et témoignent de la capacité des artistes à ouvrir, à partir et en prise avec leur pratique plastique, des chemins propres de recherche.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur artistique, plusieurs considérations sont à prendre en compte. Les écoles supérieures d'art sont par excellence les lieux de l'expé-

À LIRE

État de la recherche 2001-2008 à la Délégation aux arts plastiques, 2009, 160 p.
À télécharger : www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/pdf/Etat_de_la_recherche_2001-2008.pdf

« Art et recherche : la recherche dans les écoles supérieures d'art », in : *Actes des assises nationales des écoles supérieures d'art*, vol. 1. École des beaux-arts de Rennes, Association des écoles supérieures d'art de Bretagne, 2008, p. 137-264.
À télécharger : www.andea.fr/archives.php?id_text=31

Culture et recherche 109, été 2006 : dossier « Recherche et création artistique ».
À télécharger : www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr/109.pdf

À LIRE

Samuel Bianchini dir., *Recherche & création. Art, technologie, pédagogie, innovation*. Burozoïques / Les Éditions du Parc, école nationale supérieure d'art de Nancy, 2009. 259 p.

Elie During, Laurent Jeanpierre, Christophe Khim, Dork Zabunyan dir., *In actu De l'expérimental dans l'art*. Publication des Marquisats / École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy / Les presses du réel, 2009. 408 p.

« Textes de travail élaborés à l'occasion des ateliers sur la recherche en art les 25 et 27 mai 2009 », Paris, MCC/DAP, juin 2009. Disponible sur demande auprès du Service des arts plastiques, pôle de la recherche et des études.

LA RECHERCHE EN ART ET EN DESIGN, COMMENT ET POURQUOI ?

L'adossement à la recherche de l'enseignement supérieur artistique, dans le cadre de la validation du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) au grade de master, ouvre un vaste champ d'interrogations concernant la relation de la recherche à la création. Ces questions animent un réseau de cinquante-huit écoles supérieures d'art, plus ou moins avancées sur ce terrain aujourd'hui, mais toutes concernées du fait de la place centrale accordée à la démarche de recherche dans la pédagogie. La recherche reconnue concernant l'art aujourd'hui est celle qualifiée d'académique. Elle émane le plus souvent des sciences humaines. Ce qui fait que bon nombre d'artistes, dont la production est l'aboutissement d'une activité de recherche, s'estiment lésés par une appréciation qui laisse à l'écart une forme de recherche pourtant active et utile pour la connaissance. Aujourd'hui, sont considérés comme chercheurs ceux qui étudient l'art et non ceux qui cherchent et le font advenir. Ceux qui pratiquent une forme permanente de questionnement sur le monde, la société, la représentation, l'image, voient qualifier leur recherche d'objet d'étude.

Est en recherche ce qui questionne sa propre pratique, son propre savoir dans la considération des connaissances avérées dans le champ considéré. Des artistes aussi ont cette position, mais ne sont pas docteurs, ne peuvent encadrer des artistes doctorants, ne peuvent accéder à des programmes et budgets de recherche, majoritairement conçus à l'adresse de la recherche académique. Tout en développant de fortes relations avec l'université et des laboratoires sur l'ensemble du territoire, par de nombreux programmes, formations et projets, les artistes et les écoles supérieures d'art interrogent le rôle et la place de la recherche artistique dans la société et celle des artistes eux-mêmes dans l'évaluation des recherches artistiques. Les milieux académiques comme les milieux artistiques doivent tendre à une meilleure compréhension et à une réflexion conjointe à ce sujet, dégageant de nouvelles perspectives.

Le pôle recherche du service des arts plastiques de la Direction générale de la création artistique met en œuvre depuis 2009 un dispositif national de réflexion et de consultation, en vue de préciser ce qui caractérise une

recherche basée sur la pratique plastique. Ainsi, ont eu lieu en mai 2009 deux ateliers sur le thème de la recherche en art, l'un rassemblant des plasticiens, l'autre des théoriciens, enseignants en école d'art et à l'université. Une quarantaine d'artistes et enseignants des écoles supérieures d'art y étaient réunis en provenance d'une vingtaine d'écoles. En mars 2010, a été organisé un atelier rassemblant designer, enseignants, historiens, chercheurs, théoriciens, critiques, en vue de réfléchir au développement de la recherche en design. D'autres sont prévus concernant les publications et les pratiques en réseau notamment. Ce dispositif de réflexion s'accompagne de « Journées recherche » en région permettant un état des lieux des projets de recherche en cours. L'ensemble des éléments issus de ces travaux contribueront à la définition d'une politique de la recherche en art et design, et à la réflexion sur la nature d'un troisième cycle proche de la réalité des artistes et concepteurs.

YOLANDE PADILLA

Chef du pôle de la recherche et des études
MCC / Direction générale de la création artistique / Service des arts plastiques

Arts plastiques : repères chronologiques

1990	Création du conseil scientifique de la Délégation aux arts plastiques (DAP).
1990-2000	Différents chargés de mission et inspecteurs accompagnent la commande de recherche à des chercheurs et laboratoires.
2001	Premier appel à projets de recherche de la DAP. Création du Bureau de la recherche et de l'innovation au sein de la DAP Réactivation et modification, par arrêtés, du conseil scientifique de la recherche et des études de la DAP.
2001-2010	Parution annuelle de l'appel thématique à projets de recherche élaboré par le conseil scientifique de la recherche et des études. Plus de quarante projets bénéficient d'un soutien financier et d'un accompagnement de la DAP.
2008	Le MCC / DAP participe à la définition de l'appel à projets « La création : acteurs, objets, contextes » de l'Agence nationale de la recherche. Partenariats de deux écoles d'art (école supérieure d'art d'Aix-en-Provence ; école européenne supérieure de l'image Angoulême/Poitiers) avec trois unités mixtes de recherche CNRS via l'accord cadre Culture / CNRS 2008-2010.
2009	Le MCC / DAP participe à la redéfinition de l'appel à projets : « La création : acteurs, objets, processus, contextes » de l'Agence nationale de la recherche pour sa deuxième parution de 2010.
2010	Mise en place du pôle de la recherche et des études au sein du Service des arts plastiques de la Direction générale de la création artistique.

La place qu'occupe aujourd'hui la recherche au ministère de la Culture et de la Communication est le fruit d'une histoire : c'est cette histoire que ce numéro spécial de *Culture et recherche* retrace à grandes lignes, avec les contributions et les témoignages de nombreux acteurs de premier plan. Ils évoquent les principales étapes de l'évolution de la recherche culturelle, l'élargissement progressif de ses domaines d'expertise et l'effort constant du ministère pour en diffuser les acquis ; un parcours qui reflète les effets d'une politique incitative, de la multiplication des partenariats, d'une transdisciplinarité féconde.

Au fil des années, la politique de recherche du ministère de la Culture a permis de forger des compétences spécialisées et reconnues, de faire émerger de nouveaux champs d'investigation. Par l'originalité de ses apports, la recherche culturelle s'est ainsi ancrée durablement dans le paysage de la recherche, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

à paraître

N° 124
Multilinguisme

N° 125
L'ethnologie au ministère
de la Culture

CULTURE ET RECHERCHE informe sur la recherche au ministère de la Culture et de la Communication dans toutes ses composantes : patrimoine, création, médias, industries culturelles, développements technologiques appliqués au secteur culturel.

Dans chaque numéro, un dossier thématique apporte un éclairage sur un axe prioritaire de l'action du ministère. Les pages d'actualités rendent compte de travaux d'équipes de recherche que le ministère soutient, de projets européens concernant le secteur culturel, d'initiatives aidées par le plan national de numérisation, de sites Internet et publications scientifiques produits par le ministère et ses partenaires.

Pour s'inscrire sur la liste de diffusion, ou pour tout renseignement : culture-et-recherche@culture.gouv.fr

CULTURE ET RECHERCHE est disponible au format pdf sur le site Internet du ministère de la Culture et de la Communication :

<http://revue.culture-et-recherche.culture.gouv.fr>

numéros récents

N° 121 automne-hiver 2009
Recherche, créativité,
innovation

N° 120 été 2009
Enseignement supérieur
et recherche

N° 118-119 automne-hiver 2008
Numérisation du patrimoine
culturel

N° 116-117 printemps-été 2008
Le patrimoine culturel
immatériel

N° 114-115 hiver 2007-2008
De la diversité culturelle
au dialogue interculturel

Directeur de la publication : **PIERRE HANOTAUX**,
directeur de cabinet du ministre de la Culture
et de la Communication

Rédacteur en chef : **CHRISTOPHE DESSAUX**, chef du Département
de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
(SG / SCPCI / DREST)

Secrétariat de rédaction : **DOMINIQUE JOURDY**,
SG / SCPCI / DREST
culture-et-recherche@culture.gouv.fr

Conception graphique : **MARC TOUITOU**
marctouitou@wanadoo.fr
Réalisation : **MARIE-CHRISTINE GAFFORY**/Callipage
callipage@orange.fr

Imprimeur : **CORLET** ZI route de Vire BP 86,
14110 Condé-sur-Noireau

ISSN papier : 0765-5991
N° commission paritaire : 0608 B 05120
ISSN en ligne : 1950-6295

COMITÉ ÉDITORIAL

MICHEL ALESSIO, Délégation générale à la langue française
et aux langues de France

JEAN-FRANÇOIS CHAINTREAU, chef du Service de la coordination des
politiques culturelles et de l'innovation (SG / SCPCI)

PHILIPPE CHANTEPIE, chef du Département des études, de la
prospective et des statistiques (SG / SCPCI / DEPS)

THIERRY CLAERR, Direction générale des médias et des industries
culturelles / Service du livre et de la lecture / Département du
patrimoine et de la politique numérique

PASCAL GUERNIER, Direction générale de la création artistique /
Service des arts plastiques / Département des écoles supérieures
d'art et de la recherche

SYLVIE GRANGE, Direction générale des patrimoines /
Service des musées de France / Sous-Direction de la politique
des musées

ANNE LAPORTE, Direction générale des patrimoines / Service de
l'architecture / Sous-direction de l'enseignement supérieur et de
la recherche en architecture

PASCAL LIÉVAUX, chef du Département du pilotage de la recherche et
de la politique scientifique, Direction générale des patrimoines

PAULINE MOIREZ, Direction générale des patrimoines / Service
interministériel des archives de France / Sous-direction de l'accès
aux archives et de la coordination du réseau

ANNE PETITJEAN, Département de l'information et
de la communication